

DOSSIER TECHNIQUE ET FINANCIER

**« PROJET DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE INTEGRE DES
COMMUNES RURALES D'IKNIOUN ET AIT EL FERSI (PDAI) »**

MAROC

**CODE DGCD : NN 3008290
CODE NAVISION : MOR 09 037 11**



TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIÈRES	2
ABRÉVIATIONS	4
FICHE ANALYTIQUE DE L'INTERVENTION	6
1. ANALYSE DE LA SITUATION	7
1.1 Le secteur agricole et les principaux défis.....	7
1.2 Caractéristiques de la zone d'action.....	9
1.3 La problématique de l'eau.....	11
1.4 La problématique des productions végétales.....	14
1.5 La problématique de l'élevage et de la gestion des parcours.....	16
1.6 Les problématiques liées aux autres types d'exploitation des ressources naturelles.....	18
2. ORIENTATIONS STRATÉGIQUES	22
2.1 Principes et axes stratégiques de l'intervention.....	22
2.2 Bénéficiaires.....	29
2.3 Zone d'intervention.....	30
2.4 Partenaires.....	30
3. PLANIFICATION OPÉRATIONNELLE	31
3.1 Objectif général.....	31
3.2 Objectif spécifique.....	31
3.3 Résultats attendus.....	31
3.4 Activités à mettre en œuvre.....	31
3.5 Indicateurs et sources de vérification.....	47
3.6 Planning des activités du PDAI.....	49
3.7 Risques et hypothèses.....	62
4. RESSOURCES	63
4.1 Ressources financières.....	63
4.2 Ressources humaines.....	63
4.3 Ressources matérielles.....	64
5. MODALITÉS D'EXÉCUTION	68
5.1 Cadre légal et responsabilités administratives.....	68
5.2 Structures d'exécution et de suivi.....	68
5.3 Modalités de gestion.....	72
5.4 Responsabilités financières.....	73
5.5 Rapportage administratif, comptable et financier.....	75
5.6 Mécanisme d'approbation des adaptations au DTF.....	77
5.7 Suivi et évaluation.....	78
5.8 Clôture de la prestation.....	79
6. THEMES TRANSVERSAUX	80

6.1	Environnement.....	80
6.2	Genre.....	81
6.3	Economie Sociale	82
6.4	Droits de l'Enfant.....	82
6.5	HIV / SIDA.....	82
7.	ANNEXES.....	83
7.1	Cadre logique.....	84
7.2	TDR du personnel long terme.....	89
7.3	TDR proposés pour la ligne de base	93
7.4	Structure de l'ORMVAO	97
7.5	Contribution des partenaires (ORMVAO et bénéficiaires) au budget global	98

ABREVIATIONS

Abréviations	
ABH	Agence de Bassin Hydraulique
ADA	Agence de Développement Agricole
ADS	Agence de Développement Social
AGR	Activité génératrice de revenu
AGRE	Activité génératrice de revenu et d'emploi
AHA	Aménagement hydro-agricole
APdP	Approche participative du PDAI
AT	Assistance technique
ATP	Approche technico-participative
AUEA	Association d'utilisateurs de l'eau agricole
AUEP	Association d'utilisateurs de l'eau potable
BdE	Bureau d'étude
BdF	Bailleur de fonds
BM	Banque Mondiale
BTC (=CTB)	Belgische technische cooperatie
CCA	Cellule de coordination et d'appui
CCQ	Comité de Contrôle de la Qualité
CBTHA	Conservation de la biodiversité par la transhumance dans le Haut Atlas
CDER	Centre de Développement des Energies Renouvelables
CIA	Code des investissements agricoles
CMV	Centre de Mise en Valeur
CP	Comité de pilotage
CPS	Cahier de prescriptions spéciales
CR	Commune rurale
CS	Convention spécifique
CT	Comité technique
CTB (=BTC)	Coopération Technique Belge
DAR	Direction des Affaires Rurales (Ministère de l'Intérieur)
DAS	Division de l'Action Sociale (Province)
DGCD	Direction Générale de la Coopération au Développement
Dhs	Dirhams
DP	Direction du projet
DPA	Direction Provinciale de l'Agriculture
DR	Développement rural
DRA	Direction Régionale de l'Agriculture
DRI	Développement rural intégré
DTF	Dossier technique et financier
DSS	Direction de la Stratégie et des Statistiques (MAPM)
DTP	Diagnostic territorial participatif
EdF	Equipe de formulation
E&F	Eaux et Forêts
EHA	Etude hydro-agricole
FAO	Food and Agricultural Organisation
FFEM	Fonds français pour l'environnement mondial
FIP	Fiche d'identification de projet

GDRN	Gestion durable des ressources naturelles
GEDINDRA	Gestion de l'eau et développement intégré dans la Vallée du Drâa
GPS	Géographique positioning system
GRN	Gestion des ressources naturelles
ha	Hectare
HCAT	Haut Commissariat à l'Aménagement du Territoire
HCEFLCD	Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification
HMT	Hauteur manométrique totale
IGN	Institut géographique national
INDH	Initiative Nationale de Développement Humain
INRA	Institut National de Recherche Agronomique
IOV	Indicateur objectivement vérifiable
LCD	Lutte Contre la Désertification
MAD	Dirham marocain
MAPM	Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime
MCA	Millenium Challenge Account
MEF	Minsitère de l'Economie et des Finances
Mm3	Million de mètres cube
MS	Matière sèche
MUF	Million d'unités fourragères
NIA	Noyau d'information et d'appui
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	Organisation non gouvernementale
ORMVA	Office Régional de Mise en Valeur Agricole
ORMVAO	Office Régional de Mise en Valeur Agricole de Ouarzazate
OS	Objectif spécifique
PADEST	Programme d'Appui au Développement Economique et Social Territorial
PAM	Plantes aromatiques et médicinales
PAN/LCD	Programme d'Action National de Lutte Contre la Désertification
PAR	Plan Agricole Régional
PDAI	Projet de développement agricole intégré
PDRT	Projet de Développement Rural du Tafilalet
PIC	Programme Indicatif de Coopération (belge)
PIN	Programme Indicatif National (UE)
PMH	Petite et moyenne hydraulique
PMV	Plan Maroc Vert
PMVB	Périmètre de mise en valeur en bour
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
RBOSM	Réserve de la Biosphère des Oasis du Sud Marocain
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RN	Ressources naturelles
SAU	Surface agricole utile
SdE	Secrétariat d'Etat
SDR 2020	Stratégie de développement rural à l'horizon 2020
SMD	Souss-Massa-Draâ
ST	Service technique
SNE	Stratégie Nationale de l'Eau
T	Tonne
TdR	Termes de référence
UF	Unité fourragère

FICHE ANALYTIQUE DE L'INTERVENTION

« Projet de Développement agricole Intégré dans les communes rurales d'Iknioun et Ait el Fersi Province de Ouarzazate »

Pays partenaire	MAROC
Numéro d'intervention DGDC	3008290
Navision Code BTC	MOR 09 037 11
Institution partenaire	Office Régional de Mise en Valeur Agricole de Ouarzazate (ORMVAO)
Durée totale du projet	60 mois
Estimation date de démarrage de l'intervention	2010
Contribution du Maroc	3.500.000 MAD (environ 310.000 €)
Contribution de la Belgique	3.007.866 €
Code Sectoriel	CAD 31120
Objectif Global	« Contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations locales dans le cadre de la politique nationale de promotion du secteur agricole ¹ »
Objectif Spécifique	« Une dynamique de gestion durable des ressources est mise en oeuvre avec les populations locales (homme-femme) à travers une meilleure valorisation des potentialités agricoles dans les communes de Iknioun et Ait El Fersi »
Résultats Intermédiaires	<p>R1 : Les capacités locales et les synergies entre acteurs sont renforcées</p> <p>R2 : Les ressources en eau sont mobilisées moyennant une bonne efficacité énergétique et financière</p> <p>R3 : Les filières agricoles sont améliorées et diversifiées</p> <p>R4 : La conduite des troupeaux et la gestion des parcours est améliorée</p>

¹ Cf description du Plan Maroc Vert, chapitre 1.1.2

1. ANALYSE DE LA SITUATION

1.1 LE SECTEUR AGRICOLE ET LES PRINCIPAUX DEFIS

1.1.1 Politiques de développement agricole

L'agriculture au Maroc a toujours été un secteur stratégique pour le développement socio-économique du pays. Depuis l'indépendance du pays, le secteur agricole a connu de nombreux programmes de développement agricole et rural et de réformes structurelles pour permettre au pays d'assurer sa sécurité alimentaire et de contribuer à la croissance économique du pays. Les pouvoirs publics ont ainsi élaboré divers programmes et stratégies tels que : stratégie de développement rural à l'horizon 2020 (SDR 2020), plan cadre de gestion de la réserve de Biosphère des oasis du Sud Marocain (RBOSM)...

Aujourd'hui, le développement rural constitue une des priorités publiques. Dans ce cadre, et afin que le secteur agricole contribue pleinement à l'essor global du pays, le Maroc s'est attelé en 2008 à formuler une nouvelle stratégie de développement agricole, nommée **Plan Maroc Vert**.

1.1.2 Le plan Maroc Vert

Le **Plan Maroc Vert** (PMV) ainsi que les réformes institutionnelles en cours au niveau du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime (MAPM) et de ses structures décentralisées impliquent une certaine rupture d'avec le passé, essentiellement par le biais (i) d'une remise en cause de certains aspects de la SDR2020 et (ii) du recentrage du MAPM sur le développement agricole.

La stratégie agricole du Plan Maroc Vert est axée sur une approche globale destinée à toucher tous les acteurs, sur la base de deux piliers.

Le **premier pilier** porte sur le **développement d'une agriculture moderne et à haute valeur ajoutée/haute productivité** répondant aux règles du marché en s'appuyant sur les investissements privés, à travers le financement de 700 à 900 projets d'un coût total de 10 à 15 milliards de DH annuellement.

Le **deuxième pilier** concerne l'**accompagnement solidaire de la petite agriculture**, à travers l'amélioration des revenus des agriculteurs les plus précaires, notamment dans les zones enclavées. Dans ce cadre, il est prévu de financer 300 à 400 projets sociaux inscrits dans le cadre de plans régionaux visant la reconversion des activités d'agriculteurs précaires dans des activités à haute valeur ajoutée et moins sensibles aux précipitations. Il s'agit, aussi, d'encourager les projets de production intensive dans les domaines aussi bien de production animale que végétale, à travers l'encadrement des agriculteurs et leur qualification pour avoir un revenu supplémentaire.

1.1.3 Les défis du secteur agricole

Les grandes lignes du Plan Maroc Vert s'articulent autour de six idées, se rapportant tout d'abord à une conviction claire selon laquelle **l'agriculture doit être le principal moteur de croissance de l'économie nationale sur les 10 à 15 prochaines années**, avec des impacts importants en termes de croissance du PIB, de création d'emplois, d'exportation et de lutte contre la pauvreté.

La deuxième idée considère que l'agriculture doit être **pour tous**, sans exclusion, au travers d'une **stratégie différenciée adaptée à chaque type d'acteurs**, rompant avec la conception classique distinguant entre agriculture moderne et agriculture sociale et prenant en considération la diversité des acteurs et leurs contraintes intrinsèques et socio-économiques

Le Maroc se doit, selon la 3^{ème} idée, de traiter la problématique de fond de l'agriculture – la **faiblesse du tissu des acteurs** – à travers des modèles d'organisation innovants, en suivant des exemples qui ont fait leur preuve à l'international et au Maroc, comme par exemple l'**agrégation**.

La 4^{ème} idée à la base de la nouvelle stratégie agricole, porte sur la nécessité de **promouvoir l'investissement privé**, accompagné si nécessaire de l'aide publique. Dans cette perspective, la 5^{ème} idée plaide pour l'adoption d'une **approche transactionnelle** autour de la mise en œuvre concrète sur le terrain de 1.500 projets définis sur la base d'un modèle économique ciblé.

La sixième idée recommande qu'aucune filière de production ne soit condamnée au Maroc et que **toutes les filières** aient leur chance de réussite. Il s'agit de donner aux acteurs le maximum de chance de réussir cette mutation.

1.1.4 Réformes institutionnelles du secteur agricole

Suite à la mise en œuvre du Plan Maroc Vert, le cadre institutionnel du secteur agricole est en cours de réforme. Les attributions, mandats et organigrammes des divers acteurs institutionnels sont donc en cours de redéfinition.

Le MAPM avait engagé, dès avant la formulation du Plan Maroc Vert, des changements institutionnels visant à améliorer le caractère opérationnel de son action. Mais c'est depuis l'avènement du Plan Maroc Vert que les institutions en charge de l'appui au développement agricole se sont engagées dans un processus de réforme institutionnel.

Les axes majeurs de cette réforme institutionnelle sont :

- la création de l'Agence de Développement Agricole (ADA) ;
- l'allègement très important des effectifs du personnel au niveau central du MAPM, et cela (en partie) au profit des échelons régionaux, provinciaux et locaux ;
- la modification de l'organigramme du MAPM, avec notamment la création d'une Direction de la Stratégie (et des Statistiques) et la diminution du nombre de directions « opérationnelles ».
- la décentralisation, essentiellement par le biais de la création des Directions Régionales de l'Agriculture (DRA)² ;

Du point de vue fonctionnel le MAPM aura moins de préoccupations techniques et opérationnelles que par le passé et davantage de préoccupations d'ordre stratégique, relatives aux aspects stratégiques de l'agriculture, au système d'incitations aux agriculteurs, au niveau « aval » des filières, à la sécurité sanitaire, aux aspects stratégiques de l'aménagement de l'espace agricole et de l'irrigation.

L'ADA aura des attributions plus opérationnelles relevant de la mise en place des dispositifs pratiques opérationnels d'appui, plus particulièrement en matière d'accompagnement des projets.

Les ORMVA et DPA, qui gardent leurs attributions antérieures, seront –comme on l'a indiqué ci-dessus – renforcés. Ceci (joint à la création des DRA) correspond à un début « d'inversion de la pyramide » et une décentralisation marquée des activités vers le terrain.

L'office régional de mise en valeur de Ouarzazate (maître d'œuvre du projet) n'a pas fait l'objet d'une analyse de capacité institutionnelle dans le cadre de ce projet. Ses forces et faiblesses n'ont donc pas été analysées en détail. Le besoin en renforcement de capacité s'est cependant traduit lors des rencontres et discussions lors de la mission de formulation. L'analyse de prévue dans la phase

² Plusieurs « chantiers annexes » à implication institutionnelle ont été lancés, comme : (i) l'élaboration des Plans Agricoles Régionaux censés « décliner » la vision, les axes et les principes du PMV et (ii) la modification du CIA, de manière à l'adapter davantage aux spécificités régionales et locales.

de lancement du projet permettra de compléter ces informations et définir un plan de renforcement de compétence de l'ORMVAO. L'annexe 7.4 du DTF présente la structure de l'ORMVAO.

1.2 CARACTERISTIQUES DE LA ZONE D'ACTION

1.2.1 Géographie physique

La zone du projet est constituée par le territoire des Communes Rurales d'Iknioun et Ait El Fersi, situées respectivement dans les Cercles de Boumalne-Dadès et de Tinghir de la Province de Ouarzazate. Elle occupe la partie est de la chaîne centrale et du piedmont nord du Jbel Saghro, un massif montagneux atteignant dans sa partie centrale une altitude de près de 2.700 mètres.

Sa superficie totale est de l'ordre de 1572 km² (respectivement 1240 km² pour Iknioun et 332 km² pour Ait el Fersi).

1.2.1.1 Cadre institutionnel du projet

L'ORMVAO est composé de 8 services au siège à Ouarzazate, de 5 subdivisions agricoles et de 19 centres de mise en valeur, qui à leur tour coiffent 15 sous-centres (cf annexe 7.4).

Les communes de Iknioun et Ait El Fersi sont couvertes par les Centres de Mise en valeur (CMV) de Iknioun et Tinghir, eux-mêmes supervisés par la Sous-division de Boumalne-Dadès qui dépend de l'Office régional de Mise en valeur de Ouarzazate (ORMVAO). Une nouvelle direction régionale de l'agriculture (DRA) est en voie de création à Agadir qui chapeautera désormais les activités de l'ORMVAO.

Le schéma ci-dessous représente ces divers niveaux et institutions :

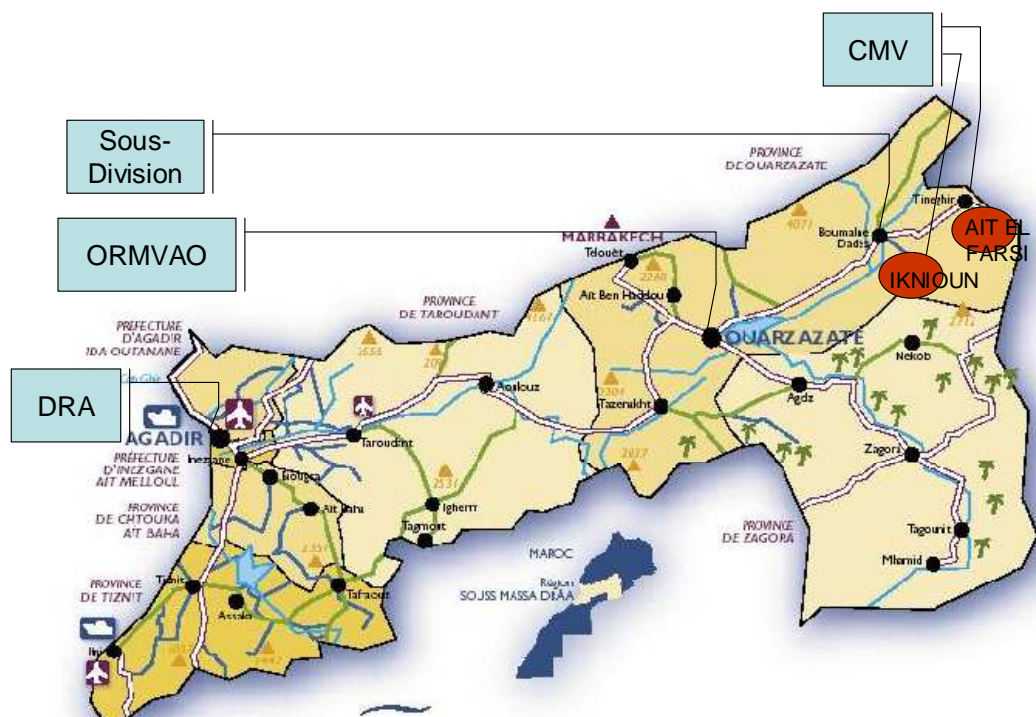


Figure 1 : Cadre institutionnel du PDAI

1.2.1.2 Caractéristiques physiques

Les caractéristiques physiques des 2 communes sont assez distinctes. Iknioun est située à des altitudes supérieures à 1700 m et sa partie sud présente des reliefs montagneux accidentés. Elle

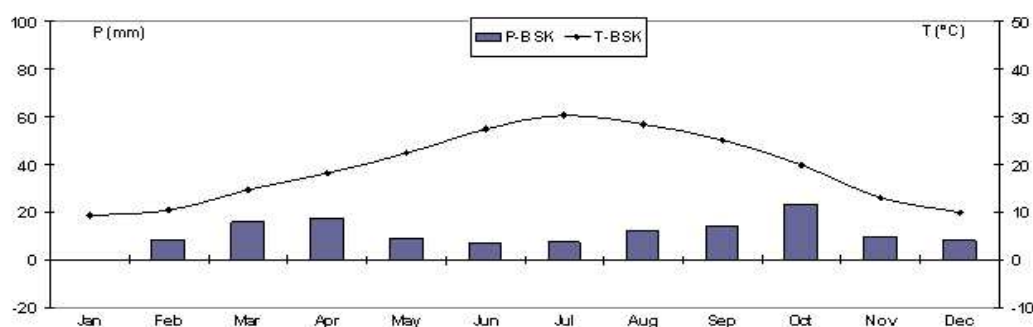
est en grande partie occupée par des steppes d'armoise couvrant les terrains en pente relativement faible qui résultent de l'érosion du substrat géologique ancien aux reliefs accidentés.

Son climat est, selon les altitudes, semi-aride à aride, à hiver froid à frais, avec une pluviométrie annuelle moyenne, selon les zones, entre 150 mm et 220 mm.

La commune d'Ait el Fersi est située à une altitude moins élevée (dans l'ensemble entre 1.200 et 1.700 mètres) et son climat est plus chaud et aride, sa pluviométrie plus faible. La végétation dans ses parties les plus basses inclut des faciès de type saharien avec présence d'acacia radiana.

1.2.1.3 Ressources en eau

Le diagramme ombrothermique de la zone est similaire à celui présenté ci-dessous³, en tenant compte des nuances entre les 2 communes que viennent d'être indiquées.



Les différences pluviométriques inter-annuelles sont très marquées (des périodes de sécheresse alternant avec des années plus pluvieuses) et, pour ce qui est de la répartition intra-annuelle des pluies, on observe des pluies d'orage de forte intensité, provoquant d'importantes crues.

Les ressources en eau de la zone sont faibles et (relèvent de 3 bassins versants distincts (le Maider vers le sud-sud-est, le Rherhis vers le nord-nord-est et le Dadès vers l'ouest) sont essentiellement composées (a) des eaux souterraines peu profondes de la nappe dans les formations quaternaires et (b) des eaux de crue - souvent torrentielles - lors des périodes pluvieuses.

1.2.2 Données générales sur la population, sur la mise en valeur de la zone et sur quelques tendances majeures

La population du périmètre s'élevait en 2004 à près de 20.300 habitants, dont un peu plus de 75% à Iknioun. Le taux de croissance démographique annuel moyen, entre 1994 et 2004, a été de l'ordre de 1,3%, apparemment plus bas à Ait el Fersi (1,1%) qu'à Iknioun (1,4%)⁴.

L'utilisation du terroir des 2 communes rurales est peu intensive. La superficie totale du périmètre s'élève à 157.200 ha.

La quasi-totalité de ce terroir est exploitée par un **élevage** peu intensif, essentiellement par pâturage mais également par la coupe d'alfa pour l'affouragement du cheptel.

Moins de 1 % de la superficie de la zone fait l'objet d'une **mise en valeur agricole**. Cela est dû aux faibles disponibilités en eau d'irrigation, dans cette zone où la culture pluviale (le « bour »), est quasi-inexistante.

Enfin, pour ce qui est des revenus agricoles, une estimation grossière permet d'évaluer le revenu agricole total actuel de la zone à environ 36MDhs/an. Ceci correspond à un revenu agricole de l'ordre de 1.700 Dhs/habitant/an.

³ Station de Bouskour dans la partie occidentale du Jbel Saghro, à 1.450 m. d'altitude (source : rapport principal Projet RBOSM).

⁴ D'après sources diverses: RGPH de 2004, citée dans la FIP, monographie communale d'Ait el Fersi, rapport principal projet RBOSM, projet PMVB Iknioun – Ait el Fersi.

La comparaison avec le seuil de pauvreté rurale (3.270 Dhs/habitant/an) met en évidence la grande faiblesse de ces revenus agricoles.

Par ailleurs, les revenus agricoles ne représentent que de l'ordre de 45% du revenu total des ménages, dans lequel les seuls transferts de revenu par les émigrés (estimés à 26 MDh/an pour les 2 communes) représentent environ 35%.

Estimation des revenus agricoles actuels (2008) des CR Iknioun et Ait el Fersi				
		Iknioun	Ait el Fersi	Ensemble de la zone de projet
Revenu de l'élevage	Dhs/an	9 100 000	8 400 000	17 500 000
Revenu des productions végétales	Dhs/an	15 837 041	2 385 411	18 222 453
Revenu agricole total	Dhs/an	24 937 041	10 785 411	35 722 453
Revenu agricole par habitant	Dhs/habitant/an	1 497	2 260	1 667⁵

Plusieurs points saillants sont à prendre en considération:

- l'importance relative des productions animales et végétales dans le revenu agricole des 2 communes : la prépondérance de l'élevage à Iknioun, et celle des productions végétales à Ait el Fersi ;
- la diminution, entre 2001 et 2008, du poids relatif de l'élevage à Iknioun ;
- la diminution considérable des revenus agricoles par habitant (encore plus à Iknioun qu'à Ait el Fersi), sous l'effet combiné du fléchissement des productions agricoles et de la croissance démographique.

1.3 LA PROBLEMATIQUE DE L'EAU

1.3.1 Ebauche de bilan hydraulique de la zone du PDAI et de son évolution

La zone du projet reçoit un apport pluviométrique total de l'ordre de 235 Mm3/an.

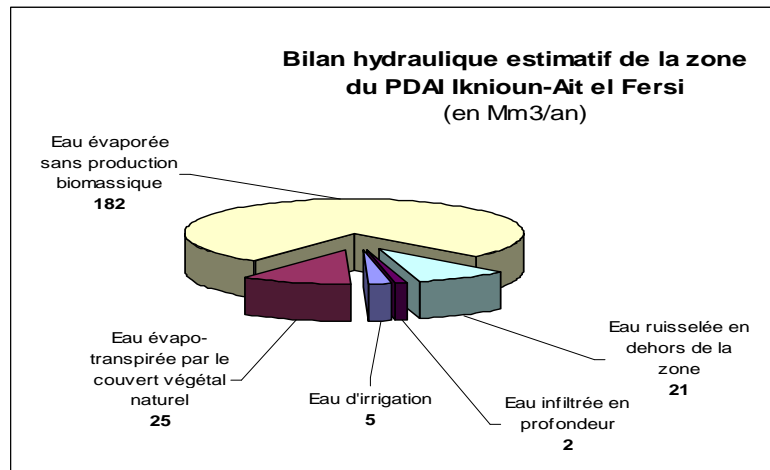
Cet apport est caractérisé par :

- une grande irrégularité inter- et intra annuelle ;
- la faible part des pluies « efficaces » (c'est-à-dire s'infiltrant en profondeur ou ruisselant en surface) ;
- des écoulements torrentiels, causant fréquemment des dégâts à l'aval des bassins versants (routes, seguias, voire bâtiments et terrains de culture endommagés).

En conséquence, l'eau d'irrigation ne représente que quelques pourcents de l'apport pluviométrique total.

Comme le montre la figure ci-dessous⁶, la plus grande partie de l'apport pluviométrique est simplement évaporée .

⁵ La valeur de 3 900 Dhs/hab/an figurant dans l'étude CBTHA « Diagnostic de la situation socio-économique des populations de la réserve cogérée du Saghro » apparaît très fortement surévaluée.



La cause de cet état de fait est le faible taux d'occupation du sol par le couvert végétal naturel, qui est sujet à un processus de dégradation séculaire, plus ou moins rapide, selon les sites.

Une évaluation basée sur les informations qualitatives disponibles, suggère –dans le cas d'absence de mesures volontaristes d'aménagement de la zone- la poursuite de la diminution des apports pluviométriques utilisés par le couvert végétal sur les parcours et par l'agriculture irriguée.

En effet, la dégradation du couvert végétal n'entraîne pas uniquement une diminution de la production utile de ce couvert (essentiellement sous forme d'unités fourragères et de biomasse ligneuse utilisée à des fins énergétiques) mais également une dégradation du cycle de l'eau (moins d'infiltration; plus forte torrencialité)⁷.

En utilisant la méthode d'ORSTOM⁸ (pour la détermination des crues), les apports en eaux superficielles en fonction des fréquences caractéristiques sont pour une superficie du bassin versant de 586 km² déterminé comme suit :

F	T(années)	P(mm)	V(M m3/an)
0,99	100	51,89	5,97
0,98	50	45,59	5,25
0,95	20	37,15	4,27
0,4	10	30,64	3,53
0,8	5	23,96	2,76
0,5	2	14,58	1,68

⁶ Bilan établi par l'équipe de formulation. Le volume d'eau d'irrigation est conforme à celui figurant dans la FIP. NB. Taux de ruissellement hors zone dans le Maider et ZiZ-Rherhis : 5% (dans le Saghro, mes estimations sont un peu supérieures : 8%). L'équipe de formulation n'a pas eu connaissance de l'existence d'autres éléments de bilan hydraulique.

⁷ Cette dégradation du cycle de l'eau sera fort probablement également accentué par l'augmentation des intensités pluviométriques. A ce propos, le rapport principal du projet RBOSM note que « la petite hydraulique de montagne va probablement souffrir légèrement des changements du régime des pluies. Des pluies fortes pourraient causer des dégâts majeurs sur les champs et terrasses. De plus, ils alimentent moins les aquifères locales, ce que pourrait causer une réduction des flux de sources et des périodes prolongées de sécheresse des sources ».

⁸ avec une pluviométrie moyenne annuelle de la zone de 69 mm et un coefficient de ruissellement de 0.35 (information transmise par l'ORMVAO

1.3.2 Evolution tendancielle des pratiques de mobilisation de l'eau d'irrigation

L'agriculture irriguée traditionnelle dans la zone dépendait jusqu'à il y a quelques décennies presque entièrement des apports gravitaires à partir des eaux superficielles ou très peu profondes en provenance des sources et khattaras⁹.

Depuis les années '70, ces apports gravitaires ont considérablement diminué. En effet, la nappe superficielle alimentant les seguias, les khattara et les puits va en s'abaissant. Actuellement, les débits disponibles sont souvent faibles¹⁰. Certaines khattara sont « à sec » depuis déjà fort longtemps¹¹.

Le constat de la faiblesse de ces débits observés en juillet 2009 est d'autant plus significatif que les 2 dernières années ont été exceptionnellement pluvieuses.

On observe par ailleurs dans la zone du projet – où il n'y a pas d'exploitations d'eaux profondes – un phénomène de creusement de puits qui exploitent l'eau de la nappe « phréatique » à d'assez faibles profondeurs avec de faibles débits.

On ne dispose pas d'un inventaire de ces puits. Au niveau du seul douar¹² Ighrem Amazdar l'existence de pas moins de 150 puits, d'une profondeur de l'ordre de 20 mètres et équipés de motopompes de 3 à 8 CV, est mentionnée par les villageois. Un interlocuteur a avancé le nombre de plus de 500 puits qui auraient été creusés dans la zone du projet¹³.

Les pompages concernent en partie des superficies anciennement irriguées par apports gravitaires afin de compléter ces derniers. Mais on observe également des initiatives de mise en valeur de terrains auparavant non-cultivés.

Dans certains douars, une certaine discipline en matière de creusement de puits et de pompage a été instaurée. A Aghoudim-n-Ikherdane par exemple, le creusement de puits à l'amont de la tête de khattara est interdit ; mais à l'aval, dans la zone irriguée à partir de la khattara, le pompage est autorisé afin de remédier à l'insuffisance de l'eau d'irrigation fournie par la khattara.

Ces pompages semblent par ailleurs être caractérisés par une efficacité énergétique très médiocre, due aussi bien aux caractéristiques des équipements (surdimensionnés et/ou ne correspondant pas au bon couple « HMT-débit d'exhaure ») qu'aux modalités pratiques de leur utilisation (provoquant des rabattements et donc des profondeurs d'exhaure excessifs).

Les agriculteurs étant sensibles au coût du carburant utilisé pour le pompage, il existe une opportunité intéressante pour le projet de promouvoir des améliorations concrètes par rapport à cette problématique (qui concerne d'ailleurs l'ensemble des périmètres irrigués par pompage du Maroc).

Au total, la surexploitation de la nappe dans la zone du projet semble avérée.

⁹ La khattara est un système ancestral de mobilisation des eaux souterraines. C'est une galerie drainante anemant par gravité l'eau de la nappe phréatique à la surface du sol à des fins d'irrigation et d'eau potable. Cette technique ancienne, de première apparition en Iran, a été introduite au Maroc par les arabes lors de leur conquête au Maghreb.

¹⁰ L'équipe de formulation n'a pas pu disposer d'informations actualisées sur les débits des différents ouvrages de mobilisation de l'eau d'irrigation. Par ailleurs, les informations figurant dans les tableaux informatifs datant de l'année 2001 (moment de la préparation du projet de PMVB d'Iknioun) sont très parcellaires.

¹¹ Exemple de la khattara AICHEM à Ait el Fersi

¹² Village en Afrique du Nord

¹³ Au niveau de la zone du SIBE du Saghro (dont la superficie totale est 1,5 fois celle de la zone du PDAI, et qui inclut une partie de cette dernière) il y aurait plus de 8.000 puits équipés. L'étude CBTHA « Diagnostic de la situation socio-économique des populations de la réserve cogérée du Saghro » indique 50 motopompes, irriguant 80 hectares, pour la seule partie d'Iknioun incluse dans le SIBE du Saghro.

A ce propos, l'on peut, conclure¹⁴ que, bien que la prise en compte des changements climatiques est une nécessité, le problème de la surexploitation des ressources en eau est actuellement déjà beaucoup plus grave que les effets du changement climatique.

1.4 LA PROBLEMATIQUE DES PRODUCTIONS VEGETALES

1.4.1 Données de base

1.4.1.1 Une mise en valeur agricole très faible

Seule une faible partie de la superficie de la zone fait l'objet d'une mise en valeur agricole. D'après le recoupement des différentes sources d'information¹⁵, la superficie agricole totale ne serait que de l'ordre de 1.500 hectares (répartis à parts approximativement égales entre Iknioun et Ait el Fersi). Aussi, les terrains agricoles ne représentent environ que 1% de la superficie totale de la zone.

Cela est dû aux faibles disponibilités en eau d'irrigation, dans cette zone où la culture pluviale (le « bour » dans le sens strict, ne faisant recours ni à l'irrigation au fil de l'eau, ni à celle par épandage des crues), serait quasi-inexistante. Les cultures aromatiques et médicinales y sont cependant abondantes.

D'après les informations disponibles, les céréales représentent de l'ordre de 90% des superficies emblavées et les maraîchages la quasi-totalité des 10% restants. L'arboriculture (une soixantaine de milliers de pieds, essentiellement pommier, amandier et palmier dattier) se pratique majoritairement sur les mêmes parcelles que les cultures annuelles.

1.4.1.2 Deux communes aux typologies distinctes

Il convient de rappeler la nette différence agro-écologique qui existe entre les 2 CR de la zone d'action du PDAI.

Cette différence, qui tient essentiellement à la différence altitudinale moyenne d'environ 400 à 500 mètres entre Iknioun et Ait el Fersi, se traduit par les vocations agricoles différentes, essentiellement pour ce qui est de l'arboriculture et, à un moindre degré pour les maraîchages.

A Iknioun, les espèces fruitières dominantes sont le pommier et l'amandier ; à Ait el Fersi, c'est le palmier dattier qui domine, suivi par l'olivier. A Ait El Fersi, le système de culture est un système de 2 à 3 étages : on y trouve le palmier dattier en 1^{er} étage, l'arboriculture en 2^{ème} étage et les cultures annuelles en 1^{er} étage. A Iknioun, le système de culture est un système à 2^{ème} étage avec une arboriculture associée aux cultures intercalaires

Cette différence est importante, car c'est l'action dans le domaine de l'arboriculture qui est particulièrement stratégique dans la zone du PDAI, à la fois à cause de l'importance de la strate arborée dans les systèmes agricoles en zone semi-aride et aride et à cause du fait que l'investissement dans les vergers engage plus fortement l'avenir que les cultures annuelles.

1.4.2 Principaux problèmes observés

1.4.2.1 Palmier dattier

Pour ce qui est du **palmier dattier**, on observe – au-delà de la question de la rareté de l'eau d'irrigation, qui concerne l'ensemble de l'activité agricole dans la zone - les problèmes et contraintes suivants :

¹⁴ à l'instar du Plan cadre de gestion de la RBOSM

¹⁵ Ces sources ont trait aux assolements et à l'aménagement hydro-agricole. Les données disponibles proviennent essentiellement du document descriptif du PMVB d'Iknioun et de fiches d'aménagement hydro-agricole établis en 2001. Elles ont été très partiellement actualisées en 2008. Pour plus d'informations à ce sujet, cf. la partie du présent document consacré à l'analyse de la situation actuelle.

- la faible proportion de variétés à valeur commerciale intéressante, et, par conséquent, la forte proportion¹⁶ de dattes non-commercialisées et utilisées pour l'alimentation du cheptel de rente, de trait et de bât (ce qui est une valorisation très médiocre) ;
- la disponibilité très limitée en vitro plants de variétés améliorées¹⁷ ;
- une productivité relativement faible¹⁸. Il faut néanmoins nuancer ce constat, dont la validité n'est que relative, dans la mesure où il ne se rapporte pas (faute de données) à la productivité de l'eau d'irrigation disponible. En effet, l'eau d'irrigation étant le principal facteur limitant de la production agricole, c'est le « rendement par m³ d'eau d'irrigation, et pas la productivité « par arbre » ou « à l'hectare » qui est l'indicateur le plus approprié de la performance des productions végétales.
- la faible organisation des circuits de commercialisation, ce qui entraîne des prix de vente des dattes – à la ferme- d'une part peu rémunérateurs, en moyenne, et, d'autre part, très variables¹⁹ ;
- la maladie du bayoud, dont le taux d'infestation des palmeraies dans la zone est proche de 15%²⁰. La cochenille blanche constitue également un vrai fléau qui menace le secteur du palmier dattier dans la C.R d'Ait El Fersi ;
- l'éloignement de la zone des centres urbains ;
- l'absence de revendeurs d'intrants Agricoles ;
- l'insuffisance d'infrastructure de base pour le stockage ou la transformation.

1.4.2.2 Autres filières arboricoles (pommier, amandier, olivier)

Les principales contraintes qui entravent le développement du secteur arboricole sont les suivantes :

- l'exiguïté et le morcellement des plantations ;
- la localisation des plantations dans des terrains très souvent enclavés et difficilement accessibles ;
- la faible productivité ;
- la prédominance des variétés locales et le vieillissement des plantations ;
- la faible organisation des circuits de commercialisation et la faible organisation des producteurs

¹⁶ Qui serait actuellement de l'ordre de 70%

¹⁷ La capacité de production nationale actuelle est d'environ 60.000 plants par an. Le laboratoire des Domaines Agricoles à Meknes vient d'augmenter sa capacité de production mais n'atteindra sa nouvelle vitesse de croisière que d'ici plusieurs années (la durée du cycle complet de production de vitro-plants est de 5 ans) ; le laboratoire de Casablanca semble rencontrer d'importantes difficultés. Aussi, dans les années à venir, la production nationale de vitro-plants ne représentera pas plus de 10% à 15% des besoins (qui sont, pour les différents projets et pour les programmes courants des ORMVAO et DPA concernés de plus de 600.000 plants par an. Par ailleurs, l'importation est interdite, essentiellement pour des raisons phytosanitaires (risque d'introduction du charançon rouge)

¹⁸ Les différentes sources (ORMVA, rapport RBOSM) indiquent un rendement moyen de l'ordre de 20 kg/arb/ an (variant, d'après le rapport RBOSM, selon les palmeraies de 17 kg/pied/ an à plus de 30 kg/pied/ an, soit environ la moitié des rendements obtenus en exploitation intensive.

¹⁹ Le cas cité dans « Agrobiodiversité et durabilité des systèmes de production oasiens dans la palmeraie d'Aoufouss », où pour des dattes d'une même variété (le Mejhoul), les prix de vente varient du simple au triple (entre 30 Dhs/kg et 90 Dhs/kg) reflète une telle réalité également en dehors de la zone d'action du PDAI

²⁰ Taux indiqué pour les zones limitrophes du Todgha et du Maader, dans le rapport principal de la RBOSM.

Le **pommier**, essentiellement cultivé à Iknioun, est réputé avoir connu une forte régression en superficie dans la zone à cause de plusieurs facteurs qui sont liés à sa faible rusticité.

Avant tout, il s'agit de la rareté de l'eau d'irrigation, qui, tout en étant aggravée au cours des épisodes de sécheresse prolongée, est une donnée de base de la zone.

Par ailleurs, les forts besoins du pommier en matière de protection phytosanitaire, liée à la difficulté d'assurer les soins requis à cause de la capacité financière limitée (eu égard aux besoins en intrants agricoles) et la faible technicité des agriculteurs sont également un aspect crucial. Enfin, la nature périssable de la pomme rend sa commercialisation plus difficilement maîtrisable par les producteurs, qui, à cause de cela, sont contraints à abandonner une part importante de la plus value de la filière au profit des intermédiaires.

La filière **amandier** est confrontée à de multiples contraintes notamment le vieillissement des plantations, l'hétérogénéité du matériel végétal, issu principalement du semi-direct, l'entretien très limité des plantations, les attaques des maladies et ravageurs, la faible valorisation de la production et la sécheresse.

Pour ce qui est de la connaissance de la valorisation de l'eau d'irrigation par les cultures et systèmes de culture dans la région, il convient de signaler que les fiches techniques disponibles raisonnent sur des trains techniques et des rendements « normatifs ». Or, les rendements effectifs sont plus faibles que ces rendements normatifs, en bonne partie à cause des faibles apports effectifs en eau d'irrigation. Quoi qu'il en soit, la valorisation effective de l'eau d'irrigation (facteur limitant de la production végétale dans la zone du PDAI) n'est pas connue pour les différentes spéculations²¹.

1.5 LA PROBLEMATIQUE DE L'ÉLEVAGE ET DE LA GESTION DES PARCOURS

1.5.1 Données de base

Pour ce qui est des productions animales, on distingue 3 types d'élevage de rente dans la zone du projet:

- **l'élevage sédentaire** constitué de bovins, d'ovins D'man et de caprins laitiers de race Draa. Les animaux sont nourris à l'auge et ne dépassent jamais les alentours de l'habitation ;
- **l'élevage semi extensif** ou agropastoral constitué de caprins et d'ovins (généralement de race rahali, rarement associés au D'man). Les animaux pâturent dans un rayon de 3 à 5 kilomètres par rapport au douar. Les troupeaux sont individuels. Les besoins alimentaires sont assurés à près de 70% par les parcours ;
- **l'élevage transhumant** constitué de caprins et d'ovins. Les troupeaux pâturent dans les différents parcours du saghro puis quittent ces derniers à un moment de l'année pour aller dans le haut Atlas ou prennent une autre destination selon l'état des parcours. La transhumance peut ne pas intéresser tout le cheptel. Une partie de ce dernier reste à l'intérieur du Saghro durant les bonnes années.

Une particularité importante de la zone du PDAI réside dans le fait que la conduite des troupeaux relève généralement des femmes, qui assument les tâches de berger, l'affouragement, les soins courants et la traite.

²¹ L'équipe de formulation a procédé à une estimation des ordres de grandeur de la valorisation nette de l'eau d'irrigation : elle serait de l'ordre de 15 Dhs/m³ pour le palmier dattier, c'est dire près du double de celle de l'amandier, de l'olivier et du pommier.

La commune d'Iknioun est caractérisée par une dominance du type d'élevage semi-extensif et transhumant. La commune de Ait El Fersi est, quant à elle, caractérisée par un type d'élevage sédentaire et semi-extensif

1.5.2 Principaux problèmes et contraintes

Deux tendances lourdes, qui ont caractérisé les décennies passées et qui vont fort probablement se poursuivre à moyen terme, constituent des éléments majeurs de la problématique de l'élevage dans la zone d'action du PDAI :

- la sédentarisation, phénomène séculaire qui résulte en grande partie²² des aspirations des éleveurs et de leurs familles à un mode de vie offrant des avantages divers, notamment du point de vue de la qualité de vie et de la scolarisation des enfants ;
- la raréfaction de l'eau, qui constitue aussi bien un facteur limitant pour la productivité de la végétation naturelle des parcours qu'une contrainte pour l'abreuvement du cheptel.

Ces 2 facteurs concourent à restreindre l'espace pastoral effectivement exploité et à reporter la pression du cheptel sur des zones relativement restreintes. Il en résulte une dégradation des parcours, sous forme d'auréoles autour des douars concernés, accentuée par les autres formes d'exploitation du couvert végétal, et plus particulièrement le prélèvement de la végétation arbustive pour l'approvisionnement énergétique.

Par ailleurs, plusieurs aspects pratiques de la conduite des élevages ont un impact négatif sur leur productivité :

- une alimentation insuffisante essentiellement en période hivernale ;
- la mortalité élevée des chevreaux et des agneaux pendant la période hivernale. Elle est principalement liée à une production laitière des mères très insuffisante, qui, elle-même résulte de la faible production fourragère des parcours et de l'absence d'un affouragement approprié visant à y remédier. L'absence d'une complémentation alimentaire adéquate accentue les effets de cette sous-alimentation. L'effet de ces lacunes consiste en des poids très faibles à la naissance, un manque de vitalité et une résistance diminuée des jeunes aux maladies ;
- une conduite sanitaire déficiente. En dépit de la rusticité des races locales, qui constituent l'essentiel des effectifs ovins et caprins, le médiocre état sanitaire du cheptel pèse sur la productivité des animaux. Il en résulte une prise en charge insuffisante des parasitoses internes et, en dépit des campagnes de vaccination gratuite, des maladies contagieuses.

Cet état de fait résulte de plusieurs facteurs :

- les modestes capacités financières de la plupart des éleveurs, qui ont un impact aussi bien sur l'alimentation du cheptel que sur les soins donnés ;
- l'impact effectif insuffisant des actions de vulgarisation sur les modes d'alimentation du cheptel;
- la grande difficulté de se procurer sur le marché local les produits vétérinaires nécessaires, dont la disponibilité est très limitée ;

²² Le rapport principal de la RBOSM énumère plusieurs causes –liées entre elles- de la sédentarisation des dernières décades : la mise en culture des terrains collectifs, les risques d'une dépendance trop forte de l'élevage et les difficultés du mode de vie mobile (éducation des enfants, accès au services de santé, travaux durs et longues chemins, ...)

- la difficulté d'assurer une couverture sanitaire au cheptel de la zone, et plus particulièrement à celui des troupeaux les moins sédentarisés²³.

Au total, l'effet combiné de ces divers facteurs entraîne une diminution de la productivité globale du secteur de l'ordre de 30%.

Enfin, la valorisation des produits de l'élevage reste médiocre.

En effet, d'après les spécialistes, les prix de vente « à la ferme » des produits de l'élevage sont en deçà des opportunités existantes au niveau national. Les circuits actuels de commercialisation pèsent sur la part de la plus-value qui échoit aux producteurs.

1.6 LES PROBLEMATIQUES LIEES AUX AUTRES TYPES D'EXPLOITATION DES RESSOURCES NATURELLES

1.6.1 Bois-énergie

Les prélèvements de bois-énergie, essentiellement sur les parcours, pour l'approvisionnement (surtout des ménages, et dans un bien moindre degré des artisans-pottiers) ont un impact extrêmement préjudiciable sur le couvert végétal, et, par conséquent, sur les activités génératrices de revenu qui en dépendent (élevage, mais aussi apiculture et la valorisation des plantes aromatiques et médicinales).

Une synthèse des informations disponibles à ce sujet²⁴ permet de broser le tableau synthétique suivant, pour la partie Iknioun de la zone d'action du PDAI :

En comparant la superficie dévégétalisée à la superficie totale des parcours de la CR d'Iknioun, (environ 125.000 hectares), l'on constate l'importance de cette dévégétalisation pour les parcours de la zone.

Si on la rapporte aux seules superficies situées « à proximité des douars » (disons le tiers de la superficie totale), alors cette dévégétalisation représente annuellement de l'ordre de 5% de la biomasse ligneuse sur pied.

Evaluation rapide de l'impact du prélèvement de la biomasse-énergie sur les parcours de la partie "Iknioun" de la zone du projet PDAI		
Quantités de bois-énergie consommées par les ménages	T/an	7 956
Quantités de bois-énergie consommées par les potiers	T/an	2 100
Part des consommations des ménages fournie par le couvert végétal des parcours	%	80%
Part des consommations des potiers fournie par le couvert	%	90%

²³ L'étude « Evaluation des différents usages des ressources naturelles dans la Réserve cogérée du Saghro cite plusieurs éleveurs qui « ont déclaré qu'ils n'ont jamais participé aux campagnes de déparasitage organisées par l'ORMVAO à cause de leur absence au moment de cette opération et que l'opération de sauvegarde du cheptel organisée par celui-ci est insuffisante et ne correspond pas le plus souvent à la période où le besoin en aliment de bétail se fait sentir ». Les personnels du projet CBTHA ont par ailleurs précisé que l'ORMVAO a fait des efforts particuliers dans la zone d'action et dans le cadre de ce projet, mais que (i) les programmes prophylactiques de l'ORMVAO ne sont pas adaptés au mode de vie des transhumants et que (ii) l'ORMVAO ne peut pas couvrir toutes les zones par ses vaccinations.

²⁴ Il s'agit des documents suivants : rapport d'évaluation à mi-parcours du projet CBTHA; rapport principal de la RBOSM, étude « Evaluation des différents usages des ressources naturelles dans la réserve cogérée du Saghro » (projet CBTHA), étude « Diagnostic de la situation socio-économique des populations de la réserve cogérée du Saghro » (projet CBTHA) et Plan d'aménagement et de gestion de la réserve cogérée du Saghro (projet CBTHA).

végétal des parcours		
Prélèvement total de bois-énergie sur le couvert végétal arbustif des parcours	T/an	8 255
Part des prélèvements par arrachage par les ménages	%	75%
Part des prélèvements par arrachage pour la poterie	%	50%
Prélèvements par arrachage par les ménages	T/an	4 773
Prélèvements par arrachage pour la poterie	T/an	945
Prélèvements totaux par arrachage	T/an	5 718
Densité moyenne de la biomasse ligneuse sur pied	T/ha	2,8
Superficie équivalent dévégétalisée pour l'approvisionnement des ménages	hectare/an	1 705
Superficie équivalent dévégétalisée pour l'approvisionnement des potiers	hectare/an	338
Superficie totale dévégétalisée	hectare/an	2 042

1.6.2 Autres utilisations diverses du couvert végétal²⁵.

1.6.2.1 Plantes aromatiques et médicinales (PAM)

D'après les données disponibles, l'activité de ramassage des PAM correspondrait, sur la totalité du SIBE (environ 230.000 hectares) à environ 12 T/an, ce qui correspondrait pour la partie Iknioun de la zone du PDAI à environ 6 T/an, ce qui est une quantité négligeable par rapport aux prélèvements totaux et arrachages pour le bois de feu.

1.6.2.2 Usage des ligneux par les artisans du bois

Les consommations de bois de genévrier thurifère pour la fabrication d'objets divers (essentiellement carafes, seaux, bols et vers ornés de cuivre) auraient correspondu à environ 25 T/an pour la zone d'Iknioun. Suite à l'action des Eaux et Forêts, cette pratique illicite semble avoir fortement régressé depuis 2005.

1.6.2.3 Usage des ligneux par les charbonniers

Une extrapolation à partir des (seules) données disponibles pour le SIBE du Saghro donne pour cette activité également illicite une consommation de 700 T/an de bois de genévrier thurifère, ce qui correspondrait²⁶ à plus d'une vingtaine d'hectares de forêt par an.

1.6.2.4 Usage des ligneux pour l'extraction de l'huile de cade

La quantité de bois de genévrier oxycède consommée annuellement serait pour la zone d'Iknioun d'environ 85 T/an.

1.6.2.5 Usage des ligneux pour la fabrication de balais

Cette activité, qui exploite *Ormenis scariosa* (ifsi ou itzri en berbère), concerne essentiellement la CR d'Iknioun. Les quelques 130.000 touffes vendues par an, pour un chiffre d'affaire d'environ 260.000 Dhs, correspondent à l'équivalent d'un défrichage d'environ une quinzaine d'hectares par an.

²⁵ L'ensemble des estimations de cette partie ont été obtenues par « interpolation » des données figurant dans le « Plan d'aménagement et de gestion de la réserve cogérée du Saghro »

²⁶ d'après les seules données disponibles sur la densité de biomasse de cette espèce (étude de Mme AKESBI, cf. bibliographie).

1.6.2.6 Prélèvements d'alfa pour la vente comme fourrage

Cette activité, signalée dans certains douars du SIBE hors zone PDAI (où elle correspondrait à un total annuel de 135 T d'alfa vendu pour un chiffre d'affaire d'environ 65.000 Dhs/an), n'est probablement pas importante dans cette dernière, puisque les steppes d'alfa y seraient rares.

1.6.3 Synthèse des différents types de prélèvement de biomasse sur les parcours de la zone du PDAI.

Synthèse des différents types de prélèvements de biomasse sur les parcours de la zone du PDAI			
<i>Finalité du prélèvement</i>	<i>Espèce concernée</i>	<i>Quantité prélevée (T de MS/an)</i>	<i>Equivalent superficie dégradée (hectare/an)</i>
Bois-énergie pour les ménages	Surtout armoise + genévriers	6.400	1.700
Bois-énergie pour les potiers	Surtout armoise	1.900	340
Fabrication de charbon de bois	Diverses (y compris genévrier thurifère)	700	>20
Fabrication de balais	Ormenis scariosa	260	>15
Extraction de l'huile de cade	Genévrier oxycèdre	85	3
Fabrication de récipients divers	Genévrier thurifère	25	1
Essentiellement distillation	Essentiellement armoise	6	1
TOTAL		9.376	2.080
<i>Pour mémoire : biomasse prélevée par le pâturage</i>		<i>13.300</i>	<i>-</i>

Ce tableau montre que les utilisations énergétiques de la biomasse représentent l'essentiel des prélèvements en dehors du pâturage.

1.6.4 Les mécanismes de contrôle des prélèvements.

Dans certaines zones et tribus de la zone d'action du PDAI, il semble que plusieurs facteurs concourent actuellement à la mise en place de mécanismes de contrôle des prélèvements de la biomasse :

- les impacts négatifs de plus en plus graves sur l'élevage et sur l'apiculture ;
- les actions de sensibilisation à la problématique de dégradation du couvert végétal par les coupes qualitativement et quantitativement inconsidérées.

Sur certains terroirs, l'action conjointe de l'économique et du discours ont conduit à l'interdiction, « en interne », de l'arrachage des plantes et des coupes de bois vert²⁷. Par endroit, ce mouvement, notamment soutenu par les apiculteurs, est allé jusqu'à l'incinération punitive des tas de bois vert collectés par les femmes par la jmaâ. Ailleurs, l'arrachage de l'alfa a été interdit par les associations de transhumants²⁸.

Par ailleurs, l'équipe de formulation a pu observer sur le terrain que dans la zone du projet au moins une partie de la collecte des arbustes servant à l'approvisionnement des fours à poterie ne se fait plus par arrachage avec le système racinaire, mais par coupe au-dessus du collet, ce qui ménage la possibilité de repousse du végétal.

²⁷ Interdiction appelée « agdal n'ouazeddam » (mise en défens de la végétation ligneuse), par exemple chez les Aït Sedrate de la montagne et dans certains douars Imagrane et des M'gouna. (d'après divers documents du projet CBTHA)

²⁸ information à confirmer, l'ORMVAO n'a pas connaissance de telles pratiques

Enfin, l'action répressive des Eaux&Forêts est également réputée avoir un certain impact positif sur les prélèvements, essentiellement pour le bois de genévrier oxycèdre pour l'artisanat et pour la carbonisation.

2. ORIENTATIONS STRATEGIQUES

2.1 PRINCIPES ET AXES STRATEGIQUES DE L'INTERVENTION

2.1.1 Principes généraux

Le projet doit s'inscrire dans les orientations stratégiques déjà validées par les autorités marocaines (INDH, Objectifs du Millénaire..), et tenir compte du nouveau document d'orientation de politique agricole du Plan Maroc Vert.

Le projet travaillera dans le cadre des structures nationales existantes et leurs procédures, et évitera de générer des structures parallèles.

Le projet doit intervenir en synergie avec les programmes ou projets actuels et prévus appuyés par les autres bailleurs de fonds, et qui travaillent directement ou indirectement en appui au secteur agricole, afin d'éviter les doublons et les pertes d'efficacité et d'efficience.

Le projet devra travailler en étroite synergie et en cohérence avec les projets financés par la Belgique dans le cadre de la coopération bilatérale.

Le projet veillera à travailler en bonne coordination et en partenariat avec les institutions et réseaux de recherche sous-régionaux, régionaux, internationaux en lien avec ses thèmes d'intervention prioritaire ou en mesure d'apporter des réponses aux problèmes concrets du terrain.

2.1.2 Axes stratégiques transversaux

Vu son contexte d'intervention, le projet devra développer une série d'axes stratégiques **transversaux** à l'ensemble des activités et des résultats :

2.1.2.1 Approche participative

La durabilité de la mise en valeur agricole dans les CR d'Iknioun et Ait el Fersi est un souci majeur du PDAI²⁹. Or, cette durabilité et pérennité sont en premier lieu incarnées par les agriculteurs et agricultrices mêmes de la zone du projet.

Aussi, le premier axe stratégique transversal réside dans l'appropriation locale des actions à travers l'adoption d'une démarche participative dans l'identification, la conception et l'analyse des actions (y compris les options et variantes techniques envisageables) ainsi que dans leur choix définitif.

La propension des « bénéficiaires » à participer à l'effort d'investissement initial (soit en nature - essentiellement de la main d'œuvre -, soit financièrement) est un puissant indicateur de l'intérêt intrinsèque des actions concernées pour leurs acteurs-bénéficiaires.

Cette participation permet également de maximiser l'impact du projet, puisqu'elle permet de réaliser une action de plus grande envergure pour un montant budgétaire « extérieur » donné. La participation crée donc un enjeu important en tant que mécanisme « gagnant-gagnant », permettant aux agriculteurs/trices de tirer un plus grand bénéfice de l'aide extérieure, tout en faisant un apport propre significatif³⁰.

²⁹ A ce propos, le rapport principal de la RBOSM signale que « le fait que les projets ne font pas le nécessaire pour assurer la durabilité des actions entraîne un écart entre les objectifs visés par les projets et les résultats effectivement obtenus ».

³⁰ Certains projets ont eu recours à des modes « d'optimisation » de l'allocation des moyens budgétaires originaux. Ainsi, le Projet Dades a alloué des « montants fixes par seguia ». En effet, le fait de prendre une telle contrainte comme

Cela est le cas, par exemple pour les aménagements hydro-agricoles, domaine d'action dans lequel l'auto-réalisation par les agriculteurs est déjà pratiquée par l'ORMVAO, à travers sa zone d'action, y compris dans la zone du PDAI (exemple de l'Association Tazegzaout à Ait el Fersi).

De très nombreux exemples de ce type de participation locale, à travers le Maroc, depuis au moins une vingtaine d'années, sont connus. D'ailleurs, au cours des réunions plénières tenues à Iknioun et à Ait el Fersi dans le cadre de la mission de formulation, plusieurs participants ont clairement exprimé leur avis que « ...les agriculteurs doivent participer aux travaux ».

La participation financière dans les aménagements collectifs ne sera cependant pas une exigence car elle pose très fréquemment problème³¹, tout en représentant le plus souvent seulement une part modeste de l'investissement total, et une part en général moins importante que celle que peut représenter la participation en nature.

Au total, concluons que, concrètement, la propension locale à la participation effective dans les investissements de départ à réaliser sera dans le cadre du PDAI un critère d'éligibilité important à utiliser systématiquement (avec bien évidemment d'autres critères) pour le choix définitif à la fois des actions et des bénéficiaires.

La mise en œuvre de l'approche participative dans le cadre du PDAI passera par une approche de type « douar »³². Le douar reste en effet au Maroc l'entité de base au niveau de laquelle se raisonne la majeure partie des initiatives et décisions qui ont trait à la mise en valeur agricole. Et c'est à ce niveau que l'organisation du travail en commun entre équipe de projet et bénéficiaires (potentiels) est le plus facile à organiser.

Cette approche participative sera également mise à profit pour constituer une solide base informationnelle sur des thèmes opérationnels précis et permettra d'établir sur le terrain une partie essentielle de la ligne de base du projet.

Le projet veillera à ce que l'ORMVAO développe une dynamique participative initiée au niveau du management.

2.1.2.2 Egalité homme/femme

Dans la planification de ses activités, le projet visera à renforcer l'égalité homme-femme et l'autonomisation des femmes ou à réduire les discriminations et les inégalités fondées sur le sexe.

L'objectif d'égalité homme-femme sera explicitement pris en compte à travers des mesures destinées à réduire les déséquilibres dans les rapports de forces entre hommes et femmes, garçons et filles, au niveau social, économique ou politique : faire en sorte que l'activité bénéficie autant aux femmes qu'aux hommes ou remédier à des discriminations passées.

On fera la différence entre des activités ciblées spécifiquement sur les femmes (voir chapitre genre) et des activités visant l'égalité homme-femme.

2.1.2.3 Promotion d'activités génératrices de revenus (AGR)

La principale caractéristique des « actions génératrices de revenus » (AGR), et qui en est la raison d'être, est qu'elles sont fortement demandées par la population locale.

Les AGR servent à créer des conditions favorisant la réussite du projet, à quelque titre que ce soit, comme par exemple :

point de départ, permet aux acteurs du projet de maximiser ensuite le résultat et l'impact de l'aménagement, par le double biais du choix de la « meilleure » option et variante et de la participation locale à sa réalisation.

³¹ Cette exigence a par exemple fortement ralenti la composante PMH du projet Dades (Rapport d'achèvement du Projet de Développement Rural dans la Vallée du Dades)

³² Cette approche peut concerner des douars « individuels », mais aussi, le cas échéant des groupes de douar (pouvant correspondre, par exemple, à un même périmètre irrigué)

- en constituant un contexte opérationnel de travail en commun permettant l'établissement de relations de confiance et une meilleure connaissance réciproque entre équipes de projet et les acteurs locaux bénéficiaires;
- en « pesant » favorablement lors de négociations ayant trait au choix et aux modalités de mise en œuvre des actions des autres composantes du projet ;
- en contribuant de manière fonctionnelle à la réussite des actions « agricoles » ou « féminines » du projet ;

L'intérêt de ce type d'action s'est confirmé au niveau de nombreux projets de développement sectoriels, à travers le Maroc, au cours des quinze dernières années, il a été fréquemment rappelé dans le cadre du projet CBTHA³³.

Dans le cadre du PDAI, elles auront donc un rôle à jouer au début des différents cycles du projet, donc au moment de la programmation des actions, plus particulièrement lors de la phase de lancement du projet, mais aussi lors des (re)programmations ultérieures.

Les AGR développées seront directement liées aux thèmes prioritaires du projet, comme la meilleure gestion des ressources naturelles et agricoles. On privilégiera par exemple des actions susceptibles de contrôler les prélèvements excessifs de bois-énergie, comme l'apiculture et la valorisation des plantes aromatiques et médicinales. Des activités de valorisation des produits de l'agriculture et de l'élevage seront également soutenues.

La participation financière des bénéficiaires individuels des plants, du cheptel, des équipements de conditionnement et de transformation (etc...) mis à disposition est devenu une pratique courante. Dans le cadre du PDAI, elle passera, à chaque fois que cela est possible, par le biais de fonds locaux rotatifs de développement, permettant de réinjecter les paiements/remboursements des bénéficiaires dans de nouvelles actions.

2.1.2.4 Accent mis sur la conservation des ressources naturelles et des paysages

Il est crucial que le projet aborde les questions de fond qui pèsent sur la viabilité des systèmes agro-écologiques de la zone d'action.

Les stratégies sous-sectorielles discutées ci-après et le chapitre environnement tiendront explicitement compte de ces aspects par plusieurs biais, qui seront discutés plus en détail par la suite, et que nous nous limitons à simplement énumérer ici :

- la gestion conservatoire des ressources en eau, aussi bien à l'amont (niveau parcours - pitting, revégétalisation- et niveau des versants – seuils, technique des tabias) qu'à l'aval (maîtrise des écoulements torrentiels et recharge de la nappe) ;
- un choix du matériel végétal pour la régénération du couvert végétal des parcours et pour l'arboriculture tenant compte de l'aridité climatique croissante et de l'augmentation des températures (permettant voire nécessitant une remontée altitudinale de la limite de culture des espèces et variétés) ;
- un a priori en faveur du maintien du système agro écologique oasien traditionnel, à forte intensité culturelle, visant à profiter au maximum de « l'effet oasis ». Il s'agit donc (i) d'éviter toute extension des superficies cultivées (sauf raison majeure la justifiant),

³³ Par exemple par son « Etude sur les institutions »: « Quelle que soit donc l'institution à utiliser comme interface, le recours à des actions facilitatrices est incontournable ».

plus particulièrement totalement en dehors des périmètres existants³⁴ et (ii) d'optimiser l'intensité culturale ;

- une prise en compte de l'impact des changements climatiques, qui se feront de plus en plus ressentir au cours des années et décennies à venir, et qui devra orienter les choix des agriculteurs et des techniciens vers du matériel végétal plus rustique, moins exigeant en eau d'irrigation et valorisant mieux cette dernière.

2.1.2.5 Valorisation des expériences locales au niveau national

Le Plan Maroc Vert, dont la mise en œuvre vient à peine de commencer, manque encore de références nationales réussies concrètes, surtout au niveau du Pilier 2.

Or, puisque aussi bien les principes que nous venons d'évoquer que les types de projet rentrant dans le cadre du Pilier 2 du PMV (projets d'intensification/valorisation ; de diversification/niche ; de reconversion qui couvrent tous trois les productions aussi bien végétales qu'animales) ont leur intérêt pour la zone du PDAI, ce dernier s'inscrit parfaitement dans le contexte du PMV.

En effet, le parti pris - depuis d'assez longue date - de la Coopération belge en faveur d'interventions dans des zones défavorisées correspond bien à l'axe stratégique du PMV de remobilisation des investisseurs sociaux (y compris les bailleurs de fonds internationaux) autour d'une « offre sociale Maroc ».

D'autre part, le PDAI d'Iknioun et Ait el Fersi est une occasion de concrètement mettre en œuvre de manière cohérente plusieurs des axes stratégiques et éléments d'approche du PMV, et de créer ainsi une référence supplémentaire sur plusieurs points (techniques et d'approche) encore insuffisamment maîtrisés par le PMV :

- l'agrégation en milieu agro-écologique très difficile (faible potentiel ; dispersion des producteurs ; fort enclavement) ;
- des approches de vulgarisation réellement efficaces³⁵ ;
- la prise en compte de la dimension territoriale du développement agricole

En vue de ce qui précède, et, de surcroît, en rappelant que le Plan Agricole Régional de la région Souss-Massa-Draâ, dont la zone du PDAI fait partie, ne contient qu'un seul « projet potentiel » pré-identifié qui est susceptible de concerner la zone du projet (il s'agit de l'engraissement des caprins), l'on peut conclure que :

- le PDAI, tout en s'efforçant de se mettre « en phase » avec les besoins, demandes et potentiels locaux, s'inscrit parfaitement dans l'optique du PMV ;
- il sera parmi les premières références de développement agricole local à le faire.

Le projet veillera donc à développer une stratégie de communication efficace envers le niveau central afin de diffuser les bonnes pratiques et expériences réussies.

2.1.2.6 Planification souple et progressive

Le PDAI respectera les principes du « cycle de projet », consistant en la mise en œuvre de séquences répétitives d'identification, de programmation, d'exécution, d'évaluation puis de re-programmation » de ses activités et actions.

³⁴ Ceci pour favoriser l'effet oasis, qui peut permettre des économies d'eau de 30% à 50% au centre de l'oasis par rapport aux consommations en lisière (cf. DOBOST)

³⁵ En fait, la vulgarisation est un des « talons d'Achille » du PMV, aussi bien en termes techniques (« que et comment vulgariser ? ») qu'en termes institutionnels et financiers (« qui va vulgariser et qui va payer ? »).

Autrement dit, la programmation du projet sera à la fois progressive et souple.

Les principaux critères de choix que le PDAI s'efforcera de respecter tout au long de son cycle de projet sont :

- le rapport « impact socio-économique durable/coût » des actions envisagées ;
- les modes et le niveau/taux de la participation locale à la mise en œuvre des actions, dès la phase d'investissement, proposée par les bénéficiaires concernés ;
- le nombre de bénéficiaires, dans la mesure où le projet devrait tout en respectant les 2 critères prioritaires ci-dessus, viser le plus possible une répartition équitable des appuis du projet parmi l'ensemble des bénéficiaires potentiels éligibles.
- Le principe d'équité. A ce propos, il conviendra de veiller à ce que les actions du projet n'excluent pas certaines catégories d'agriculteurs/trices parmi les plus pauvres, ni « les zones les plus éloignées » du projet. Il faudra donc « une forte volonté à étendre les actions de développement aux sites les plus enclavés ... »³⁶ et aux petites exploitations.

Les leçons d'assez nombreux projets antérieurs³⁷ stipulent qu'il faut éviter aussi bien tout retard inutile (par exemple dû à des études de base trop longues et à un lent démarrage de la planification participative) que la dispersion de l'équipe sur des activités d'ordre très divers.

Il est souhaitable que le projet se concentre sur les activités et actions les plus importantes et les plus urgentes et qu'il s'efforce de suivre son chemin critique, assurant à temps la réalisation de toute tâche dont le report entraînerait celui des autres tâches pour laquelle elle constitue un préalable³⁸.

2.1.3 Axes stratégiques généraux

Le développement agricole intégré des communes de Iknioun et Ait El Fersi suppose une action globale qui appréhende l'ensemble des problèmes posés dans une démarche à la fois sociale, économique et écologique. L'objectif visé étant de créer une dynamique locale de valorisation des ressources en eau, végétale et animale respectueuse de l'environnement et tenant compte des spécificités de la zone d'action. Pour ce faire, s'inscrivant résolument dans cette appréhension globale, trois axes stratégiques complémentaires soutiendront l'intervention :

2.1.3.1 Renforcement de capacité de l'ORMVAO et des acteurs de la zone d'action

Il s'agira en premier lieu de renforcer les capacités de l'équipe de l'ORMVAO de la zone d'action afin de faciliter l'adaptation des programmes aux priorités du terrain et à diffuser les résultats via une approche de vulgarisation efficace. Après 4 ans de projet, l'ORMVAO n'aura pas produit des résultats pour chaque problème de terrain, mais devrait avoir mis en œuvre de nouvelles façons de travailler avec les principaux utilisateurs de ses services (Etat, organisations professionnelles agricoles, secteur privé, enseignement agricole, Ong de développement, projets de développement).

Il s'agira également de renforcer les capacités de l'ensemble des acteurs sociaux et institutionnels impliqués dans le développement des communes de Iknioun et Ait El Fersi afin de leur permettre de prendre en charge leur propre développement, de définir leurs propres stratégies d'interventions et d'amorcer le renforcement et la dynamisation des synergies entre tous ces acteurs: société civile, services techniques de l'Etat, projets et programmes de développement.

³⁶ Rapport principal de la RBOSM.

³⁷ Y compris, d'après son rapport d'évaluation à mi-parcours, le projet CBTHA.

³⁸ La programmation prévisionnelle du projet proposée dans le présent rapport s'est efforcée de respecter ce principe.

Le Projet sera donc orienté sur les demandes locales et proposera des interventions intégrées dans une approche à court terme pour la réponse aux demandes, et à plus long terme pour la viabilisation de ces actions dans un cadre de conservation des ressources naturelles. Les solutions techniques seront testées par eux et adaptées en fonction de leurs possibilités avec l'appui des partenaires et animateurs du Projet. La résolution des problèmes est une responsabilité partagée par les associations et les partenaires, et engage donc tant les agriculteurs et agricultrices, que les techniciens, animateurs et partenaires du Projet (cf approche participative, chapitre 2.1.2.1)

Le Projet assurera également la sensibilisation et la formation des partenaires afin d'améliorer l'encadrement apporté aux associations. Il s'agit d'améliorer la qualité des services de proximité des différents protagonistes du Projet, à savoir les agences gouvernementales, les communes et les ONGs, et à l'évolution des façons de faire.

2.1.3.2 Création d'une dynamique de valorisation des ressources en eau (captage, irrigation, abreuvement du bétail)

Dans la zone d'action du PDAI, la demande locale en matière d'aménagements hydro-agricoles³⁹ est très forte et traduit la difficulté d'accès à la ressource en eau et la raréfaction de celle-ci.

Il est donc indispensable d'aborder cette problématique via diverses stratégies complémentaires :

- l'encadrement et la sensibilisation des populations pour favoriser l'émergence d'une dynamique commune de bonne gestion des ressources en eau, en visant le long terme et les générations futures ;
- la réalisation d'ouvrages permettant une meilleure mobilisation de l'eau sur le court terme (ouvrage à l'amont favorisant l'infiltration de l'eau, tabia ..) ;
- la réhabilitation d'ouvrage de captage et d'irrigation selon des technologies appropriées à moindre coût et reproductibles à large échelle.

A priori, aucune option ou variante technique pour la mobilisation de ressources supplémentaires en eau d'irrigation n'est à exclure, lors de l'identification, la conception et le choix participatifs des aménagements.

Afin d'éclairer ces choix, il conviendra de procéder essentiellement à :

- des études et analyses techniques réalisées conjointement– de manière participative- par les personnels du projet, les agriculteurs et le cas échéant des experts. Le principe de base étant le fait d'ouvrir le plus possible l'éventail des options et variantes d'aménagement⁴⁰;
- des analyses de coût et de d'efficacité technico-économique ;
- la comparaison des résultats obtenus.

Les grandes options d'aménagement visées sont les suivantes :

- ouvrages « conventionnels » qui stoppent les crues et qui stockent l'eau à l'amont ou bien y favorisent la recharge de la nappe ;

³⁹ L'équipe de formulation a pu faire ce constat au cours des réunions plénières et des visites de certains sites d'intervention proposés par les agriculteurs.

⁴⁰ Section minimale d'une seguia, contrainte dimension pelle pour curage ... alors, au lieu de surdimensionner la seguia, utiliser des pelles plus étroites ... !

- ouvrages qui étalent les crues en largeur et provoquent ainsi l'infiltration dans le lit de l'oued non seulement à l'amont, mais aussi à l'aval de l'ouvrage⁴¹.

En conclusion :

- dans un premier temps, le projet pourra dans d'assez brefs délais répondre favorablement à la demande en petits ouvrages simples pouvant être réalisés en régie villageoise, le projet fournissant les matériaux et les agriculteurs exécutant les travaux. La sélection de ces ouvrages se fera sur la base de (i) quelques indicateurs simples⁴² et de (ii) l'engagement formel du groupe d'agriculteurs bénéficiaires pour la participation à la réalisation ;
- la réalisation d'ouvrages de plus grande dimension pourra seulement être envisagée après étude/expertise plus approfondie, par le bureau d'étude contracté pour la réalisation des études de schéma directeur hydro-agricole de la zone.

2.1.3.3 Création d'une dynamique de valorisation des filières de production animales et végétales

La population agricole des communes de Iknioun et Ait El Fersi dans son ensemble a une très faible maîtrise de sa production, tant sur le plan qualitatif que quantitatif. Par manque de connaissances techniques (conduites culturales, conduite d'élevage, stockage, conservation, transformation⁴³), de moyens matériels et (micro)financiers, d'informations (marchés, prix), la majorité des producteurs sont contraints d'écouler leurs produits sur les marchés locaux dans des conditions généralement peu avantageuses pour eux. La faiblesse de l'encadrement aux agriculteurs a pour conséquence que ces derniers produisent sans maîtrise des aspects post-récolte, sans véritable gestion économique et avec une gestion des risques très limitée.

Malgré ces contraintes fortes, les communes de Iknioun et Ait El Fersi offrent certaines opportunités qui font penser que la situation n'est pas irréversible et qu'avec un « coup de pouce » d'un projet tel le PDAI, la position de nombreux producteurs peut s'améliorer et certains mécanismes d'accès au marché (modestes) peuvent se mettre en place.

Un projet comme le PDAI se doit d'initier certaines opérations technico-économiques pilotes, tout en gardant à l'esprit que, bien que les pratiques d'assistanat soient à bannir, les risques à faire prendre aux populations doivent être bien calculés et mesurés pour ne pas aggraver une situation que le projet souhaite améliorer.

Le terme « pilote » doit être compris comme des activités de faible ampleur menées par les exploitants agricoles au sein de leurs exploitations avec un accompagnement des agents techniques du projet. Il fait référence à des opérations :

- Rapidement réalisables, dès la première année du projet, en parallèle des volets de renforcement des capacités

⁴¹ Cas du système de 14 seuils réalisés à Imi-n-Zat (province d'El Haouz), qui devrait permettre d'augmenter le taux d'infiltration des eaux de l'oued de 50%. Le coût total d'investissement étant de 50 MDhs et le volume d'eau supplémentaire infiltré étant de l'ordre de 5Mm³/an, le coût d'investissement unitaire de l'eau supplémentaire mobilisé serait de l'ordre de 10 Dhs/m³/an (coût qui se rembourserait en seulement quelques années).

⁴² Ces indicateurs incluront par exemple la superficie du bassin versant, l'intensité des processus d'érosion et de charriage à l'amont, le rapport entre volume et le coût de l'ouvrage et le volume de retenu Cette liste sera complétée au début du projet avec le bureau d'étude contracté pour la réalisation des études de schéma directeur hydro-agricole de la zone.

- Dont les effets pour les populations seront rapides, sources d'espoirs et de croissance de revenus ;
- Ayant un caractère innovant, donc réalisées dans un cadre restreint, autant sur le plan géographique qu'en terme de bénéficiaires ;
- Qui devront faire l'objet d'une évaluation détaillée avant d'en diffuser largement les résultats;

Les actions « pilotes » seront menées par les paysans en conditions paysannes.

Les modalités de financement de ces activités pilotes devront être précisées au démarrage du projet et autant que possible, négociées avec les autres intervenants. On peut suggérer à ce stade :

- Pour des investissements lourds à caractère social ou bénéficiant largement à la population (intérêt général) ou à rentabilité économique marginale et différée : financement par le PDAI. Suivant les cas une contribution des bénéficiaires sera exigée (voir chapitre 2.1.2.1) .
- Pour des investissements à caractère économique et à rentabilité prouvée à moyen terme : préfinancement par le PDAI, puis remboursement partiel (70% par exemple) par les bénéficiaires une fois que le rythme de croisière est atteint et que la rentabilité économique est prouvée. Les bénéficiaires ne prennent pas de risque. Cependant si une IMF est disposée à apporter le crédit (peu probable à ce stade), cette solution devrait être préférée.
- Pour des approvisionnements en intrants à caractère économique et rentable dans le court terme (une saison) : en priorité le PDAI appuiera l'accès au crédit auprès d'IMF (par une garantie technique du projet ou une ligne de crédit spéciale au sein de l'IMF ou un fonds de garantie). Des démarches spécifiques auprès des IMF devront être faites pour démontrer la crédibilité « banquable » des initiatives paysannes. Si aucune IMF n'est prête à octroyer de crédit, le projet peut accorder un crédit de campagne sur des bases de rentabilité économique, c'est à dire en appliquant un taux d'intérêt.

Les activités pilotes soutenues feront l'objet de suivi-évaluation par le PDAI. Il s'agira ainsi d'en capitaliser les réussites et les échecs et de diffuser les résultats.

2.2 BENEFCIAIRES

Compte tenu des approches adoptées dans la mise en œuvre du Projet PDAI, les principaux bénéficiaires sont les populations des communes de Iknioun et Ait El Fersi, les Services techniques de l'Etat et les partenaires de la société civile.

Une priorité sera accordée aux agriculteurs organisés en association et/ou coopérative. Ceci implique que ces organisations seront intégrées dans toutes les étapes depuis l'analyse jusqu'à la mise en œuvre des activités du projet, ce qui constitue une garantie pour la pérennisation des actions du projet.

L'autre groupe cible prioritaire concernera les femmes du fait de leur problématique particulière dans la zone, qui connaît une migration masculine importante. L'approche genre devrait réellement préoccuper l'équipe et inspirer sa démarche.

Le projet portera une attention particulière aux jeunes filles et fils des agriculteurs, qui bénéficieront de sessions de formation en matière de techniques culturales, notamment en arboriculture.

L'ORMVAO et ses services décentralisés sont nommément désignés comme bénéficiaires du projet. Ils reçoivent un appui conséquent de ce dernier sous forme de moyens logistiques et de session de formation des agents : approche participative, outils de vulgarisation et diverses techniques liées au captage des ressources en eau, à l'irrigation, aux productions végétales et animale.

Les élus locaux, les autorités administratives et techniques bénéficient de l'appui du projet pour une mise à niveau des connaissances, notamment en matière d'approche participative, de biodiversité, et de restauration du milieu. Ce qui contribue fortement à l'amélioration de leurs capacités d'intervention.

2.3 ZONE D'INTERVENTION

La zone ciblée par le projet relève administrativement des Communes Rurales (CR) Ikniouen et Ait El Fersi du Cercle de Boumalne – Dadès de la Province de Ouarzazate. Ces deux communes connaissent un taux de pauvreté respectif de 49.99 pour la CR d'Ikniouen et de 31.12 pour la CR d'Ait El Fersi et font partie de ce fait des communes ciblées par l'Initiative Nationale de Développement Humain (INDH: Programme de lutte contre la pauvreté en milieu rural). Cette zone fait également partie de la zone de la réserve de biosphère des oasis du sud marocain.

2.4 PARTENAIRES

La formulation du Projet a impliqué les partenaires locaux dans une démarche participative, sollicitant d'autant plus leur collaboration, que le Projet se propose d'initier un processus de gestion participative. La logique du Projet a été aussi conçue pour soutenir et reconduire certaines actions initiées par différents partenaires, tel que le CBTHA, dans un souci de cohérence, d'intégration et de durabilité. Il est également prévu d'établir une collaboration avec l'ensemble des intervenants institutionnels (Autorités locales, Chambre de Commerce, ...), et les associations sur place.

Le Projet examinera les possibilités d'établir un partenariat avec d'autres associations et institutions telles que : l'ADS, INRA, ANOC, fondation Mohammed VI ... Par ailleurs, le Projet insistera sur la mise en place des synergies possibles avec les autres interventions financées par d'autres bailleurs tels que le PNUD, le MCA, ...etc.

3. PLANIFICATION OPERATIONNELLE

3.1 OBJECTIF GENERAL

L'objectif général du projet est de « Contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations locales dans le cadre de la politique nationale de promotion du secteur agricole⁴⁴ ».

3.2 OBJECTIF SPECIFIQUE

L'objectif spécifique du projet est « Une dynamique de gestion durable des ressources est mise en oeuvre avec les populations locales (homme-femme) à travers une meilleure valorisation des potentialités agricoles dans les communes de Iknioun et Ait El Fersi »

3.3 RESULTATS ATTENDUS

Quatre résultats sont attendus :

- **R1** : Les capacités locales et les synergies entre acteurs sont renforcées
- **R2** : Les ressources en eau sont mobilisées moyennant une bonne efficacité énergétique et financière
- **R3** : Les filières agricoles sont améliorées et diversifiées
- **R4** : La conduite des troupeaux et la gestion des parcours est améliorée

3.4 ACTIVITES A METTRE EN ŒUVRE

3.4.1 R1 : Les capacités locales et les synergies entre acteurs sont renforcées

3.4.1.1 Renforcement de l'ORMVAO dans ses fonctions d'appui à l'innovation paysanne

Brève justification : Les capacités d'action du personnel de l'ORMVAO intervenant en appui aux agriculteurs/trices seront en grande partie déterminantes de la réussite de la diffusion d'une dynamique locale de bonne gestion et valorisation des ressources naturelles (eau, production végétale, production animale).

Public cible : Personnel de la sous-division de Boumalne Dadès, des CMV de Tinghir et Iknioun et personnel de l'ORMVAO concernés par le projet.

Description de l'activité

1. Analyse des capacités et des besoins en renforcement de compétence

Les besoins en renforcement de compétences seront identifiés de façon approfondie immédiatement après l'achèvement de la phase de lancement du projet (cf. la section du présent document consacrée à la programmation des activités du PDAI).

Parmi les thèmes de renforcement figureront diverses questions techniques correspondant aux besoins spécifiques du PDAI (aménagement hydro-agricole, irrigation raisonnée, bois de feu,

⁴⁴ Cf description du Plan Maroc Vert, chapitre 1.1.2

filières novatrices...), mais également la capacité du partenaire en ce qui concerne la gestion de projet (exemple : gestion axée sur les objectifs et les résultats).

Quelques premières actions de renforcement de compétence seront réalisées antérieurement à cela, lors de la phase de lancement du projet. Elles porteront sur des aspects pour lesquels il s'avère d'ores et déjà opportun de renforcer les compétences (approche participative, planification..)

Ces formations devront recourir à la pédagogie active, répondre aux besoins effectifs précis des personnels concernés (à préciser en cours de formation) et être aussi pratiques que possible (études de cas, applications sur le terrain, ...).

2. Renforcement des compétences

Le PDAI renforcera les compétences du personnel de l'ORMVAO par :

- Un accompagnement dans l'action par le co-responsable
- Des formations continues des cadres et agents de l'ORMVAO qui couvriront les domaines suivants : planification, programmation, suivi-évaluation des activités, gestion de projet, méthodes d'animation participative, méthodes de vulgarisation, sujets techniques (options et variantes d'aménagement hydro-agricole, efficacité énergétique des pompes) ... Ces formations auront lieu en priorité à Boumalne-Dadès. Pour des formations plus pointues, elles pourront avoir lieu à Ouarzazate ou dans la sous-région.
- Des visites d'échanges au Maroc et dans la sous-région

3. Equipement de l'ORMVAO afin de motiver les agents

L'équipement de l'ORMVAO devrait lui donner les moyens de remplir ses fonctions mais aussi de contribuer à l'amélioration de la motivation des agents. Cela passera par : un meilleur cadre de travail et des moyens matériels (transports,...). Les moyens financiers motivants (primes) sont pris en charge par l'ORMVAO.

Actuellement l'ORMVAO dispose d'un parc immobilier suffisant (bureau, salles de réunion) mais leur état manque d'entretien. Les équipements informatiques (imprimantes, photocopieurs) et de communication (fax, e-mail, Internet) sont en revanche insuffisants.

Les agents de l'ORMVAO (sous-division Boumalne et CMV) ne disposent pas de moyens de transport. Les techniciens agricoles devraient être équipés de mobylettes. Il s'agira donc de :

- Réhabiliter et équiper les bureaux: En matière de rénovation il s'agit de refaire les peintures, refaire les huisseries, les plafonds, renouveler le mobilier si nécessaire, vider les encombrants, ré-aménager les sanitaires... Fournir des logiciels de traitement de données (et les formations), effectuer leur mise en réseau, connexion Internet, fax. Il s'agira également de construire des chambres de passage au CMV d'Iknioun.
- Donner les moyens à l'ORMVAO d'effectuer son travail de terrain : Achat de véhicules 4x4 pour la sous-division de Boumalne-Dadès et les CMV de Tinghir et Iknioun et de mobylettes pour les techniciens des CMV.
- Créer un centre de documentation à la sous-division de Boumalne-dadès pouvant également servir de centre de ressources aux autres acteurs (projets, ONG, agents communaux...). Ce centre comprendra des ouvrages techniques, revues, etc.

3.4.1.2 Renforcement des compétences des autres acteurs du développement local

Brève justification: Dans le but d'atteindre les objectifs escomptés et permettre un développement durable pour la zone du projet, des activités de renforcement des capacités de

l'ensemble des acteurs sociaux et institutionnels impliqués dans le développement des deux communes est nécessaire. Il est en effet impératif que les partenaires institutionnels de l'ORMVAO et les associations locales se familiarisent avec des concepts et des outils nécessaires pour pouvoir appuyer les projets des bénéficiaires et accompagner la bonne réalisation du PDAI. Les connaissances acquises permettront aux partenaires d'améliorer leurs performances et de mieux maîtriser leur angle d'appui au Projet.

L'implication des autorités locales (Caid, Secrétaires Généraux de communes, Khalifas et personnels administratifs) en tant que partenaires du projet, dans la gestion des conflits et le processus de mise en œuvre des programmes, nécessite également que leurs capacités soient renforcées.

Public Cible : personnel des Communes, Caid, Khalifas, Eaux et Forêts, Equipement et Environnement, ADS, associations locales...etc

Description de l'activité

1. Identification des besoins

Les besoins en renforcement de compétences seront identifiés de façon approfondie immédiatement après l'achèvement de la phase de lancement du projet (cf. la section du présent document consacrée à la programmation des activités du PDAI).

Pour les associations locales (villageoises ou communales), la stratégie à suivre consistera en l'identification (qui commencera au cours de la phase de diagnostic et de programmation participatifs) d'un groupe d'associations susceptibles de réellement s'engager dans certaines actions qui auront été identifiées et retenues.

Parmi les thèmes de renforcement figureront diverses questions techniques mais également la capacité des partenaires en ce qui concerne la gestion de projet, la gestion des conflits et le processus de mise en œuvre des programmes.

Ces formations devront recourir à la pédagogie active, répondre aux besoins effectifs précis des personnels concernés (à préciser en cours de formation) et être aussi pratiques que possible (études de cas, applications sur le terrain, ...).

2. Renforcement des compétences des partenaires institutionnels de l'ORMVAO

Le PDAI renforcera les compétences des autres acteurs du développement local par :

- un accompagnement dans l'action par le co-responsable et le personnel de l'ORMVAO.
- des formations continues qui couvriront les domaines suivants : planification, programmation, suivi-évaluation des activités, gestion de projet, méthodes d'animation participative, gestion des conflits, sujets techniques (gestion des ressources naturelles, bois de feu) ... Pour les associations des formations seront également planifiées sur les questions ayant trait à la gouvernance, au rôle d'interface et de lobbying, ainsi que des thèmes directement liés aux actions spécifiques de ces associations.
- des visites d'échanges au Maroc et dans la sous-région
- la mise à disposition d'experts de courtes durées pour la rédaction des plans de développement locaux pour les thèmes visés par le projet (gestion de l'eau, production végétale et animale)

3.4.1.3 Renforcer les capacités techniques et de gestion des bénéficiaires des résultats 2, 3 et 4 pour la bonne conduite des activités agricoles

Brève justification : la valorisation des potentialités agricoles et la meilleure gestion des ressources naturelles (objectif spécifique) repose sur la capacité et les connaissances des populations locales. Il s'agit donc de renforcer les capacités afin de susciter des dynamiques novatrices de gestion de l'eau et de valorisation des produits agricoles.

Public cible : Population des communes de Iknioun et Ait El Fersi ciblée par les résultats 2, 3 et 4

Description de l'activité

1. Identification des besoins

Chaque formation devra inclure l'identification rigoureuse des besoins effectifs précis en renforcement de savoirs et de savoir-faire. En effet, très fréquemment la cause de la non-utilisation de telle ou telle « technique améliorée » ne réside pas dans la méconnaissance de son existence et/ou de ses détails techniques, mais dans des contraintes objectives diverses.

2. Renforcement de compétences

Le renforcement des compétences des agriculteurs/agricultrices et associations peut potentiellement porter sur un éventail très large de thèmes techniques et organisationnels.

Il faudra cependant éviter une trop grande dispersion des efforts et des moyens et privilégier les thèmes directement liés aux activités du projet :

- la gestion durable de la ressource en eau ;
- la réalisation des ouvrages de génie rural (hydro-agricoles ; impluvia et citernes ; ...) ;
- les techniques d'exhaure (choix des équipements, modes d'utilisation, efficacité énergétique) ;
- le conditionnement et la transformation des productions agricoles promues par le projet ;
- l'amélioration et la gestion durable des parcours ;
- la conduite améliorée de l'élevage ;
- les techniques améliorées de récolte du bois-énergie ;
- certaines AGR novatrices (y compris les cultures nouvelles).

Le programme de formation réservera une place importante à la femme et aux jeunes, en particulier pour ce qui est de l'élevage, de la conduite des troupeaux et de l'amélioration des parcours.

Les modalités des actions de formation devront être adaptées aux personnes formées: langue et langage, simplicité et clarté des messages ; formations pratiques plutôt que théoriques ; visites de terrain d'expériences réussies, échanges (extra-zone et intra-zone) entre agriculteurs ...

Les formations devront cibler des agriculteurs et agricultrices qui pourront assurer une diffusion locale des savoirs et savoir-faire acquis. Ces formations pourront être accompagnées de modules d'alphabétisation fonctionnelle ciblant les femmes et les hommes.

Des formations spécifiques pourront en cas de besoin être dispensées aux différentes structures d'organisation formelle (coopératives, associations) ou groupements informels des agriculteurs/trices. Elles porteront d'une part sur les thèmes habituels en la matière (vision globale du rôle de la structure, fonctions précises possibles et stratégie d'action, organisation et outils

pratiques de gestion, ...) et d'autre part sur des aspects correspondants aux besoins spécifiques à identifier en cours de formation.

3. Appui aux activités économiques des jeunes et des femmes

Le PDAI appuiera particulièrement des jeunes et des femmes pour le développement de divers types d'activités économiques. Par exemple, dans le cas du palmier dattier, on pourra envisager les activités suivantes (1) nettoyage des palmiers dattiers, pollinisation, récolte, (2) recyclage des déchets de la palmeraie surtout pour l'alimentation du cheptel (3) conditionnement et transformation des dattes (4) la valorisation des sous-produits...

Pour chaque activité du projet, le soutien aux activités économiques des femmes et des jeunes sera étudié et envisagé. Les jeunes et les femmes identifiés par le PDAI seront formés, appuyés dans l'étude de leur projet, la recherche de son financement, et bénéficieront d'un soutien technique.

3.4.1.4 Valorisation des expériences locales au niveau national

Brève justification : Il s'agira de renforcer les liens entre le niveau local / régional et le niveau national en ce qui concerne l'élaboration, le suivi et l'évaluation des politiques sectorielles et sous-sectorielles dans le cadre du Plan Maroc Vert :

Liens ascendants : faire remonter au niveau national des contraintes rencontrées par la l'ORMVAO, les paysans et les autres acteurs locaux, afin d'alimenter les réflexions pour l'élaboration des politiques et le dispositif de suivi-évaluation.

Liens descendants : informer le niveau régional et local des nouvelles législations, des politiques, programmes et projets nationaux, des orientations stratégiques, des expériences des autres projets...

Public cible : Le Directeur de l'ORMVAO, les chefs de services de l'ORMVAO et le chef de sous-division de Boumalne-Dadès et les Directeurs Généraux du Ministère de l'agriculture et de l'ADA.

Description de l'activité

1. Evaluer de façon participative les expériences

Cette évaluation sera soit conduite en interne par l'équipe du projet soit confiée à un consultant externe. Le responsable et le co-responsable joueront un rôle important dans l'évaluation des outils et des démarches.

Plusieurs types d'expériences seront valorisées, et notamment :

- Les actions de renforcement de la vulgarisation agricole (actions de recherche-action-formation, approches de vulgarisation...), pouvant alimenter la réflexion nationale sur la politique sous-sectorielle de vulgarisation.
- Les actions pilotes de gestion et valorisation des ressources en eau
- Les actions pilotes de renforcement des filières

2. Conceptualiser et capitaliser les outils / démarches

Il s'agira sur la base de l'expérience concrète du projet d'identifier des principes d'interventions, d'élaborer des outils simplifiés et transposables. Le responsable et le co-responsable joueront un rôle important dans la conceptualisation des outils et des démarches. Ils pourront également recourir à de l'expertise hors projet pour bénéficier d'un regard extérieur.

3. Diffuser les outils et démarches

Afin de permettre la diffusion des outils et démarches, des ateliers de réflexion seront organisés au niveau de Ouarzazate en y associant les représentants du niveau central pour prendre connaissance de l'avancement des approches et systèmes mis en place par le projet. Des outils et méthodes seront ainsi diffusés au niveau national afin d'alimenter les politiques sectorielles / sous-sectorielles en tirant les leçons des expériences de terrain.

3.4.2 R2 : Les ressources en eau sont mobilisées moyennant une bonne efficacité énergétique et financière

3.4.2.1 Création d'une dynamique locale de bonne gestion des ressources en eau

Brève justification : Les communes d'Iknioun et Ait El Fersi ont des ressources limitées en eau et ce phénomène va en s'amplifiant. Certaines techniques traditionnelles sont pourtant délaissées au profit de pompage intensif des nappes souterraines. A Iknioun et Ait el Fersi, comme partout ailleurs au Maroc, ce sera la présence ou l'absence d'une réelle discipline, essentiellement collective, en matière de prélèvement des eaux souterraines et superficielles, qui « fera la différence ». Il s'agit ici de créer une dynamique de bonne gestion des ressources en eau. Il sera procédé à une analyse globale de l'amont à l'aval afin de proposer des solutions intégrées pour chaque zone et les négocier avec les populations (exemple de package intégré : formation des populations et charte de gestion de l'eau souterraine, ouvrage de captage de la nappe + réhabilitation de seguias et khetaras + expérience de recherches participatives...).

Public cible : population des Communes de Iknioun et Ait El Fersi

Description de l'activité :

1. Approche de renforcement de compétences des agriculteurs et agricultrices

Les besoins en renforcement de compétences seront identifiés de façon approfondie immédiatement après l'achèvement de la phase de lancement du projet (cf. la section du présent document consacrée au renforcement de capacité des bénéficiaires et à la programmation des activités du PDAI). La nécessité de créer des AUEA dans le cadre du projet sera également évaluée.

2. Rédaction de charte locale de gestion de l'eau souterraine et « packages intégrés »

Sans une discipline collective, tout le monde est perdant puisque la concurrence entre utilisateurs conduit à des prélèvements excessifs et à une baisse trop importante de la nappe. Tandis qu'un contrôle efficace, basé sur une entente lucide entre utilisateurs (comme cela est presque toujours le cas, dans les systèmes traditionnels, pour l'utilisation des eaux de surface), permettra la stabilisation à la fois des prélèvements à un niveau assurant leur durabilité et du niveau de la nappe, permettant de maîtriser les coûts (essentiellement énergétiques) de l'exhaure.

L'appui au pompage collectif figure parmi les options d'appui à privilégier par le projet.

Le PDAI attachera une importance particulière à cette question, visant, à travers sa stratégie opérationnelle, à établir des liens concrets entre les appuis qu'il fournira, par le biais de « packages intégrés » d'actions qui seront négociés avec les agriculteurs. Le PDAI devra s'efforcer d'utiliser les moyens qu'il mettra à disposition des agriculteurs irrigants afin de les amener, dans leur propre intérêt, vers une gestion aussi durable que possible des ressources en eau, et plus particulièrement de l'eau souterraine. En effet, il s'agit « d'empêcher les agriculteurs de s'engager dans des pratiques suicidaires »⁴⁵. Or, il est certain que si une discipline collective de gestion raisonnée de la nappe ne s'installe pas, l'abaissement de celle-ci ira en s'accroissant et les agriculteurs se verront confrontés à des coûts d'exhaure de plus en plus élevés, sans pour autant disposer de volumes d'eau d'irrigation plus importants.

⁴⁵ D'après un cadre central du MAPM consulté par la mission de formulation.

Aussi, le PDAI devra autant que possible inclure les aménagements hydro-agricoles pour lesquels les agriculteurs sont fortement demandeurs dans des « packages négociés » qui intégreront aussi bien (i) des actions entre lesquelles existent des liens « fonctionnels » (exemple : ouvrage d'infiltration des crues à l'amont, aménagement de la khattara se situant à son aval) que (ii) l'établissement et la validation d'un ensemble de règles (charte de nappe locale) et pratiques (par exemple : pompages collectifs plutôt qu'individuels) permettant de maîtriser la pression sur la ressource.

Quoique tout contrôle effectif devra être basé sur une réelle entente entre usagers, au niveau local, il est important de noter que les bases légales, permettant de conforter cette entente, existent. En effet, la loi sur l'eau de 10-1995 et ses textes d'application permettent la création de :

- périmètres dits de sauvegarde, dans lesquels est exigée une autorisation préalable pour tous travaux de réalisation, de remplacement ou de réaménagement de puits ou forages et toute exploitation d'eaux souterraines, quel que soit le débit à prélever ;
- périmètres d'interdiction, où les seules utilisations admises sont l'alimentation humaine et l'abreuvement du cheptel.

Ces dispositions permettent donc d'aller au-delà du dispositif réglementaire qui est peu contraignant⁴⁶ : autorisations nécessaires seulement pour le creusement au-delà d'une profondeur de 40 mètres et pour des prélèvements supérieurs à 40 m³/jour. Or, dans la zone du projet, les profondeurs d'exhaure se situent encore en deçà de cette profondeur, mais les capacités d'exhaure des équipements installés sont de l'ordre de 10m³/heure, par installation.

3.4.2.2 Construction d'ouvrages favorisant la recharge des nappes

Brève justification : Un des problèmes principaux de la zone consiste en la faible d'infiltration des eaux de crue et, par conséquent, la faible disponibilité en eau. La construction d'ouvrages favorisant la recharge des nappes correspond à des propositions et demandes (parfois très insistantes) des agriculteurs. Certaines de ces options, parfois novatrices, ont déjà commencé à être mises en œuvre par les agriculteurs, plus particulièrement la construction de seuils ou digues en maçonnerie ou en terre visant à bloquer les écoulements superficiels et à favoriser l'infiltration de ces eaux en vue de recharger la nappe (cas d'un agriculteur à Tartizzi – Iknioun – et d'une groupe d'agriculteurs à Amerdoune Ouajjag).

Ce constat est prometteur, car il confirme à la fois la motivation des agriculteurs et leur ouverture par rapport à des options et variantes d'aménagement favorisant la recharge des nappes. Il souligne aussi l'intérêt de leur réelle implication dans l'identification, la conception et la réalisation des aménagements, qui permettra « d'adapter les interventions aux spécificités locales »⁴⁷.

Il ne s'agit donc pas ici de penser aux grands ouvrages, mais à des techniques simples et économiques pouvant assurer la recharge de la nappe phréatique et profiter aux techniques d'irrigation et à la croissance de la végétation naturelle, source de l'alimentation animale.

Public cible : population des Communes de Iknioun et Ait El Fersi

Description de l'activité :

1. Expertise pour l'analyse des options d'aménagement les plus adaptés

Une expertise permettra d'identifier les ouvrages à réaliser pour chaque zone et le type de mise en œuvre (mode participatif ou entreprise). Ces ouvrages seront destinés à favoriser le captage et l'infiltration des eaux de ruissellement à l'amont du réseau hydrographique.

⁴⁶ Et par ailleurs trop fréquemment pas respecté.

⁴⁷ Nécessité soulignée dans le rapport principal du Plan cadre de gestion de la RBOSM.

Les ouvrages suivants seront envisagés (la liste n'est pas exhaustive) :

- Construction de petits seuils en régie villageoise (< 100 m³) ;
- Construction de grands seuils en entreprise (> 750 m³) ;
- Protection des terrains de culture.

2. Réalisation des ouvrages favorisant la recharge des nappes en régie villageoise ou à l'entreprise.

3.4.2.3 Aménagement ou réhabilitation de khettaras et seguias en favorisant des approches économiques

Brève justification : Les options « classiques » de réhabilitation des khettaras et seguias sont relativement coûteuses économiquement et les résultats attendus (augmentation du débit) ne sont pas toujours observés. Il sera procédé ici à une analyse fine des diverses options de réhabilitation pour chaque khettaras et seguias et à la mise en œuvre des meilleures options d'aménagement. Des options « novatrices », déjà mises en œuvre de façon spontanée par certains agriculteurs, seront donc envisagées. Ces innovations devront cependant être faisables et adaptées au contexte local.

Public cible : population des Communes de Iknioun et Ait El Fersi

Description

1. Expertise pour l'analyse des options d'aménagements les plus adaptées

L'expertise permettra d'identifier le type d'aménagement à réaliser pour chaque zone et le type de mise en œuvre (mode participatif ou entreprise).

Le bureau d'étude contracté pour la réalisation des études de schéma directeur hydro-agricole de la zone devra réaliser des études d'APS pour quelques sites.

Pour les khettara comme pour les seguias, chaque ouvrage à réhabiliter devra faire l'objet d'une petite analyse technico-économique des différentes options et variantes possibles, permettant un choix raisonné, avec les irrigants concernés, de la solution la plus intéressante.

Les ouvrages suivants seront envisagés (la liste n'est pas exhaustive) :

- Prises d'eau en régie villageoise
- Prises d'eau en entreprise
- Bassins d'accumulation réhabilités en régie villageoise
- Aménagement ou réhabilitation de khettara par bétonnage en régie villageoise
- Aménagement ou réhabilitation de khettara par bétonnage en entreprise
- Remplacement de khettaras par conduites profondes en entreprise + régie villageoise
- Séguias réalisés en régie villageoise
- Conduites superficielles en régie villageoise

2. Aménagement et réhabilitation des khettara

La notion de khettara recouvre en réalité des configurations techniques assez variées :

- khettara au sens strict du mot, donc souterraines versus khettara « de surface » qui sont en réalité des seguias très encaissées, mais jamais souterraines ;
- des khettara de source « pure », donc qui ne drainent que l'eau souterraine « en tête » versus khettara drainantes sur une partie plus ou moins longue de leur linéaire ;

- des khattara d'oued, dont l'eau provient tout ou en partie du lit de l'oued et qui sont sujettes à envahissement et engravement par les eaux de crue.

En plus, les débits véhiculés varient très fortement entre khattara. Les profondeurs des khattaras sont également variables.

Par conséquent, chaque khattara est un cas à part, dont les différentes options et variantes spécifiques d'aménagement doivent être à chaque fois identifiées et analysées. Il n'y a pas de solution passe-partout pour l'ensemble des khattaras⁴⁸.

Actuellement, on observe 2 types d'aménagements qui tentent d'enrayer la diminution des volumes d'eau d'irrigation fournis par les khattaras :

- leur bétonnage, visant à diminuer les pertes par infiltration au niveau des têtes mortes et/ou à diminuer ou faciliter les opérations d'entretien périodique;
- la modification de leur profil en long, visant, par la diminution de leur pente moyenne (entre les périmètres irrigués d'une part, et les prises, sources ou parties de nappe superficielle drainées, d'autre part) à abaisser le niveau piézométrique à proximité de ces « prises ».

Le coût de ces aménagements est très élevé. Par ailleurs, leur durabilité est tributaire de l'évolution future du niveau de la nappe.

Des modalités alternatives d'aménagement sont possibles, qui permettent de remédier à ces 2 inconvénients. Elles ont été énumérées ci-dessus:

- utilisation de canalisations enterrées ou superficielles pour véhiculer l'eau;
- recours à un pompage superficiel (nécessitant peu d'énergie) au niveau de la tête de khattara, suivie d'un écoulement gravitaire vers l'endroit où l'ancienne khattara atteignait la surface. Cette solution est tellement moins chère que le bétonnage, que la différence de coût est un multiple de l'investissement dans un pompage solaire qui permettra le relevage sans dépense récurrente de carburant. Elle permettra, de surcroît, de suivre les éventuelles baisses (intra- ou inter-annuelles) de la nappe.

Leur intérêt effectif (autrement dit, leur « compétitivité ») dépendra des spécificités de chaque site.

3. Aménagement et réhabilitation des seguias et des bassins d'accumulation

Pour les seguias également quelques variantes par rapport au simple bétonnage ont été identifiées: remplacement par des canalisations (en PVC) et dimensionnement optimisé de la section à bétonner.

3.4.2.4 Recherche adaptative pour des techniques de mobilisation et gestion de l'eau efficaces

Brève justification : Les options actuelles de captage et de gestion des ressources en eau ne sont pas toujours adaptées au contexte de sécheresse récurrente et de raréfaction des ressources en eau. Les options classiques de réhabilitation des ouvrages de captage de l'eau sont relativement coûteuses et il y a donc lieu d'envisager des solutions alternatives « novatrices » : pompage solaire, aménagement et réhabilitation de khattaras et seguias à moindre coût...

Public cible : population des Communes de Iknioun et Ait El Fersi et personnel de l'ORMVAO

Description de l'activité

1. Elaboration des modèles d'expérience de recherche adaptative

⁴⁸ Dans le Tafilalet il y a eu des réussites, mais aussi des échecs dus à une insuffisante prise en compte de ces spécificités .

Des modèles d'expérience de recherche adaptative seront élaborés par les équipes de l'ORMVAO avec l'appui éventuel d'experts externes. Certaines expériences novatrices de captage de l'eau et de réhabilitation/aménagement de khattaras et seguias pourront être testées avant leur application à large échelle.

2. Mise en place des expériences

- Equipement des conduites-siphon en moyen d'exhaure d'appoint (solaires ou autres)
- Actions pilotes de promotion d'autres options techniques de mobilisation des apports pluviaux : tabia en régie villageoise ou en entreprise
- Réhabilitation/aménagement de khattaras et de seguias

3. Suivi et évaluation rapprochée

Un suivi régulier sera effectué par l'équipe de l'ORMVAO, selon des protocoles définis pour chaque expérience

4. Diffusion des résultats concluants et intégration dans les activités 1, 2 et 3

Les résultats concluants seront diffusés à large échelle et intégrés dans les activités 1, 2 et 3.

3.4.3 R3- Les filières agricoles sont améliorées et diversifiées

3.4.3.1 Valider, prioriser, suivre-évaluer, capitaliser et diffuser les actions « pilotes prioritaires » à mener pour chaque filière identifiée

Brève justification : La mission d'identification et de formulation a identifié certaines filières prioritaires à encadrer et développer. Après confirmation de la pertinence des actions pilotes identifiées, il conviendra de les prioriser suivant les besoins des populations. Il faudra également identifier les partenaires éventuels (ONG, bureau d'études, institutions) et les communautés bénéficiaires, préparer les conventions, mettre en place les dispositifs de suivi-évaluation par le projet, impliquer les autres institutions pour garantir la coordination. Ce processus de validation et de priorisation devra se faire de façon coordonnée avec les autres opérateurs.

De même il conviendra que le PDAI effectue le suivi évaluation de ces activités, organise les évaluations finales, capitalise les expériences et en assure la diffusion.

Public cible : Petits opérateurs privés : en priorité les agriculteurs, mais aussi des collecteurs de produits, transformateurs qui auront déjà témoigné d'un certain dynamisme.

Description de l'activité

1. Valider et prioriser les filières à soutenir et les actions pilotes à mener

Dès la phase de lancement, le projet élaborera des dossiers techniques pour les activités pilotes proposées par la mission de formulation pour chaque filière: datte, amandier, pommier olivier et nouvelles filières (safran, câprier, caroubier). Il s'agira de conduire de rapides études de faisabilité technique et économique, d'identifier des collaborations possibles, d'échanger avec les projets et ONG en place pour pouvoir démarrer ces activités en première année.

La direction du projet aura pour mission de :

- étudier les études de faisabilités et les valider ;
- sélectionner / prioriser les actions à appuyer ;
- étudier les modalités d'exécution : moyens matériels, humains, financiers, durée, impact attendu sur les bénéficiaires, zone d'intervention, etc. ;
- accompagner et suivre l'exécution

2. Suivre et évaluer ces actions

Le PDAI sera responsable du suivi-évaluation de ces activités. Il présentera les résultats intermédiaires au comité de pilotage.

Le dispositif de suivi-évaluation devra être participatif : il s'agira de permettre aux porteurs des projets d'effectuer un suivi-évaluation en interne.

En année 3 du projet on procèdera à l'évaluation participative de ces actions pilotes.

3. Capitaliser et diffuser les « bonnes pratiques »

On capitalisera les réussites sous formes de messages de vulgarisation (produits par l'ORMVAO) ainsi que d'outils méthodologiques à destination des autres intervenants de la Région (projets, ONG,...) et du niveau central.

L'information sur ces activités « pilotes » sera largement répandue. En effet, même si ces expériences ne touchaient directement qu'un nombre restreint de bénéficiaires, le projet doit veiller à ne pas les laisser confidentielles. Au contraire, il devra mettre en place les outils de communication élargie afin de tenir informés prioritairement les autres producteurs des communes de Iknioun et Ait el Fersi de ces expériences. Les vecteurs de communication peuvent être : les médias (radio principalement), le relais des agents de l'ORMVAO, la tenue de réunions, etc. Tout en comptant bien sûr sur le système de bouche à oreille, qui fonctionne généralement très bien. Sans oublier de communiquer toutes ces informations au niveau central, par le relais de l'ORMVAO et l'activité 1.4.

3.4.3.2 Amélioration de la filière dattière

Brève justification : Le palmier dattier présente d'importants atouts, notamment une diversité variétale importante, un paysage touristique attrayant, une contribution dans l'alimentation animale.

Plusieurs contraintes entravent cependant le développement du secteur phoenicicole, notamment la maladie du bayoud, l'ensablement, la faible organisation des circuits de commercialisation et l'inexistence d'une infrastructure de valorisation.

Cette activité vise donc à :

- l'amélioration de la productivité dans les palmeraies existantes (quantité et qualité des dattes) à travers l'amélioration des techniques culturales, le nettoyage et l'entretien des palmeraies
- au renforcement des capacités des producteurs dans la gestion de la filière (formation et moyens d'intervention, équipements...)

Public cible : producteurs de datte, association de producteurs de datte

Description

1. Acquisition de vitro-plants et création de pépinières pour la production de plants de qualité

Il est prévu l'acquisition de vitro-plants de qualité et résistantes au bayoud en périmètres traditionnels et de variétés performantes en zones d'extension, afin de permettre la densification et l'extension des superficies des exploitations. Le PDAI ayant un objectif de maintien raisonnable de la biodiversité du verger phoenicicole⁴⁹, alliant qualité des fruits, rusticité, résistance au froid et

⁴⁹ Signalons à ce propos que la composante palmier-dattier du Programme MCA d'amélioration de la productivité agricole dans la zone d'action de l'ORMVAO a une approche « mixte » de variétés nobles (mais indemnes du Bayoud) d'une part et de variétés résistantes, d'autre part. Il « mixe » par ailleurs entre vitro-plants et rejets. Notons par ailleurs que les prix des plants avancés par le MCA (175 Dhs/plant) sont nettement plus bas que ceux indiqués par l'ORMVAO (250 à 340 Dhs/plant).

résistance au Bayoud ; il s'agira de réaliser un mélange équilibré, selon les sites, qui comprendra les variétés Majhoul, Najda, Boufeggous, Bouzekri ; Aguellid et Aherdane⁵⁰ ;

L'étude de faisabilité technique étudiera également la possibilité de lancement de la production locale de plants de qualité afin de (i) faire face au problème de la disponibilité très limitée de vitro-plants, pour (ii) lancer une dynamique locale durable de réhabilitation et de renouvellement du verger phoenicicole et pour (iii) créer des Activités génératrices de revenu. Les dossiers de faisabilité technique et économiques réalisés durant la phase de lancement (A 3.1) permettront de définir concrètement la faisabilité de la production locale de plants.

2. Amélioration des techniques culturales, de nettoyage et de l'entretien des palmeraies

Cette activité s'inscrit dans le souci d'améliorer la productivité dans les palmeraies à travers la sensibilisation et la formation aux techniques culturales du palmier dattier (nettoyage des touffes, pollinisation, récolte, irrigation...) et la mise en œuvre d'un plan d'action spécifique pour renforcer les capacités des femmes et des jeunes en matière de techniques culturales du palmier dattier.

3. Amélioration du conditionnement, stockage et de la commercialisation des dattes

En réponse aux activités de réhabilitation des palmeraies et d'amélioration de la gestion de l'eau décrites précédemment, il est attendu que la production dattière soit améliorée d'un point de vue quantitatif et qualitatif. Afin d'avoir un réel impact sur les revenus des populations locales, il importe d'étendre ces avancées aux étapes venant en aval de la production proprement dite.

C'est ainsi que le PDAI appuiera les producteurs de dattes, particulièrement dans le domaine du traitement, du conditionnement et de la commercialisation. Au-delà des réalisations en « dur », la préoccupation majeure du projet sera de mettre en place et d'outiller les équipes qui pourront assurer durablement la gestion technique et commerciale des installations communes mises en place pour la commercialisation des dattes.

Le projet explorera également les opportunités de valorisation de la production dattière offertes par le « commerce équitable » et la création d'un « label terroir ». Les possibilités de transformation des dattes seront également étudiées (sirop, pâte, eau de vie et autres produits transformés).

Dans ce cadre, il est envisagé l'acquisition d'une unité de fabrication de la pâte de dattes au profit d'une association d'Ait El Fersi et la mise à la disposition des producteurs des dattes des accessoires d'emballage. Ces activités seront évaluées et validées lors des études techniques réalisées en activité 31.

3.4.3.3 Amélioration de la filière « arbres fruitiers » (pommier, amandier et olivier)

Brève justification : La diversité des écosystèmes de montagne et de piémont favorise le développement de certains arbres fruitiers. Le climat et la topographie de la zone expliquent la grande hétérogénéité et la faible productivité observée. Cette production est essentiellement réservée à l'autoconsommation. Pour la faible part commercialisée, le circuit commercial reste très rudimentaire et les prix sont fixés au niveau des marchés hebdomadaires (sauf pour les pommes). Par contre, le matériel végétal présente des capacités d'adaptation aux conditions édapho-climatiques de la zone et une richesse génétique importante à conserver. En plus de son rôle socio-économique, les arbres fruitiers ont également une fonction importante en matière d'environnement et de paysage dans la région.

⁵⁰ D'après P.MUNIER, « le palmier dattier peut être cultivé jusqu'à 1.500 mètres d'altitude ». Il semble que les variétés Aguellid ; Aherdane permettraient de dépasser cette limite altitudinale dans la zone du Saghro.

L'amélioration de la filière « arbres fruitiers » consiste en l'implantation d'espèces arboricoles fruitières les plus adaptées aux conditions des différentes zones d'intervention. Les principes de base à respecter sont : rusticité et bonne valorisation de l'eau d'irrigation.

Partant de là, les espèces pressenties sont les suivantes (à valider lors de la phase de lancement grâce aux études de faisabilité technique et économique) :

- pour Iknioun : privilégier l'amandier plutôt que le pommier (exception faite, éventuellement, pour les variétés de pomme locales, pourvu que celles-ci puissent effectivement être commercialisées dans de bonnes conditions comme produits spécifiques de terroir). En effet, (i) l'amandier a de moindres exigences culturales, notamment phytosanitaires, (ii) l'amande se stocke facilement et garantit à l'agriculteur une trésorerie étalée sur l'année et (iii) valorise bien l'eau d'irrigation.
- Pour Ait El Fersi : privilégier l'amandier et l'olivier

Public cible : agriculteurs des communes de Iknioun et Ait El Fersi, association de producteurs de pomme

Description de l'activité

1. Rajeunissement des vieilles plantations et extension des superficies existantes

Les dossiers de faisabilité technique et économiques réalisés durant la phase de lancement (A 3.1) permettront de définir concrètement les modes d'intervention, il est néanmoins suggéré :

- Pour le pommier : densification et extension des superficies par l'introduction de 20.000 pieds de pommier à raison de 5.000 pieds par an
- Pour l'amandier : densification et extension des superficies par l'introduction de 50.000 pieds d'amandier à raison de 10.000 pieds par an.
- Pour l'olivier : densification et extension des superficies par l'introduction de 20.000 pieds d'olivier à raison de 4.000 pieds par an.

2. Amélioration des techniques d'entretien et de récolte

Cette activité s'inscrit dans le souci d'améliorer la productivité des arbres fruitiers à travers la sensibilisation et la formation aux techniques culturales et à quelques soins sommaires. Il s'agit de s'adapter au faible niveau de technicité et capacité d'investissement de la majorité des agriculteurs et leur proposer des **solutions à moindre coût** :

- la pratique d'une légère taille annuelle d'entretien.
- la confection d'un impluvium et le travail du sol au pied des arbres avec l'apport d'une fumure
- l'association de ruches au moment de la floraison et le développement d'une apiculture
- le surgreffage dans les amanderaies familiales de variétés pollinisatrices.

3. Valorisation de la production des différentes espèces arboricoles fruitières

Afin d'avoir un réel impact sur les revenus des populations locales, il importe de développer les étapes venant en aval de la production proprement dite.

C'est ainsi que le PDAI appuiera les producteurs, particulièrement dans le domaine du traitement, du conditionnement et de la commercialisation

Dans le cadre de la valorisation des produits agricoles il est suggéré de procéder aux opérations suivantes:

- Acquisition d'une unité d'extraction des huiles d'amandes au profit d'une organisation professionnelle d'Ikniouen
- Acquisition d'une unité de trituration des olives
- Consultation sur l'identification géographiques des productions végétales de la zone

Ces activités seront évaluées et validées lors des études techniques réalisées en activité 3.4.31.

3.4.3.4 Promotion d'autres filières et produits du terroir

Brève justification : Le plan Maroc vert prévoit « l'accompagnement des petits agriculteurs d'une agriculture traditionnelle vers des niches de croissance plus modernes et prometteuses ». Certains « produits du terroir » ont été identifiés comme prioritaires dans le plan régional de Ouarzazate : il s'agit du cactus, du safran, de la rose, de l'arganier et des plantes aromatiques, et médicinales. D'autres produits ont été identifiés lors de la mission de formulation tel que le piment piquant (spécialité de Ait El Fersi) et le câprier.

La production et la valorisation de ces produits du terroir n'est pas optimale (si pas inexistante) et bien des opportunités ne sont pas exploitées. Le Projet visera à réhabiliter ou à promouvoir ces produits du terroir, à les développer dans les contextes de Iknioun et Ait El Fersi, et à rechercher les modes de commercialisation les plus rentables.

Public cible : Agriculteurs, en particulier les femmes

Description :

- Diagnostic et redynamisation de pharmacopée traditionnelle.
- Appui à la plantation de nouvelles espèces (cactus, câpre, safran, piment piquant...)
- Sensibilisation et formation des associations dans la bonne conduite de cultures des produits du terroir et des PAM
- Encouragement à l'installation d'unités de transformation des PAM (alambic pour la distillation, unité de séchage, etc.)
- Assistance à la structuration du marketing de la filière

3.4.3.5 Recherche adaptative pour des systèmes de cultures améliorés

Brève justification : Les consommations en eau des cultures et des systèmes de cultures associées « à étage » semblent encore être insuffisamment bien appréhendées⁵¹. Vu la problématique d'accès à la ressource en eau dans la zone ciblée par le projet, il s'agira de tester des solutions techniques appropriées diffusables à large échelle et peu coûteuses.

Public cible : agriculteurs des communes de Iknioun et Ait El Fersi

Description

La recherche adaptative inclura :

- des recherche sur des systèmes d'irrigation économes en eau : (i) introductions/expérimentations à petite échelle de divers systèmes et pratiques

⁵¹ L'équipe de formulation a fait ce constat non seulement au niveau de l'ORMVAO, mais également à travers son analyse des fiches de culture mises à sa disposition ainsi qu'à travers ses recherches documentaires. Pour preuve qu'il s'agit d'un besoin réel, citons également le fait que le document « Agrobiodiversité et durabilité des systèmes de production oasiens dans la palmeraie d'Aoufouss » inclut une fiche avec une proposition de recherche sur les besoins en eau des cultures en association.

d'irrigation localisée telle que le goutte à goutte, (ii) comparaisons entre système de culture associée de type oasien traditionnel et différents types de « monoculture » améliorée et (iii) des techniques spéciales diverses visant l'économie d'eau (différents types de mulch, compost, ...).

- des recherches sur des aspects de bonne conduite des cultures : (i) fertilisation des plantations arboricoles et des céréales, (ii) lutte contre les maladies et ravageurs des principales cultures pratiquées dans la zone, (iii) recensement et identification des adventices de la zone du projet et (iv) méthodes de lutte contre les gelées, la grêle...

3.4.4 R4 : La conduite des troupeaux et la gestion des parcours est améliorée

3.4.4.1 Promotion d'une meilleure conduite de l'élevage

Brève justification: La productivité actuelle des troupeaux peut être améliorée par la rationalisation de la conduite d'élevage. Au niveau de la conduite sanitaire, quoique la majorité des animaux de la zone du projet soit de races indigènes très rustiques, l'état sanitaire du cheptel reste ainsi une contrainte majeure pour l'amélioration de sa productivité. Les maladies parasitaires internes et externes sont les plus fréquentes et font leur apparition chaque fois que les conditions climatiques sont défavorables. Chez les ovins et les caprins, les maladies rencontrées sont principalement: les entéro-toxémies, les parasites internes et externes.

Les avortements atteignent jusqu'à 10 % chez les ovins et dépassant parfois les 20 % chez les caprins surtout en période de froid excessif et de disettes alimentaires.

Public cible : Eleveurs et associations d'éleveurs des communes de Iknioun et Ait El Fersi

Description

La promotion d'une meilleure conduite de l'élevage sera effectuée sous forme de « package » intégrés, négociés avec les éleveurs. Le contenu du package sera adapté en fonction du type d'élevage : élevage transhumant, semi-extensif ou sédentaire. Les éléments suivants pourront être proposés :

1. Formations

Le type de formation proposé est le suivant (la liste n'est pas exhaustive):

Sélection des géniteurs, supplémentation en période critique, contrôle de la période des saillies, traitement de la paille à l'urée, complémentation minérale, sevrage précoce et engraissement des jeunes.

2. Visites d'échange

Ces visites d'échange sont destinées à faciliter les échanges entre les éleveurs de la zone du projet et des expériences dans d'autres zones (ex : projet de labellisation de la viande de chèvre dans l'Oriental)

3. Actions facilitatrices (bain pour déparasitage, campagnes de vaccination, point d'eau (voir A 4.2), abris, école mobile (A 4 .4)

Ces actions permettront de faciliter le travail de formation des agents et de créer un climat de confiance entre les éleveurs et le PDAI.

4. Sélection génétique

Seul les éleveurs pratiquant l'élevage de type sédentaire seront visé par cette sous-activité : un travail de collaboration avec l'ANOC pourra être envisagé à cet effet. Il s'agira d'entreprendre des actions de caractérisation et de valorisation des races ovines et caprines locales en vue de leur diffusion chez les petits éleveurs).

3.4.4.2 Appui au captage et stockage de l'eau d'abreuvement

Brève justification : L'abreuvement du cheptel est assuré par une dizaine de puits réalisés par l'ORMVAO. Cependant, cette infrastructure reste insuffisante et la disponibilité de l'eau d'abreuvement du cheptel pose problème à chaque fois que le niveau de la nappe baisse suite aux périodes de sécheresse qui ont sévi dans la région. Le rassemblement d'importants effectifs d'animaux aux alentours des points d'eau contribue énormément à la dégradation de l'état des parcours.

Public cible : éleveurs et associations d'éleveur des communes d'Iknioun et Ait El Fersi

Description de l'activité:

1. Etude pour identifier les sites propices au captage et au stockage de l'eau et d'abreuvement. Selon les propriétés de la zone et la demande des éleveurs, un choix technique sera fait entre le creusement de puits ou la réalisation de citerne enterrée, la réalisation en régie villageoise ou en entreprise.

2. Réalisation d'ouvrage de captage et stockage de l'eau en régie villageoise ou en entreprise

3.4.4.3 Promotion de la filière apicole

Brève justification : La zone du projet est riche en plante mellifère et le miel produit localement est très apprécié par le consommateur. Cependant, la lutte chimique anti-acridienne qui a touché la région en 2003-2004 a causé des mortalités massives dans les ruchers. Les éleveurs montrent beaucoup d'intérêt pour le repeuplement des ruchers en abeilles jaunes qui tolèrent les conditions climatiques locales. L'objectif est la sauvegarde de l'abeille jaune saharienne menacée de disparition, l'amélioration de la production de miel, la valorisation des produits de la ruche et la conservation de la biodiversité

Public cible : apiculteurs des communes de Iknioun et Ait El Fersi

Description de l'activité

L'action prévue consiste en l'introduction de ruches et de matériel d'extraction pour aider les agriculteurs à reconstituer leurs ruchers et l'encadrement des apiculteurs.

3.4.4.4 Régénération, amélioration des parcours

Brève justification : Les parcours sont dégradés par l'évolution des pratiques des éleveurs : on constate une sédentarisation de ceux-ci et un impact négatif sur le couvert végétal. La récolte de bois de feu entraîne par ailleurs un prélèvement excessif de certaines espèces

Public cible : population des communes de Iknioun et Ait El Fersi

Description de l'activité

Les sous-activités suivantes seront envisagées afin de favoriser la régénération et l'amélioration des parcours

- Formation
- Abri
- Mise en défens
- Régénération des parcours
- Ecole mobile

Une attention particulière sera portée aux femmes et aux femmes nomades

3.4.4.5 Appui à la commercialisation des sous-produits de l'élevage

Brève justification : Les filières de commercialisation et de valorisation des sous-produits de l'élevage sont faibles ou inexistantes à l'heure actuelle. Il s'agira d'encadrer les éleveurs pour favoriser le développement de l'aval de la filière.

Public cible : éleveurs et associations d'éleveur des communes de Iknioun et Ait El Fersi, jeunes et femmes

Description de l'activité

Afin d'avoir un réel impact sur les revenus des populations locales, il importe de développer les étapes venant en aval de la production proprement dite.

C'est ainsi que le PDAI appuiera les éleveurs, particulièrement dans le domaine du traitement, de la valorisation et de la commercialisation

Le PDAI accompagnera la recherche d'une meilleure intégration de l'économie pastorale dans l'économie de marché et la promotion de secteurs économiques alternatifs susceptibles de soulager la pression sur les ressources naturelles. Il s'agira entre autre de la promotion de l'organisation de la filière viande par l'encouragement des investissements privés pour la valorisation (conditionnement, transformation, etc.) et l'organisation de la commercialisation.

Dans le cadre de cette sous-activité, une stratégie spécifique sera définie, ciblant les femmes, les femmes nomades et les jeunes qui inclurait la promotion d'activités génératrices de revenus tel que le travail de la laine et des peaux (voir activité 1.3). Encourager l'émergence d'un tissu économique local basé sur les avantages comparés de la zone et le soutenir par la création de micro-entreprises d'artisans et de métiers divers et un accès au crédit. Privilégier le recours à la main d'œuvre locale et à la création d'emplois pour l'exécution des travaux et encourager l'émergence de petites entreprises locales

3.5 INDICATEURS ET SOURCES DE VERIFICATION

3.5.1 Indicateurs

Un certain déficit d'informations existe dans les communes de Iknioun et Ait El Fersi. En effet, peu de données sont collectées qui permettent d'avoir une image réaliste des situations environnementales et socio-économiques. Les données sur la ressource en eau sont souvent insuffisantes, inexistantes ou contradictoires. Ces données hydrologiques et hydrogéologiques sont essentielles à la planification, à la conception et à l'exécution des projets où l'eau constitue la pierre angulaire. L'étude de base permettra de déterminer davantage la ressource (les limites des aquifères, leur localisation), de quelles quantités on dispose et quelle est la qualité de la ressource. L'étude de base permettra également de déterminer les données liées à l'agriculture, à l'élevage et aux besoins en renforcement de capacité.

Le suivi-évaluation interne du Projet veillera à la bonne marche du projet, avec les protocoles habituels, tableau de bord, indicateurs, évaluation à mi-parcours et évaluation finale. Il veillera à ce que soient optimisés les impacts du projet par rapport à ses objectifs de renforcement des capacités locales, de création de dynamiques locales de valorisation des productions végétales et animales et de conservation des ressources naturelles.

Le système de suivi interne s'appuiera sur les indicateurs figurant dans le cadre logique, mentionnés ci-après :

3.5.1.1 Indicateur pour l'objectif spécifique

- De nouveaux comportements favorisant une gestion durable des ressources naturelles sont observés au sein de la population
- Les revenus agricoles sont maintenus ou augmentés grâce aux actions du PDAI⁵²

3.5.1.2 Indicateurs pour le résultat 1

- Qualité du suivi, de l'encadrement et des méthode de vulgarisation de l'ORMVAO
- Nombre d'actions réalisées en partenariat par les acteurs de développement agricole
- Nombre de projets développés par les associations locales
- Connaissance des résultats du projet au niveau central et prise en compte dans la définition des nouvelles politiques et stratégie agricole

3.5.1.3 Indicateurs pour le résultat 2

- Nouvelles techniques de mobilisation de l'eau diffusées et utilisées par les populations
- Volumes d'eau économisés par des techniques moins consommatrices d'eau
- Surfaces irriguées, réhabilités et/ou restaurées

3.5.1.4 Indicateurs pour le résultat 3

- Nombre d'agriculteurs, d'associations et des jeunes locaux ayant planté et entretenu leurs parcelles selon des techniques appropriées
- Augmentation des productions valorisant bien l'eau d'irrigation
- Extension des techniques agronomiques améliorant la valorisation de l'eau d'irrigation
- Qualité et quantité des produits commercialisés
- Nombre de micro-entreprises/coopératives/groupements créés et opérationnels

3.5.1.5 Indicateurs pour le résultat 4

- Nombre d'éleveurs, d'associations et des jeunes locaux gérant leur troupeau selon des techniques appropriées
- Indicateurs de santé et de performance zootechnique
- Superficies des parcours ayant fait l'objet d'actions de régénération
- Superficies des parcours ayant fait l'objet d'une amélioration de la gestion de l'accès du cheptel
- Qualité et quantité des produits commercialisés

3.5.2 Sources de vérification

3.5.2.1 Ligne de Base

La ligne de base ne devra pas consister en une compilation de données décrivant dans le détail l'ensemble des caractéristiques de la zone d'action du PDAI. Elle devra se focaliser essentiellement sur les informations qui ont directement trait aux activités et actions du projet, ainsi qu'aux IOV de résultat.

La ligne de base devra s'intéresser aux données concernant les systèmes d'irrigation et les systèmes de production et leurs performances quantitatives et qualitatives. Elle devra également inclure des éléments qualitatifs ayant trait à la situation de départ en matière de compétences et pratiques effectives des personnels de l'ORMVAO et de certains autres acteurs intervenant dans l'appui au développement local.

⁵² Vu l'état actuel des ressources naturelles (eau, couvert végétal en voie de raréfaction), le projet ne doit pas être trop ambitieux. Il ne pourra pas « inverser » la tendance à lui seul mais bien créer des réflexes et habitudes de meilleure gestion des ressources naturelles et ainsi un maintien des revenus agricoles.

La ligne de base sera établie au cours de la phase de lancement du projet.

L'étude devra permettre de confirmer ou d'adapter le choix des indicateurs retenus dans le Cadre Logique, et la quantification des résultats attendus. A la fin du Projet, une enquête du même type permettra d'apprécier le niveau d'atteinte des objectifs et résultats attendus pour le Projet. On trouvera les termes de référence de cette étude en annexe du présent document.

3.5.2.2 Système de suivi

Le système de suivi à mettre en place doit permettre de connaître la situation du Projet et le degré d'exécution des activités programmées.

Trimestriellement, le système de suivi permettra de fournir les éléments de vérification à travers l'état d'avancement, l'évaluation des sessions de formation par les agriculteurs, les fiches de suivi des eaux et des sols, ainsi que des essais de recherche adaptative. Tous les trimestres, il doit fournir les éléments pour une analyse des processus: fonctionnement équipes, des organisations, de la collaboration interne au sein du Projet et entre les différents partenaires impliqués dans le Projet,...

Une fois par an, il devra permettre à fournir une appréciation du degré d'atteinte des résultats attendus, sur base d'indicateurs pertinents.

La personne en charge du Suivi Evaluation sera le **responsable du projet** qui prendra soin de sélectionner les données pertinentes afin d'éviter une surcharge de travail, étant entendu que toutes les données doivent être passées en revue au cours d'une période de 12 mois.

3.6 PLANNING DES ACTIVITES DU PDAI.

3.6.1 Introduction : les principes de la planification critique, mais progressive et souple

L'exécution technique et budgétaire du PDAI doit se faire dans l'optique du « cycle de projet » avec toute la souplesse nécessaire, notamment dans le cadre de l'approche participative et recourant à une programmation progressive des actions de terrain.

Aussi, les activités structurantes du projet, qui préparent et encadrent la mise en œuvre des actions de terrain, sont présentées ci-après. Certaines activités liées à quelques actions de terrain précises, et qui se situent sur le « chemin critique » du projet sont également présentées.

3.6.2 Phase de lancement du projet

La phase de lancement du projet inclut un ensemble d'activités qui précèdent le démarrage des premières actions « concrètes » sur le terrain. Etant donnée la durée relativement limitée du projet, il est important de les exécuter de façon efficace et efficiente, sans hésitations et pertes de temps inutiles.

Au cours de cette phase devront être réalisé d'abord un certain nombre d'activités préparatoires de type « matériel » (recrutement, acquisition des véhicules et matériels, aménagement des locaux, ...). Il importe de les mener à bien le plus rapidement possible, car elles constituent des préalables indispensables pour la suite.

Les premiers préparatifs matériels seront immédiatement suivis des activités ayant trait à la fois à la communication externe et interne sur le projet et sur les premières formations des personnels du projet, puis du démarrage du travail participatif sur le terrain.

Quelques expertises particulièrement importantes et dont la réalisation est urgente seront également réalisées, car elles se situent, étant donnés les délais de préparation du matériel végétal, sur le chemin critique de certaines actions de terrain du projet.

Ci-après nous discutons quelques aspects particulièrement importants de certaines activités de la phase de lancement.

3.6.2.1 Concertations initiales avec les principaux autres acteurs intervenant dans la zone du projet ou à proximité

Ces concertations sont nécessaires en vue de la concrétisation du principe de la **synergie**, qui doit se traduire en partenariats opérationnels. Il est important qu'elles aient lieu dès avant la préparation des supports de communication et le diagnostic/programmation participatifs, puisque la collaboration inter-acteurs fera partie intégrante du PDAI et fera partie des informations qui seront communiquées aux bénéficiaires potentiels.

Soulignons qu'il s'agit bien des seuls partenaires (potentiels) locaux, donc intervenant directement dans la zone du projet, ou susceptibles de le faire (exemple : INDH, ADS, FFEM, DAR, E&F, autres départements techniques, ONG « extérieures » ...; cette liste sera complétée dès le début du projet).

Des décisions et engagements concrets devront être pris pour les points suivants :

- coopération pour ce qui est de l'identification des besoins/demandes/actions (le PDAI peut faire profiter ces partenaires des résultats de ses activités de terrain, et inversement) ;
- coopération/complémentarité en matière de financement des actions identifiées;
- harmonisation des modes d'intervention (approche participative ; modalités de choix des actions; règles/exigences en matière de participation locale dans les actions ; ...).

3.6.2.2 Préparation des supports de communication du projet.

Plateforme informative.

La plateforme informative du projet est un support informatif indispensable servant à ce que les « règles du jeu » du projet soient totalement claires aussi bien « en interne » (au sein du projet ; donc pour les personnels de l'ORMVAO et les personnels temporaires) que pour les agriculteurs/trices, pour les autres acteurs locaux et pour les partenaires divers du projet.

De trop nombreux projets ont par le passé connu des problèmes résultant d'un manque de clarté et de transparence sur des questions importantes ayant trait à « l'offre » du projet ainsi qu'aux « droits et obligations » de ses bénéficiaires potentiels. Cela a plus particulièrement créé des décalages préjudiciables entre, d'une part, les informations, discours et engagements de la part des équipes de terrain, auprès des bénéficiaires, et, d'autre part, les décisions prises par la suite au niveau de – par exemple – la direction voire le Comité de Pilotage de ces projets.

La plateforme informative prendra la forme d'un ensemble de questions-réponses simples sur : les (types) d'actions de terrain qui sont éligibles pour financement, les modalités d'identification des aménagements et actions précis qui seront réalisés, les principes et modalités pratiques de leur choix, l'éligibilité des douars et des agriculteurs, la participation locale à la réalisation des aménagements et autres actions, ...

Dépliant.

Un petit dépliant, en format A4 double face, sera préparé, imprimé et multiplié à moindre coût par la direction du projet. Il permettra une information de base simple, mais pertinente sur le projet et

contribuera notamment à sa visibilité générale ainsi qu'à l'information/motivation d'un éventail assez large de publics locaux.

Lors de cette phase seront également préparés :

- les différents supports cartographiques qui seront utilisés lors du travail de terrain :
- cartes IGN à l'échelle 1/50.000 et 1/100.000 (avec limites de commune) ;
- fonds de carte par groupe de douars à l'échelle 1/25.000 ou approchée et fonds de carte par douar à l'échelle 1/10.000 ou approchée (tous deux sur base IGN, avec principaux repères : routes et pistes « actualisées », principaux éléments du réseau hydrographique, et du relief, ...).
- la fiche de douar qui constitue un élément essentiel dans l'élaboration de la partie « terrain » de la baseline du projet et, par conséquent, de son suivi.

3.6.2.3 Expertises et formation « Options et variantes d'aménagement hydro-agricole »

L'aménagement hydro-agricole est une composante particulièrement importante du projet : la demande est très forte et le budget prévisionnel représente de l'ordre de 40% du budget total.

Or, étant les particularités de la zone du projet (baisse de la nappe, importance du ruissellement et des écoulements superficiels hors zone, interférence entre pompage et ressources superficielles, coût élevé et durabilité problématique de l'aménagement des khattara, ...) des options novatrices d'aménagement hydro-agricole et de gestion de l'eau devront être identifiées, étudiées et évaluées au cours du projet.

Aussi, il est important que les personnels concernés, qui seront tout au long du projet impliqués aussi bien dans le travail participatif de terrain avec les agriculteurs que dans la gestion du marché d'étude qui sera réalisée dans le cadre du projet, maîtrisent parfaitement non seulement les aspects techniques de l'ensemble des types d'aménagement possibles, mais aussi les aspects essentiels de leur analyse coût-avantage.

Afin d'atteindre cet objectif, la présente expertise procèdera d'abord à la préparation de l'ensemble des éléments techniques et de coût descriptifs des différentes options et variantes envisageables en matière d'aménagements de mobilisation et de transport/distribution de l'eau d'irrigation.

Ensuite, elle les passera en revue, avec les personnels concernés, à travers une approche de « pédagogie active » (en tenant compte du rôle effectif dans le projet de chaque catégorie de personnel), et, enfin, à travers des sessions de travail technico-participatif, sur le terrain, sur quelques sites, avec les agriculteurs concernés.

3.6.2.4 Valider et prioriser les actions « pilotes prioritaires » à mener pour chaque filière identifiée

L'opportunité de cette activité s'est également fait ressentir au cours de la mission de formulation. En effet, les informations recueillies sur les différentes cultures sont d'une part fort hétérogènes et d'autre part elles ne permettent pas d'apprécier avec suffisamment de précision plusieurs aspects liés à leur valorisation.

Dans ce contexte, la présente expertise vise à faire le point sur les principales spéculations (notamment arboriculture–espèces conventionnelles et certaines espèces novatrices- et quelques autres cultures pérennes particulières de la zone du projet), et plus particulièrement sur les aspects suivants :

- leur valorisation de l'eau d'irrigation ;

- leur mode d'intégration (notamment en association) dans les systèmes agricoles oasisien et montagnard aride.
- leur potentiel de valorisation
- les circuits de commercialisation existants

Il s'agira donc de conduire de rapides études de faisabilité technique et économique, d'identifier des collaborations possibles, d'échanger avec les projets et ONG en place pour pouvoir démarrer ces activités en première année.

La direction du projet aura ensuite pour mission de :

- Etudier les études de faisabilités et les valider ;
- Sélectionner / prioriser les actions à appuyer ;
- Etudier les modalités d'exécution : moyens matériels, humains, financiers, durée, impact attendu sur les bénéficiaires, zone d'intervention, etc

Comme pour l'expertise « Options et variantes d'aménagement hydro-agricole », la présente expertise inclura l'aspect formation de l'ensemble des personnels concernés du projet, selon des modalités similaires (formation en salle, travail technico-participatif sur le terrain, prise en compte du rôle effectif dans le projet de chaque catégorie de personnel concernée).

3.6.2.5 Formation des équipes de terrain à l'approche technico-participative

La mise en œuvre du diagnostic et de la (pre)programmation participatifs nécessite un certain nombre de savoirs-faire, savoirs et attitudes indispensables pour leur réussite.

Une formation des équipes de terrain à cette approche devra précéder l'étape de diagnostic et de programmation participative.

Cette formation inclura : (i) la présentation et l'assimilation (par le biais d'exemples et d'applications concrets « en salle ») de ses principes et outils de base, (ii) la simulation « en salle » de l'approche participative pour les principales composantes du projet et (iii) un travail de terrain intensivement encadré.

La phase préparatoire de cette formation inclura (i) des concertations entre l'expert formateur et la direction du projet, (ii) une évaluation rapide des acquis pré-existants des personnels à former et (iii) le formatage de la « fiche douar » qui constituera l'élément de base de la partie « terrain » de la baseline du projet.

3.6.2.6 Etape de diagnostic et de programmation participatifs

Cette étape devra faire l'objet d'une préparation/programmation méticuleuse par les équipes de projet.

Des réunions de lancement par m'chikha auront lieu afin de permettre : (i) l'information de l'ensemble des bénéficiaires potentiels du projet sur les caractéristiques essentielles du projet (ii) l'organisation pratique du programme des ateliers et le travail de terrain au niveau des douars et (iii) le lancement de la préparation « en interne » au niveau des douars, de ces ateliers, (iv) l'identification des besoins et demandes en renforcement de compétences, aussi bien des agriculteurs/agricultrices, que de leur structures organisationnelles formelles ou informelles (associations, coopératives, jmaâ, ...).

Le diagnostic et la première programmation participative sur la cinquantaine de douars des 2 communes, à raison de 1,5 jours par douar, en moyenne, pourra être réalisée par 3 équipes mixtes

(de 5 à 6 personnes) sur une période calendaire de 3 mois (y compris les importants bilans intermédiaires)⁵³.

Les principaux « produits » de cette étape seront (i) un début de structuration de l'organisation locale interne adaptée à l'action de terrain imminente, (ii) l'amorce de relations de travail soutenues et de confiance entre les agriculteurs/trices de la zone et les personnels du projet, (iii) un premier programme d'action concret, par douar et (iv) l'étude de base « niveau terrain » de la zone du projet.

3.6.2.7 Etude hydro-agricole intégrée à l'approche participative du PDAI

Cette étude sera réalisée dans le cadre d'un marché d'ores et déjà attribué à un bureau, sur la base d'un CPS qui admet des marges de manœuvre assez larges permettant d'intégrer la majeure partie de ses activités et livrables dans le cadre de l'approche participative du PDAI.

En effet, la description détaillée des différentes composantes de cette étude (état des lieux et diagnostic de la situation actuelle; schéma directeur; définition de la nature et des coûts des aménagements sur l'ensemble des périmètres de la zone; évaluation des volumes d'eau additionnels récupérables; établissement d'avant projets sur seulement une partie des superficies irriguées; ...) permet à l'attributaire du marché de réaliser celui-ci tout en synchronisant ses principales tâches avec le planning prévisionnel du PDAI.

Le principe de cette synchronisation devra être décidé le plus rapidement possible (avant même la signature de la Convention Spécifique et, a fortiori, avant le démarrage du PDAI). Les modalités pratiques globales, au demeurant peu contraignantes pour le bureau d'étude, seront arrêtées par la même occasion. Leur détail sera précisé ultérieurement, en cours d'exécution de l'étude et du projet.

NB. Si cette activité est bien cadrée et suivie par l'équipe de projet (notamment direction et AT), puis si sa réussite est correctement capitalisée, cela conduira à une forte plus-value en termes de savoir-faire, jusqu'au niveau national, des expertises aussi bien privée que des services techniques.

3.6.2.8 Les missions d'AT longue durée.

Comme indiquée ci-dessus, l'AT longue durée sera organisée de manière à assurer une continuité, une cohérence d'ensemble et une forte intégration dans le fonctionnement du projet.

Il s'agira pour l'essentiel d'activités fortement « structurantes », ne venant pas en substitution mais en appui aux activités de l'équipe de projet.

Cette AT jouera ce rôle important notamment au niveau :

- du (pré-)formatage et/ou de l'appui à la finalisation:
 - o de certains « outils » majeurs du projet (par exemple : termes de référence des personnels à mobiliser; CPS/TdR des expertises extérieures, plateforme informative; fiche cheminement spécifique détaillé de l'étape « Diagnostic et de programmation participatifs »,);
 - o de certains de ses produits intermédiaires ou finaux : fiche douar, baseline, plans de développement agricole locaux (par douar ou groupe de douars),

⁵³ Les équipements et fournitures nécessaires pour cette étape incluent : matériel audiovisuel simple (papier format affiche 60 cm x 100 cm, feutres, ...); des jeux de carte et fonds de carte (cf. supra); 3 GPS; 3 paires de jumelles; 3 appareils de photo numériques; fiches informatives diverses pré-imprimées; fournitures de bureau pour prise de notes.

- de certaines formations auxquelles correspond une forte implication aux côtés des personnels du projet et sur le terrain, ce qui correspond à un investissement à « rentabiliser » ensuite tout au long du projet (par exemple : formation à l'approche participative, à l'analyse technico-économique,);
- du suivi interne technique des principales composantes du projet ;
- du suivi interne d'ensemble du projet (son formatage, ainsi que des appuis à et/ou évaluations ponctuels de ce suivi , plus particulièrement pour ce qui est des aspects stratégiques du projet).

Le chapitre ressources présente l'AT avec plus de détail.

Echéancier prévisionnel des principales activités de la période de lancement du projet PDAI																									
Activité		Mois 1				Mois 2				Mois 3				Mois 4				Mois 5				Mois 6			
		1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
Recrutement du personnel		■	■	■	■	■	■	■	■																
Acquisition des véhicules et matériels		■	■	■	■	■	■	■	■																
Aménagement des locaux				■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■											
Concertations initiales avec les principaux autres acteurs intervenant dans la zone du projet ou à proximité						■	■	■	■																
Préparation des supports de communication du projet et des supports « cartographiques »						■	■	■	■																
Expertise préparatoire et formation « Options et variantes d'aménagement hydro-agricole »						■	■	■	■																
Expertise et formation « Fiches technico-économiques de culture locales »						■	■	■	■																
Formation des équipes de terrain à l'approche technico-participative										■	■	■	■												
Diagnostic et programmation participatifs	Réunions de lancement par m'chikha											■	■												
	Ateliers et travail de terrain dans les douars (diagnostic, identification des actions, programmation provisoire et baseline par douar)											■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
	Bilans intermédiaires et finaux																■	■		■	■		■	■	■
Etablissement programmation provisoire et baseline d'ensemble																							■	■	■
Expertise techniques																									
Etude hydro-agricole (EHA) intégrée à l'approche participative du PDAI (APdP)	Décision sur le principe de la synchronisation entre EHA et APdP	■																							
	Etat des lieux/diagnostic et demande												■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
	Etude technico-économique des options et variantes techniques par type d'aménagement envisageables																■	■	■	■	■	■	■	■	■
	Participation au choix des aménagements																						■	■	■
	Etablissement des premiers projets d'exécution																							■	■
Missions d'assistance technique longue durée						■	■	■	■		■	■	■	■								■	■	■	■

⁵⁴ Activité à réaliser antérieurement au démarrage ; cf. sa description ci-dessus.

3.6.3 Les 2 premières années du projet PDAI.

3.6.3.1 Introduction.

La raison d'être de cet échéancier, qui se focalise sur les 2 premières années du projet, réside dans le fait qu'il permet de mieux mettre en évidence, à travers les échéances mensuelles, les périodes de démarrage des différentes activités et actions.

Il convient de rappeler que le PDAI suivra une logique de cycle de projet, avec des séquences répétitives de « identification, programmation, mise en œuvre, évaluation puis reprogrammation » des activités et actions. Aussi, le présent échéancier, beaucoup moins contraignant que celui de la phase de lancement du projet ci-dessus, doit être utilisé comme un outil de « programmation souple », qui sera au fur et à mesure ajusté en fonction de l'avancement effectif du projet.

Ci-après, nous limitons à donner quelques précisions majeures relatives à la mise en œuvre des différentes activités et actions de terrain, dont le but est essentiellement de mettre en évidence la logique du phasage du PDAI.

3.6.3.2 Finalisation de l'identification des besoins en renforcement de compétences, programmation puis réalisation

Les besoins en renforcement de compétence des agriculteurs/trices et structures locales ont été identifiés et pré-programmés au cours du diagnostic participatif. Il faudra, par la suite, les synthétiser et les traduire en programme de formation à réaliser en lien avec l'action de terrain, en respectant les priorités induites par celle-ci, puis en « modules » avec leur logique pédagogique et didactique propre.

Pour ce qui est des personnels du PDAI (aussi bien les personnels ORMVA que les contractuels), les premières actions de renforcement de compétences ayant été réalisées au cours de la phase de lancement du projet, il s'agit de maintenant préciser (par le biais d'ateliers participatifs d'analyse comparative des compétences existantes et de celles requises pour la suite de l'exécution du projet) les autres thèmes de renforcement de compétences dont bénéficieront ces personnels.

3.6.3.3 Aménagements hydro-agricoles simples

La réalisation (essentiellement en régie villageoise) de ces aménagements, qui sont fortement demandés, pourra être lancée dès la fin de la phase de lancement du projet.

3.6.3.4 Activités transversales de développement des filières.

Ces activités auront trait essentiellement à développement des créneaux de « produits de terroir » : datte, amande, viande de chevreau, safran, câpre, piment piquant, pomme locale, ...

Elles concerneront surtout les aspects « transformation/conditionnement » et « mise en marché ».

Elles commenceront par les concertations avec les différents autres acteurs susceptibles de s'engager dans des partenariats avec ou des appuis variés au PDAI (ADA ; MAPM ; AGROTEC ; FAO ; Fondation Mohammed VI ; MCA ; projet GEDINDRA ; ADS).

Il est indispensable de profiter des toute collaboration et synergie possible (et d'éviter tout double emploi) entre les principaux acteurs, au niveau régional et national, engagés dans le domaine de la valorisation et de la commercialisation des productions.

Ces concertations devront avoir lieu rapidement, afin d'établir un plan de travail concerté efficace et efficient. Les diverses activités concrètes sur les filières et les aspects de filière les plus prometteurs ne pourront démarrer avant cette concertation. Une fois cette concertation amorcée et ayant produit des résultats concrets, le PDAI pourra procéder à ses activités propres :

- recueil des informations disponibles auprès des acteurs/partenaires ;
- expertises dont l'utilité aura été confirmée ;
- choix des options et variantes d'action concrète ; pour les principales filières porteuses de la zone d'action du PDAI ;
- lancement de ces actions.

3.6.3.5 Premières actions de développement des productions végétales (plantations et autres)

Ces actions se baseront sur les études réalisées durant la phase de lancement du projet. L'action la plus urgente sera probablement, à partir de l'expertise réalisée au cours de la phase de lancement du projet, le démarrage de la production locale de plants de palmier dattier.

Le lancement des autres actions dépendra en partie des résultats de l'activité précédente, ainsi que, bien évidemment, de ceux du diagnostic/programmation participatifs.

3.6.3.6 Aménagements hydro-agricoles à technicité plus poussée

Le démarrage de ces aménagements ne pourra se faire que suite aux indispensables expertises qui seront réalisées dans le cadre de l'étude hydro-agricole et des expertises complémentaires réalisées sur budget du PDAI. Aussi, leur démarrage ne pourra pas être antérieur au début de la 2^{ème} année du projet.

3.6.3.7 Premières actions des « packages » pastoraux et d'élevage (semi-)intensif

Dans l'ensemble, la négociation de ces packages d'actions se prolongera sans aucun doute au-delà de la phase de diagnostic et de pré-programmation participatifs. Aussi, les premières actions concrètes pour ce volet ne pourront fort probablement pas être lancées avant la 2^{ème} année du projet.

3.6.3.8 Lancement de la mise en place des dispositifs de production locale de plants de palmier dattier et de matériel végétal pour la régénération des parcours.

Ces actions conditionnent le démarrage de la régénération du couvert végétal par des espèces locales et l'envergure et la durabilité de la dynamique locale de plantation de palmiers dattiers améliorés. Elles se trouvent donc sur le « chemin critique » du projet. C'est pour cette raison que nous les faisons figurer séparément dans le présent échéancier (tout comme nous l'avons fait, dans l'échéancier précédent, pour l'expertise sur ces 2 thèmes, prévue au cours de la phase de lancement). Si ces 2 expertises au cours de la phase de lancement sont couronnées de succès, le lancement de la mise en place de ces dispositifs de production locale devrait pouvoir commencer dès le dernier trimestre de la première année du projet.

3.6.3.9 Autres actions de promotion de la bonne gestion, régénération et valorisation du couvert végétal

Il s'agit des actions qui ont un impact (plus ou moins) important sur la protection du couvert végétal naturel et qui concernent les sous-secteurs suivants :

- en premier lieu, la collecte du bois-énergie pour les utilisations domestique (y compris le charbon de bois);
- ensuite, la valorisation des PAM et l'utilisation artisanale du bois.

Notons que l'équipe de projet ne pouvant affronter simultanément un trop grand nombre de volets d'action, il est préférable que ces actions ne soient pas engagées avant la fin de la 2^{ème}

année du projet (sauf demande locale très forte et/ou des disponibilités/opportunités particulières pour aborder l'une ou plusieurs de ces préoccupations plus rapidement).

Echéancier prévisionnel des 2 premières années du projet PDAI

Activité		Année 1												Année 2											
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Phase de lancement		■																							
Evaluations et programmations participatives ultérieures																									
Début et poursuite de l'étude hydro-agricole intégrée à l'AP participative du PDAI			■	■	■	■	■																		
Finalisation de l'identification des besoins en renforcement de compétences	Agriculteurs/trices et structures locales																								
	Personnels du projet (ORMVA et contractuels)																								
Programmation puis réalisation des actions de renforcement de compétence																									
Activités d'appui et actions de terrain de développement agricole	Aménagements hydro-agricoles simples																								
	Activités diverses de développement des filières																								
	Premières actions de développement des productions végétales (plantations et autres)																								
	Aménagements hydro-agricoles à technicité plus poussée																								
	Premières actions des « packages » pastoraux et d'élevage (semi-)intensif																								
Lancement de la mise en place du dispositif de production locale de plants de palmier dattier et de matériel végétal pour la régénération des parcours.																									
Autres actions de promotion de la bonne gestion, régénération et valorisation du couvert végétal																									
Identification, programmation puis réalisation d'expertises diverses selon les besoins identifiés au fur et à mesure																									
Début et poursuite des missions AT longue durée		■	■	■	■																				

■ Activités de la phase de lancement

||||| Activités d'appui

■ Actions « de terrain »

3.6.4 La programmation prévisionnelle d'ensemble du PDAI.

L'échéancier ci-après vise à donner une bonne visibilité d'ensemble du déroulement dans le temps du PDAI. Les points suivants sont à prendre en considération :

- la durée assez courte de la phase de lancement du projet. En effet, étant donné les fortes attentes locales par rapport à un engagement rapide d'une action concrète sur le terrain, il est nécessaire de ne pas fixer la barre trop bas. Toutefois, le respect de cette programmation prévisionnelle semble un objectif réaliste, notamment eu égard à la forte volonté qui existe au niveau de l'ORMVAO et l'assurance donnée par la partie marocaine de l'affectation des moyens nécessaires pour la motivation des personnels affectés au projet et des autres moyens matériels ;
- l'intégration des éléments neufs (constructions de bassins d'accumulation, options novatrices pour réhabilitation de khattaras et seguias..) à l'étude hydro-agricole (les prévisions à ce sujet sont à confirmer dès avant la signature de la Convention Spécifique) ;
- le démarrage rapide des premières actions facilitatrices et d'aménagement hydro-agricole « simple ». Il convient toutefois de préciser que ces actions ne concerneront que les douars ou groupes de douar pour lesquels des packages d'action réellement équilibrés, par composante, auront été identifiés, négociés et validés ;
- le lancement rapide de la mise en place du dispositif de production locale de plants de palmier dattier et de matériel végétal pour la régénération des parcours ;
- le choix d'un démarrage plus tardif des autres actions de promotion de la bonne gestion, régénération et valorisation du couvert végétal ;
- la diminution progressive de l'intensité des prestations de la part de l'assistance technique longue durée.

3.7 RISQUES ET HYPOTHESES

Le tableau ci-dessous présente de manière synthétique les principaux risques et hypothèses afférents à la mise en œuvre du projet et de l'atteinte de ses résultats et objectifs, ainsi que les mesures de minimisation des risques proposées.

Risques	Commentaires	Mesures d'atténuation des risques
Disponibilité effective insuffisante des personnels de l'ORMVAO affectés à la mise en œuvre du projet	Cette disponibilité dépendra en partie des « motivations financières ». Le maître d'œuvre du projet a affiché sa détermination à attribuer celles-ci en fonction de la contribution effective des personnels à l'exécution du projet.	Durant la formulation, la partie marocaine s'est engagée à ce que le maître d'œuvre du projet fasse un usage maximal des dispositifs légalement à sa disposition afin de faire bénéficier les personnels affectés à la mise en œuvre du projet de toute possible motivation financière (indemnités de déplacement, prime exceptionnelle, ...), selon une clef de répartition tenant compte de leur contribution effective au projet et de la charge de travail supplémentaire représentée par celle-ci. L'analyse des capacités (activité 1.1) prévue durant la phase de lancement et le renforcement de compétence du personnel. Le projet tiendra compte des éléments fournis par l'analyse des capacités de l'ORMVAO
Insuffisante ouverture à l'innovation technique en matière d'AHA, de la part des personnels du projet et du BdE chargé de l'EHA	L'innovation est indispensable pour assurer la durabilité et le bon rapport « impact/coût » des aménagements	Bonne formation technique et technico-économique en la matière des personnels concernés Vis-à-vis du BdE : « sensibilisation » et exigences formelles Veille stratégique active de la part du CT et du CP
Mise en œuvre incomplète ou trop peu efficace de l'approche participative (AP), y compris la participation locale aux investissements	Il arrive encore fréquemment qu'en dépit de l'affirmation de l'AP comme axe stratégique dans les documents de formulation de projet, sa mise en œuvre effective ne correspond ni aux principes y énoncés ni aux règles de l'art en la matière	Mention de la mise en œuvre entière de l'AP comme condition spéciale, dans la CS Formation de qualité des personnels concernés Définition de quelques indicateurs spécifiques de respect de l'AP Veille stratégique active de la part du CT et du CP
Intégration insuffisante de l'EHA dans l'ATP du PDAI	Le CPS du marché de cette étude laisse des marges de manœuvre considérables permettant cette intégration. Toutefois, le marché étant déjà attribué, l'intégration effective nécessitera une volonté affirmée dans ce sens de la part du maître d'œuvre du projet et du ST concerné	Engagement immédiat, par le maître d'œuvre du PDAI, de la concertation avec le BdE contracté, en vue d'arrêter les modalités pratiques d'une intégration aussi complète que possible de l'EHA dans l'ATP du projet. Retarder le démarrage de cette étude afin de la synchroniser avec les activités de la phase de lancement du PDAI.
Focalisation sur l'organisation formelle	Cette focalisation préjudiciable – parfois sous l'impulsion des BdF -est fréquente.	Inclusion de cet aspect dans la formation à l'AP Veille stratégique du CT et du CP
Application insuffisante des principes de base ayant trait à la programmation des actions	Cycle du projet ; modalités de choix des actions ; respect du chemin critique du projet: Prise en compte de l'intégration entre actions sous-sectorielles	Attention particulière accordée à ces aspects dans (i) la formation à l'AP, (ii) la formation à la gestion des projets et (iii) les formations techniques concernées Veille stratégique du CT et du CP

4. RESSOURCES

4.1 RESSOURCES FINANCIERES

Le coût global du projet est estimé à 3.470.000 €

- la contribution belge au projet est arrêtée à 3.000.000 € (33.950.000 DH)
- la contribution de l'ORMVAO au projet, estimée à 310.000 € (3.500.000 DH), est destinée à la mise à disposition du personnel opérationnel nécessaire à la bonne exécution du projet, les frais de fonctionnement et la mise à disposition des infrastructures nécessaires et à contribuer au financement des travaux, des études et des actions d'encadrement. La quote-part du budget dédiée à chacune de ces activités sera précisée en cours de projet. (voir détails en annexe)
- la contribution des bénéficiaires au projet est estimée à 160.000 € (1.800.000 DH) (voir détails en annexe)

4.2 RESSOURCES HUMAINES

Le projet fera appel aux services d'une équipe formée des personnes suivantes⁵⁵ :

- **Responsable** du projet qui assurera la mise en œuvre, le suivi et l'appui technique et méthodologique de toutes les activités du projet. Il sera désigné par l'ORMVAO après un avis de non objection de la CTB et affecté au niveau de la Subdivision de Boumalne-Dadès
- **Coresponsable** du projet recruté par la CTB en concertation avec l'ORMVAO.
- **Personnel d'appui** :
 - o **Responsable administratif et financier**, recruté par la CTB en concertation avec l'ORMVAO
 - o **Secrétaire comptable** qui sera basé(e) dans les locaux du bureau du projet à Boumalne-Dadès. Il/ Elle sera recruté(e) par la CTB en concertation avec l'ORMVAO et assurera les tâches quotidiennes du secrétariat et le suivi comptable des dépenses effectuées dans le cadre du projet.
 - o **Quatre techniciens** seront placés dans les CMV des communes de Iknioun (2) et Ait El Fersi (2). Ils/Elles seront recruté(e)s par la CTB en concertation avec l'ORMVAO et en étroite concertation avec les présidents des communes concernées.

Le Coresponsable ainsi que le personnel d'appui sera recruté par la CTB sous forme de contrat de travail. Les TDR et la procédure de sélection seront réalisés en commun par la CTB et l'ORMVAO.

Cette équipe, permanente sera en outre appuyé par une :

- **Assistance technique internationale perlée**: le projet fera appel à un expert international pour assurer le suivi et l'orientation stratégique du projet. Il sera de préférence recruté par la CTB en étroite collaboration avec l'ORMVAO via un contrat

⁵⁵ Les rôles et attributions des ressources humaines sont listés en annexe.

cadre de services avec des missions bisannuelles d'une dizaine de jours qui coïncident avec les comités techniques de suivi.

- **Assistance technique nationale:** en fonction des besoins et des thématiques, la cellule de coordination et d'appui fera appel à des experts pour assurer la formation/le suivi/ l'exécution/l'évaluation pour des tâches spécifiques. Il sera de préférence fait appel à un nombre restreint d'experts qui peuvent s'investir à long terme sur le projet. Ces experts seront recrutés dans le cadre de marchés de services suivant la réglementation des marchés publics marocaine.

4.3 RESSOURCES MATERIELLES

L'équipe du projet sera dotée du matériel nécessaire à son fonctionnement. Dans ce cadre, et comme préalable à la mise en œuvre effective du projet, l'ORMVAO mettra à disposition du projet :

- Des locaux de bureau au sein de la Subdivision de Boumalne-dadès et des CMV de Iknioun et Tinghir
- L'entretien des équipements de bureau et des matériels informatiques et audio-visuel
- L'entretien des pièces de passage et du centre de documentation
- Les frais de fonctionnement et d'entretien des 3 véhicules et des mobylettes (chauffeur, carburant, entretien..)

Par ailleurs, le projet, via la CTB, dotera l'ORMVAO des éléments suivants :

Pour la Sous-division :

- Connexion Internet ;
- Une (1) imprimante laser couleur, une (1) imprimante noir et blanc , une (1) imprimante jet d'encre (Boumalne-dadès) et une (1) photocopieuse
- Documentation technique, méthodologique couvrant l'ensemble des thèmes pertinents pour le projet (y compris des cas/études de cas concrets);

Pour les CMV :

- Aménagement de 2 pièces de passage à Iknioun et Tinghir avec sanitaires, douche et mobilier;
- 2 véhicules tout terrain ou utilitaires
- 4 motocyclettes ;
- Connexion Internet pour Tinghir
- 2 lots de matériel audiovisuel (flip-chart, télé, vidéo) ;
- 2 lots de matériels divers : 2 « jeux » comprenant GPS, jumelle, appareil de photo digital,

Enfin, le projet dotera la CCA des éléments suivants afin de faciliter son fonctionnement :

- 1 véhicule tout terrain ou utilitaire ;
- un laptop pour le co-responsable et un ordinateur pour le RAF
- Frais de téléphone fixe et mobile pour le co-responsable et le RAF

- Consommables divers et fournitures de bureau
- Les équipements des locaux (bureaux, chaises, casiers, et tout autre matériel nécessaire pour l'installation de l'équipe du projet)

Afin de faciliter le démarrage du projet, des engagements pourront être contractés et des dépenses effectuées avant la signature de la CMO. Ceux-ci concernent la logistique et le personnel. Il s'agit des dépenses et des montants estimés suivants :

Logistique : achat d'un véhicule tout terrain ou utilitaire = 20.000 EUR

Personnel : recrutement du co-responsable et du responsable administratif et financier = 5.000 EUR

Ordinateur et laptop = 1.060 EUR

TOTAL = 26.060 EUR

BUDGET TOTAL				Mode d'exéc.	BUDGET TOTAL	%	ANNEE 1	ANNEE 2	ANNEE 3	ANNEE 4
Une dynamique de gestion durable des ressources est mise en oeuvre avec les populations locales (homme-femme) à travers une meilleure valorisation des potentialités agricoles dans					2.414.663	80%	330.082	572.073	823.087	689.421
A	01	<i>Les capacités locales et les synergies entre acteurs sont renforcées</i>			383.246	13%	106.055	116.219	88.719	72.253
A	01	01	Renforcement de l'ORMVAOZ dans ses fonctions d'appui à l'innovation paysanne	Cogestion	162.768	5%	77.229	50.779	23.279	11.480
A	01	02	Renforcement des compétences des autres acteurs du développement local	Cogestion	47.788	2%	885	15.634	15.634	15.634
A	01	03	Renforcer les capacités techniques et de gestion des bénéficiaires des résultats 2, 3 et 4	Cogestion	124.690	4%	13.274	37.139	37.139	37.139
A	01	04	Valorisation des expériences locales au niveau national	Cogestion	48.000	2%	14.667	12.667	12.667	8.000
A	02	<i>Les ressources en eau sont mobilisées moyennant une bonne efficacité énergétique et financière</i>			1.265.165	42%	83.186	275.992	476.918	429.070
A	02	01	Création d'une dynamique locale de bonne gestion des ressources en eau	Cogestion	7.200	0%	0	3.600	3.600	0
A	02	02	Construction d'ouvrage favorisant la recharge des nappes	Cogestion	541.673	18%	51.327	44.248	245.173	200.925
A	02	03	Aménagement ou réhabilitation de khetaras et seguias en favorisant des approches éco	Cogestion	511.867	17%	21.239	163.543	163.543	163.543
A	02	04	Recherche adaptative pour des techniques de mobilisation et gestion de l'eau efficientes	Cogestion	204.425	7%	10.619	64.602	64.602	64.602
A	03	<i>Les filières agricoles sont améliorées et diversifiées</i>			390.283	13%	120.929	72.059	117.678	79.617
A	03	01	Valider, prioriser, suivre-évaluer, capitaliser et diffuser les actions « pilotes prioritaires » à	Cogestion	0	0%	0	0	0	0
A	03	02	Amélioration de la filière dattière	Cogestion	163.619	5%	110.310	4.000	29.310	20.000
A	03	03	Amélioration des filières "arbres fruitiers" (pommier, amandier et olivier)	Cogestion	149.310	5%	2.655	42.000	54.655	50.000
A	03	04	Promotion d'autres filières et produits du terroir	Cogestion	33.159	1%	2.655	6.617	14.271	9.617
A	03	05	Recherche adaptative pour des systèmes de cultures améliorés	Cogestion	44.195	1%	5.310	19.442	19.442	0
A	04	<i>La conduite des troupeaux et la gestion des parcours est améliorée</i>			375.969	12%	19.912	107.803	139.772	108.482
A	04	01	Promotion d'une meilleure conduite de l'élevage	Cogestion	72.345	2%	2.212	23.378	23.378	23.378
A	04	02	Appui au captage et stockage de l'eau d'abreuvement	Cogestion	234.513	8%	17.699	72.271	72.271	72.271
A	04	03	Promotion de la filière apicole	Cogestion	6.500	0%	0	3.083	3.083	333
A	04	04	Régénération/aménagement des parcours	Cogestion	26.991	1%	0	9.071	17.920	0
A	04	05	Appui à la commercialisation des produits et sous-produits de l'élevage	Cogestion	35.619	1%	0	0	23.119	12.500
X	Réserve budgétaire (max 5% * total activités)				91.431	3%	0	0	45.716	45.716
X	01	<i>Réserve budgétaire</i>			91.431	3%	0	0	45.716	45.716
X	01	01	Réserve budgétaire COGESTION	Cogestion	91.431	3%			45.716	45.716
X	01	02	Réserve budgétaire REGIE	regie		0%			0	0

Z	Moyens généraux		501.772	17%	149.188	105.528	121.528	125.528
Z 01	<i>Frais de personnel</i>		293.800	10%	73.450	73.450	73.450	73.450
Z 01 01	Assistant technique	Regie	117.000	4%	29.250	29.250	29.250	29.250
Z 01 02	Equipe finance et administration	Regie	72.800	2%	18.200	18.200	18.200	18.200
Z 01 03	Equipe technique	Regie	104.000	3%	26.000	26.000	26.000	26.000
Z 02	<i>Investissements</i>		42.220	1%	28.300	4.640	4.640	4.640
Z 02 01	Véhicules	Régie	20.000	1%	20.000	0	0	0
Z 02 02	Frais de fonctionnement des véhicules	Régie	18.560	1%	4.640	4640	4640	4640
Z 02 02	Equipement bureau	Régie	1.800	0%	1.800			
Z 02 03	Equipement IT	Régie	1.860	0%	1.860			
Z 03	<i>Frais de fonctionnement</i>		22.412	1%	5.603	5.603	5.603	5.603
Z 03 01	Télécommunications	Régie	12.012	0%	3.003	3.003	3.003	3.003
Z 03 02	Fournitures de bureau	Régie	3.200	0%	800	800	800	800
Z 03 03	Mission de la CCA vers Rabat	Régie	6.400	0%	1.600	1.600	1.600	1.600
Z 03 04	Autres frais de fonctionnement divers	Regie	800	0%	200	200	200	200
Z 04	<i>Audit et Suivi et Evaluation</i>		143.340	5%	41.835	21.835	37.835	41.835
Z 04 01	Frais de suivi et évaluation	Regie	56.000	2%	20000		16000	20000
Z 04 02	Audit	Regie	10.000	0%	5000		5000	
Z 04 03	Backstopping Rabat	Regie	11.340	0%	2835	2835	2835	2835
Z 04 04	Backstopping Bruxelles	Regie	10.000	0%		5000		5000
Z 04 05	ATI perlée	Regie	56.000	2%	14000	14000	14000	14000
TOTAL			3.007.866		479.270	677.601	990.330	860.665
					16%	23%	33%	29%
	REGIE		501.772	17%	149.188	105.528	121.528	125.528
	COGESTION		2.506.094	83%	330.082	572.073	868.802	735.137

5. MODALITES D'EXECUTION

5.1 CADRE LEGAL ET RESPONSABILITES ADMINISTRATIVES

Le cadre légal du projet est fourni par la Convention Générale de Coopération au Développement signée entre le Royaume de Belgique et le Royaume du Maroc et par la Convention Spécifique à laquelle sera joint le présent Dossier Technique et Financier.

En application de la Convention Générale, la prestation de coopération (à l'exception des lignes mentionnées en régie dans le budget) sera exécutée selon les principes de la cogestion: le Maroc est maître d'ouvrage de l'intervention, tandis que la Belgique apporte un soutien technique et financier.

La partie marocaine désigne l'Office Régional de Mise en valeur Agricole de Ouarzazate (ORMVAO) comme maître d'œuvre pour la réalisation du projet. C'est un établissement public, créé par le Décret Royal n° 829-66 du 22 octobre 1966 tel qu'il a été modifié par le Dahir portant loi n° 1-74-388 du 2 septembre 1975.

La partie belge désigne la Direction Générale de la Coopération au Développement (DGCD) du Service Public Fédéral «Affaire étrangère, commerce extérieur et Coopération au Développement» comme entité administrative et financière responsable de la contribution belge à l'intervention. La DGCD est représentée au Maroc par l'Attaché de la Coopération au développement à Rabat.

La partie belge confie la réalisation de ses obligations pour la mise en œuvre et le suivi du projet à la «Coopération Technique Belge», Société anonyme de droit public belge à finalité sociale. La CTB est représentée au Maroc par son Représentant résident à Rabat.

5.2 STRUCTURES D'EXECUTION ET DE SUIVI

Le suivi de l'intervention sera assuré par trois organes de gestion: le **comité de pilotage**, le **comité technique** et la **cellule de coordination et d'appui**

5.2.1 Comité de Pilotage

Le comité de pilotage est une instance mixte de suivi, de monitoring et de décision qui sera mis en place au niveau de Ouarzazate pour assurer la supervision et la coordination de la prestation de coopération. Le comité de pilotage sera présidé par le directeur de l'ORMVAO.

Ce Comité aura notamment pour attributions de :

- Veiller à la mise en place des structures d'exécution du Projet;
- Superviser l'exécution des engagements pris par les Parties ;
- Apprécier l'état d'avancement du Projet et de l'atteinte de ses résultats sur la base des rapports d'exécution du Projet ;
- Approuver les plans d'activités du Projet ;
- Approuver les modifications ou les ajustements éventuels des résultats intermédiaires, tout en respectant l'objectif spécifique et l'enveloppe budgétaire du Projet et en veillant à la faisabilité de l'ensemble des actions ;
- Faire des recommandations aux autorités compétentes des deux Parties ;

- Résoudre tout problème de gestion des ressources humaines, évaluer conjointement la compétence et les prestations des différents personnels mis à disposition du Projet et prendre toutes mesures d'encouragement ou de correction nécessaire;
- Résoudre, pour le bon déroulement du Projet, tout problème de gestion qui se poserait, relatif aux ressources financières ou matérielles ;
- Approuver le rapport final et prendre les mesures nécessaires pour clôturer le Projet.

Le Comité de Pilotage est composé des membres suivants ou de leurs représentants:

- Un représentant du MAPM ;
- Le directeur de la DRA Agadir ;
- Les présidents des communes de Iknioun et Ait El farsi ;
- Un représentant de la chambre d'agriculture ;
- Le directeur de l'ORMVAO ; ordonnateur ;
- Le directeur du budget du Ministère de l'économie et des finances ;
- Le représentant résident de la CTB à Rabat, co-ordonnateur ;

Le **Responsable** et le **coresponsable CTB** participeront aux réunions du Comité de pilotage en qualité d'observateurs et seront chargés de la rédaction du procès verbal.

Le Comité de Pilotage peut inviter, en qualité d'observateur ou d'expert, toute personne susceptible de contribuer au projet.

Le Comité de Pilotage fonctionne selon les règles et principes suivants :

- Le Comité de Pilotage établit son règlement intérieur dans le respect des dispositions de ce DTF ;
- Le Comité de Pilotage est convoqué et présidé par le directeur de l'ORMVAO ou son représentant ;
- Le Comité de Pilotage se réunit ordinairement chaque semestre sur invitation de son président et, de façon extraordinaire, à la demande de l'un des membres signataires (voir ci-dessous) des procès-verbaux du Comité de Pilotage ;
- Le Comité de Pilotage prend ses décisions selon la règle de consensus ;
- Chaque réunion fait l'objet d'un procès-verbal signé par le directeur de l'ORMVAO, le Directeur du Budget du Ministère de l'Economie et des Finances, et le Représentant résident de la CTB. Une copie du PV signé est transmise à l'Attaché de la Coopération par la CTB et à tous les autres membres ou participants par le président du CP;
- Le Comité de Pilotage tiendra sa première réunion, pour examiner et valider le présent DTF, dans les 3 mois suivant la transmission dudit Dossier;
- Le Comité de Pilotage tiendra également une réunion au plus tard trois mois avant l'échéance de la Convention Spécifique afin d'examiner et valider le rapport final.

5.2.2 Comité Technique de Suivi

Le projet reposant sur la mobilisation effective d'un grand nombre d'intervenants institutionnels et/ou associatifs, un comité technique de suivi sera instauré. Il sera présidé par le directeur de la DRA Agadir.

Il est composé des membres suivants:

Le comité technique est composé des membres suivants ou de leurs représentants :

- Le directeur de la DRA Agadir
- Le directeur de l'ORMVAO
- Un représentant de la chambre d'agriculture
- Un représentant de la province
- Les présidents des communes de Iknioun et Ait El farsi ;
- Les secrétaires généraux des communes de Iknioun et Ait El farsi ;
- Le chef de la division de la Division de l'Action Sociale (DAS)
- Le chef du service provincial des eaux et forêt
- Un représentant des associations des deux communes
- Les représentants des projets actifs dans les environs immédiats de la zone d'intervention du projet (MCA, Impetus..)
- Toute personne invitée par le comité technique en qualité d'observateur ou d'expert

Les membres de la CCA évoquée ci-dessous participent également aux réunions du Comité Technique de Suivi et en prépare les rapports.

Le comité a pour fonction première d'assurer un large partage de l'information concernant le projet et de faciliter l'implication de toutes les parties prenantes. A ce titre, il procédera à :

- L'examen régulier de l'état d'avancement des activités du projet ;
- L'examen de toute question/difficulté relative au projet ;
- La remise d'avis techniques ou de recommandations quant à la conduite des activités du projet.

Le comité sera sollicité de façon plus explicite par la CCA pour :

- Approuver les critères de sélection des interventions qui se verront financées par le projet;
- Approuver le choix des projets.

Dans ce contexte, des partenariats pourraient voir le jour avec d'autres projets actifs dans la zone, selon le secteur d'intervention et la nature de l'appui demandé.

Le Comité Technique de Suivi se réunit ordinairement chaque trimestre, ou de façon extraordinaire à la demande d'un des membres adressée au Président.

5.2.3 Cellule de coordination et d'appui (CCA)

Afin d'assurer la gestion quotidienne du projet, une Cellule de coordination et d'appui sera instituée. Celle-ci sera composée :

- Du responsable de projet désigné par l'ORMVAO
- Du co-responsable de projet désigné par la CTB

La CCA est responsable de la production des résultats intermédiaires du projet en vue d'atteindre son objectif spécifique. A ce titre, elle assure la gestion technique, administrative, budgétaire et comptable du projet. Le responsable et le co-responsable visent chaque document officiel se rapportant à l'exécution du projet, notamment ceux ayant trait aux procédures de marchés publics.

Ils visent « pour service fait » ou « pour réception conforme » l'ensemble des factures, décomptes ou pièces justificatives des dépenses afférentes aux activités respectives dont ils ont la charge.

La CCA aura plus particulièrement les attributions suivantes :

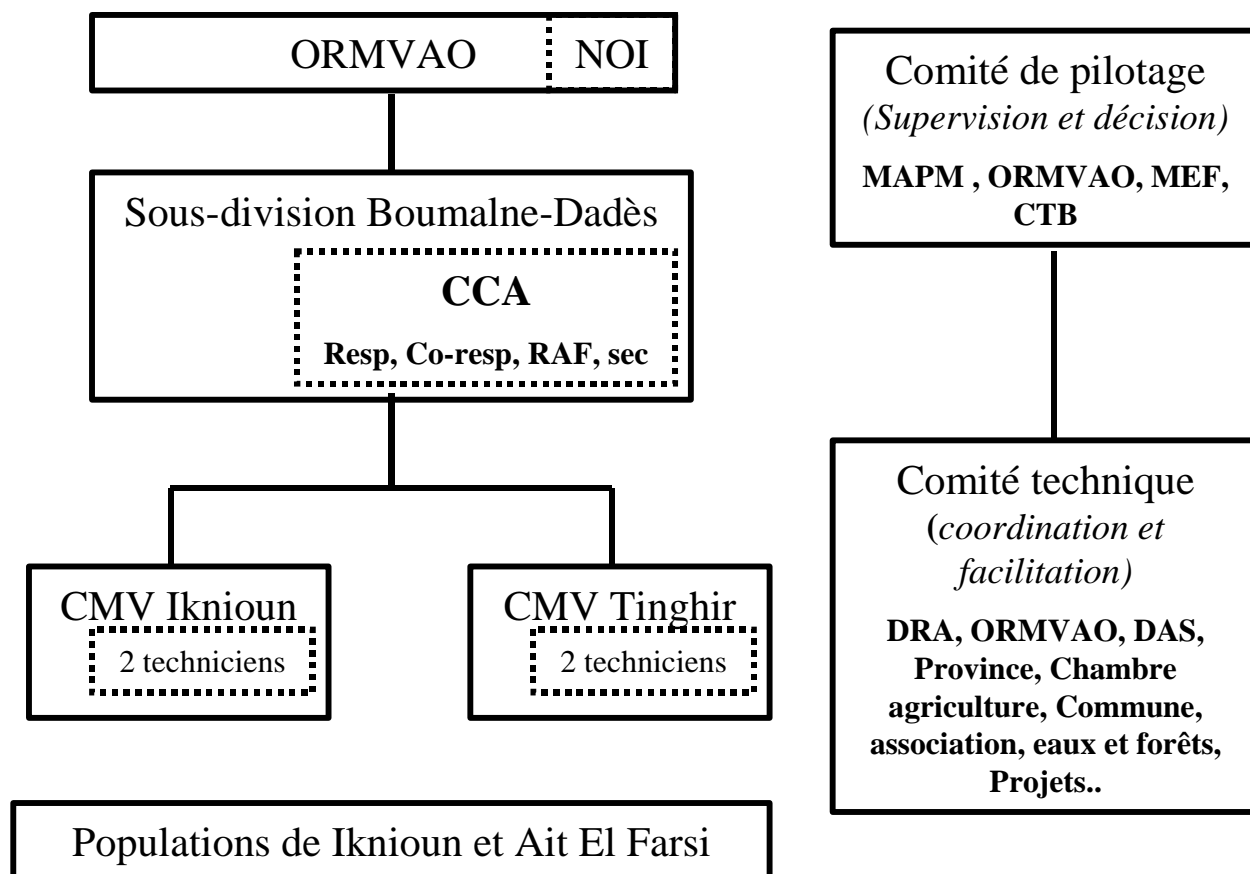
- Etre responsable de la production des résultats intermédiaires de la prestation de coopération en vue de l'atteinte de son objectif spécifique:
 - o Organiser, coordonner et superviser l'exécution des activités de la prestation de coopération ;
 - o Rédiger les rapports d'exécution annuels et le rapport final d'exécution évaluation selon le canevas de la CTB ;
 - o Soumettre l'état d'avancement et l'atteinte des résultats intermédiaires au Comité de Pilotage ;
 - o Élaborer et soumettre au Comité de Pilotage les plans de travail de la prestation de coopération et adapter cette planification en fonction de l'évolution de la prestation.
- Assurer le secrétariat du Comité de Pilotage
 - o Proposer l'ordre du jour au président du Comité de Pilotage, après consultation de toutes les parties concernées par l'exécution du projet ;
 - o Transmettre, selon les délais requis, aux membres du Comité de Pilotage les documents préparatoires, entre autres les rapports d'exécution et l'utilisation du budget pour la période passée ainsi qu'une proposition de planning et de budget pour la période future;
 - o Rédiger les comptes rendus des réunions du Comité de Pilotage.
- Effectuer l'étude de tout problème de gestion des ressources (humaines, financières ou matérielles) ou d'interprétation de la Convention Spécifique ou du Dossier Technique et Financier qui se poserait pour le bon déroulement de la prestation de coopération avant de les soumettre au CP pour prise de décision.
 - o Participer à l'ensemble des étapes du processus des marchés publics
 - o Viser « pour service fait » ou « pour réception conforme » l'ensemble des factures, décomptes ou pièces justificatives des dépenses ;
 - o Rédiger les rapports comptables ;
 - o Veiller à la bonne utilisation des biens acquis et/ou mis à la disposition de la prestation de coopération ;
- Etre responsable de la gestion administrative et financière du projet

Enfin, la CCA devra jouer un rôle moteur dans la mobilisation des compétences et des contributions de tous les acteurs concernés par le projet.

5.2.4 Le noyau d'information et d'appui

Le « noyau d'information et d'appui » (NIA) viendra en appui à la bonne réalisation du projet, il assurera (i) la mobilisation et la coordination des appuis qui seront fournis, par les services du siège de l'ORMVAO, à la CCA et aux équipes de terrain, ainsi que (ii) l'interface de communication entre le Directeur de l'ORMVAO, ordonnateur de projet, et CCA. Il sera constitué des chefs de service de l'ORMVAO concernés par le projet (Service de l'équipement, service de la production agricole, service de la gestion des réseaux d'irrigation et du drainage, service de la vulgarisation et de l'organisation professionnelle et service de l'élevage).

L'organisation institutionnelle est reprise dans le schéma ci-après.



5.2.5 Le personnel administratif et financier

Un (une) responsable administratif et financier (RAF) polyvalent sera affecté à la CCA, en appui au projet. Il/elle travaillera sous l'autorité du responsable et du co-responsable. Il/elle sera en appui notamment à la gestion administrative et financière de l'intervention ainsi que de la préparation et du suivi des marchés publics conclus dans le cadre du projet.

Son salaire sera imputé au budget de l'intervention, en régie. Sa charge de travail est estimée à un temps plein. Son profil se trouve en annexe. Il/elle bénéficiera d'une formation à la gestion des marchés publics selon la législation marocaine et d'une formation à la gestion financière de la CTB.

Un secrétaire-comptable sera également recruté pour appuyer le responsable administratif et financier.

5.3 MODALITES DE GESTION

5.3.1 Gestion en cogestion

Les prestations de la Coopération belgo-marocaine sont essentiellement exécutées en co-gestion. Cette approche, concrétisant le principe de partenariat basé sur l'égalité, est fondée sur la responsabilité partagée et sur la gestion conjointe des opérations. Le Maroc est le maître d'œuvre de la prestation de coopération cofinancée par la Belgique.

L'ORMVAO, désigné comme entité administrative responsable de la réalisation de la prestation de coopération, a la charge de tout mettre en œuvre pour la réussite de celle-ci.

La Coopération Technique Belge (CTB) est chargée par la partie belge de la réalisation de ses obligations pour la mise en oeuvre et le suivi du projet.

L'Ordonnateur et le Co-ordonnateur gèreront conjointement en respect du principe de double signature, les comptes bancaires ouverts au nom de la prestation de coopération.

5.3.2 Gestion en Régie

Certaines lignes budgétaires seront gérées selon les principes d'une régie. La CTB assume l'entière responsabilité financière et technique de l'exécution de ces lignes budgétaires, selon les procédures de la CTB. Il s'agit des lignes relatives aux frais de personnel et des missions de l'ATI, aux missions de suivi, d'évaluation et aux différents frais de fonctionnement de la CCA.

5.4 RESPONSABILITES FINANCIERES

5.4.1 Mise à disposition et gestion des fonds cogérés

Les fonds de la prestation de coopération gérés en co-gestion sont mis à la disposition du Maroc et gérés conformément aux modalités suivantes.

5.4.2 Désignation et obligation des responsables

La Partie marocaine désigne, le Directeur de l'ORMVAO comme ordonnateur chargé de liquider et d'ordonnancer les dépenses imputables sur la contribution belge. Elle pourra également désigner un ordonnateur délégué.

La Partie belge désigne le Représentant Résident de la CTB au Maroc comme Co-Ordonnateur chargé d'approuver les dépenses imputables sur la contribution financière belge. La CTB pourra désigner un Co-ordonnateur délégué.

L'Ordonnateur et le Co-ordonnateur veillent à la mise en oeuvre du projet conformément au DTF.

La maîtrise d'oeuvre du projet est confiée à l'ORMVAO, qui a la charge de tout mettre en oeuvre pour exécuter le projet, en conformité avec les dispositions du DTF et de la Convention spécifique. A cet effet, le Directeur de l'ORMVAO désigne un Responsable du projet qui sera basé au sein de la Subdivision de l'ORMVAO dans la Province de Boumalne-Dadès. Le responsable du projet sera assisté par le Comité Technique de Suivi décrit ci-dessus.

La CTB désigne un co-responsable du projet qui s'occupera à temps plein de la supervision et du contrôle de l'exécution des prestations pour le compte de la Partie belge. Le co-responsable sera basé au sein de la Subdivision de l'ORMVAO dans la Province de Boumalne-Dadès.

Le responsable et le co-responsable avec l'appui du RAF assurent la gestion financière du projet. Le responsable et le co-responsable viseront chaque document officiel se rapportant à l'exécution du projet, notamment ceux ayant trait aux procédures de marchés publics. Ils auront accès à tout document administratif, financier ou technique concernant les apports, tant marocain que belge. Ils seront conviés à participer à toute réunion relative à l'exécution du projet et organisée par les structures de tutelle afin d'émettre un avis technique quant aux sujets traités. Le responsable prend également part également à toutes les réunions.

Le responsable et le Co-responsable s'assurent que les factures ou les déclarations de créance et leurs justificatifs sont conformes aux conditions d'exécution des marchés et à la réalité des prestations fournies. Ils visent « Pour réception conforme » ou « Pour services rendus » les factures proposées. Le cas échéant, ils joindront leurs commentaires à l'attention de l'Ordonnateur et du Co-ordonnateur.

L'Ordonnateur et le Co-ordonnateur, ou leurs délégués, autorisent par la suite la mise en paiement des factures en y apposant leur signature sous la mention « Vu et approuvé ».

5.4.3 Passation de marchés

Pour l'attribution des marchés de fournitures et services, la législation marocaine en la matière sera d'application.

Avant la diffusion de chacun des appels à la concurrence pour les marchés supérieurs à 100.000 MAD, la CCA soumettra au Co-ordonnateur, pour accord préalable :

- le mode d'attribution du marché (marché de gré à gré, appel d'offres ouvert, appel d'offres restreint ou autre) ;
- si ce n'est pas un appel d'offres ouvert, la liste et les coordonnées des entreprises à consulter ;
- les critères d'attribution qui seront utilisés ;
- un exemplaire complet du dossier des documents du marché.

Le Responsable et le Co-responsable participeront tant à l'ouverture des plis qu'au dépouillement et à l'analyse des offres. Dès leur dépouillement, un exemplaire de chacune des offres sera transmis au Co-ordonnateur.

Pour être définitif, le choix de l'adjudicataire et les projets d'ordre de service, de contrats ou de marchés devront recevoir l'accord du Co-ordonnateur. Ce dernier fera ses remarques dans les trente jours calendrier suivant la date de réception de la proposition.

Dès la signature des ordres de services, contrats ou marchés, l'Ordonnateur en communique une copie certifiée conforme au Co-ordonnateur.

Les activités liées aux AGR et au développement local seront exécutées par le biais d'un contrat-programme avec des associations locales.

5.4.4 Comptes et pouvoirs de signature

5.4.4.1 Compte en cogestion

Dès la signature de la présente convention spécifique, le projet ouvre au nom du projet un compte en dirhams convertibles intitulé « projet de développement agricole intégré dans les communes rurales d'Iknioun et Ait El Fersi » auprès de la Banque Al-Maghrib (BAM), pour le paiement des dépenses à effectuer en dirhams, et en communique les références à l'Ordonnateur et co-ordonnateur. Le compte principal sera actionné sous la double signature de l'Ordonnateur et au Co-ordonnateur ou de leurs délégués, sur présentation des ordres de paiement. Les spécimens de signature de ces personnes seront notifiés en triple exemplaire par chacune des Parties à l'organisme financier concerné.

Les intérêts que générera le compte du projet s'ajoutent au budget total du projet, sont comptabilisés comme ressources de celui-ci et peuvent dès lors être utilisés pour l'exécution de ses activités, suivant les dispositions fixées par le Responsable et le Co-responsable du projet.

Le décompte final sera vérifié par l'Ordonnateur et par le Co-ordonnateur ou par leurs délégués respectifs. A la fin du projet, les sommes restées éventuellement disponibles sur le compte feront l'objet d'une affectation décidée de commun accord entre les Parties, par échange de lettres.

5.4.4.2 Comptes en régie

Les dépenses liées à la coresponsabilité et au recrutement du responsable administratif et financier, du secrétaire-comptable, des techniciens, les frais de fonctionnement de la CCA et surtout les évaluations à mi-parcours et finale, pour un montant de 501.772 € (17% du budget total) seront gérées en régie belge par la CTB au Maroc selon les procédures en application à la CTB (principe de double signature).

Un compte mère « régie » en euros sera ouvert à la Deutsche bank. Un compte « régie » projet sera ouvert dans une banque commerciale au Maroc à Ouarzazate et une caisse Régie projet sera mise en place, plafonnée à 3.000 MAD

La réglementation belge en matière des marchés publics sera d'application pour ces fonds.

5.4.5 Mise à disposition des fonds

5.4.5.1 Premier transfert

Dès la notification de la Convention de Mise en Oeuvre entre l'état belge et la CTB, un appel de fonds par mode de financement (régie et cogestion) peut être introduit à la représentation locale de la CTB. Le montant demandé doit correspondre aux besoins des trois premiers mois. Pour la partie cogérée, l'appel de fonds doit être signé par l'Ordonnateur et le co-ordonnateur.

5.4.5.2 Transferts suivants

Afin de recevoir des fonds, le projet doit introduire à la représentation locale de la CTB à Rabat un appel de fonds par mode de financement au début du mois précédent le trimestre suivant. Pour la partie cogérée, ces comptes seront alimentés par la CTB sur l'initiative de l'ordonnateur et du co-ordonnateur du projet, en fonction de l'état de réalisation du projet, par tranches, conformément à la répartition prévue dans un échéancier d'appel de fonds qui sera établi par la CCA.

Le montant de l'appel de fonds est égal aux besoins estimés en trésorerie pour le trimestre suivant avec une réserve.

Le transfert de fonds par la CTB se fait au début du trimestre. La CTB peut aussi proposer un schéma de financement spécifique (paiements en plusieurs tranches ou paiement à la demande).

Le transfert des fonds se fait uniquement à condition que :

- La comptabilité du trimestre précédant l'introduction de l'appel ait été transmise à la représentation locale de la CTB.
- La mise à jour de la programmation financière ait été transmise à la représentation locale de la CTB
- Le montant de l'appel de fonds n'est pas plus élevé que le solde budgétaire

En cas d'urgence, le projet peut introduire un appel de fonds anticipé en justifiant le besoin.

5.5 RAPPORTAGE ADMINISTRATIF, COMPTABLE ET FINANCIER

5.5.1 Rapportage et programmation opérationnelle

Trimestriellement, la CCA élabore une *programmation opérationnelle* pour le trimestre en cours, les trimestres suivants et la ou les année(s) suivante(s). Le chapitre 4.6, décrit le cheminement et les étapes « vitales » à respecter lors de cette programmation opérationnelle.

Trimestriellement, un rapport d'avancement sera rédigé par la CCA. Outre ces rapports trimestriels, un rapport annuel sera rédigé par la CCA et soumis pour approbation aux membres du Comité de pilotage.

5.5.2 Marchés publics

Une *planification annuelle des marchés publics* sera réalisée et révisée sur une base trimestrielle par la CCA.

5.5.3 Comptabilité

Mensuellement, la *comptabilité* doit être élaborée et approuvée selon les procédures de la CTB. La comptabilité doit être signée pour accord par le responsable et le co-responsable CTB et transmise à l'Ordonnateur et au Co-ordonnateur. La comptabilité à envoyer à la Représentation locale de la CTB comprend un fichier électronique, les pièces justificatives ainsi que les extraits bancaires et états de caisse.

5.5.4 Programmation financière

Trimestriellement, la CCA élabore une *programmation financière* pour le trimestre en cours, les trimestres suivants et la ou les année(s) suivante(s). La programmation financière doit être faite selon les procédures de la CTB et doit être envoyée électroniquement à la Représentation locale de la CTB.

5.5.5 Rapportage financier au Comité de Pilotage

A chaque réunion du Comité de Pilotage, la CCA présente *l'information financière* suivante :

- Rapport d'exécution budgétaire,
- Mise à jour de la programmation financière,
- Liste des engagements importants,
- Aperçu des soldes bancaires,
- Liste des fonds reçus par mode de financement et paiements par le siège CTB (régie),
- Proposition de changement budgétaire si nécessaire
- Plan d'action lié aux recommandations d'un audit financier

5.5.6 Gestion du budget

Le budget total et le budget par mode d'exécution ne peuvent pas être dépassés. Au cas où une augmentation budgétaire est nécessaire une demande motivée d'augmentation doit être introduite par la Partie marocaine auprès de l'Etat belge après avoir reçu l'accord du CP. Si la Belgique accepte la demande il sera procédé à un échange de lettres signées par les deux Parties.

Le budget du projet donne les contraintes budgétaires dans lesquelles le projet doit être exécuté. Chaque changement de budget doit être approuvé par le CP sur base d'une proposition élaborée par la CCA. Les changements budgétaires possibles sont :

- Changement de la structure du budget (par exemple ajout d'une ligne budgétaire) ;
- Réallocation des montants entre lignes budgétaires ;
- Réallocation des moyens entre modes de financement (régie & cogestion) et
- Utilisation de la réserve budgétaire

La gestion de changement budgétaire doit être faite selon les procédures de la CTB.

La réserve budgétaire peut uniquement être utilisée pour des activités de projet et après accord du CP. Son utilisation doit toujours être accompagnée d'un changement du budget.

Les engagements doivent être approuvés par les deux parties tout en respectant les mandats (voir pouvoir de signature). La CCA doit assurer un bon suivi des engagements. Il n'est pas autorisé de prendre des engagements sur base d'un budget non approuvé officiellement.

5.5.7 Audit financier

5.5.7.1 Audit projet

Le projet doit être audité après un an d'activité et pendant la troisième année d'activité. L'audit portera sur :

- La vérification que les comptes du projet reflètent la réalité
- Le contrôle de l'existence et le respect des procédures.

Le CP peut demander des audits supplémentaires s'il les juge nécessaires.

Le CP charge le Représentant Résident de l'élaboration des termes de référence et de la sélection de la firme d'audit. La firme d'audit doit être une firme certifiée (selon standards internationaux) indépendante.

Le rapport d'audit doit être présenté au CP. Si nécessaire la CCA doit élaborer un plan d'action afin d'améliorer les procédures et prouver que des mesures correctives ont été entreprises.

5.5.7.2 Audit CTB

Chaque année les comptes de la CTB sont audités par un collège de commissaires. Dans ce cadre ils réalisent également des audits de projets. Le comité d'audit de la CTB peut aussi demander qu'un projet soit audité par l'auditeur interne de la CTB.

5.6 MECANISME D'APPROBATION DES ADAPTATIONS AU DTF

Le premier pas dans l'exécution du projet est l'approbation du Dossier Technique et Financier (DTF). Dans ce cadre, la CTB communiquera le DTF pour examen et avis, aux membres du Comité de Pilotage du projet, élargi à l'Attaché de Coopération près l'Ambassade de Belgique à Rabat.

Après approbation par les Parties, ce DTF sera joint à la Convention Spécifique du projet par Echange de Lettres.

A l'exception de l'objectif spécifique du projet, de la durée de la Convention spécifique, et des budgets totaux définis dans la Convention spécifique pour lesquels une éventuelle modification doit se faire par un Echange de lettres entre les Parties belge et marocaine, l'ORMVAO et la CTB peuvent adapter le présent Dossier Technique et Financier, en fonction de l'évolution du contexte et du déroulement du projet.

Pour les aspects ci-dessous, l'approbation préalable du Comité de Pilotage est requise :

- Les formes de mise à disposition de la contribution de la Partie belge et de la Partie marocaine,
- Les résultats, y compris leurs budgets respectifs,
- Les compétences, attributions, composition et mode de fonctionnement de la structure mixte de concertation locale,
- Le mécanisme d'approbation des adaptations du DTF,
- Les indicateurs de résultat et d'objectif spécifique
- Les modalités financières de mise en œuvre de la contribution des parties. Un planning financier indicatif adapté est joint le cas échéant.

La CTB informe l'Attaché de la coopération et la DGCD si de telles modifications sont apportées au projet.

5.7 SUIVI ET EVALUATION

5.7.1 Système de suivi et Rapportage

L'étude « ligne de base » programmée au démarrage de la prestation permettra de connaître la situation de référence existant avant le Projet et de disposer ainsi d'un outil efficace de suivi et de vérification des avancées et impact du projet. On se reportera au chapitre « Indicateurs » pour une description plus approfondie des objectifs de cette étude et aux annexes pour une première ébauche de Termes de référence. A la fin du Projet, une enquête du même type permettra d'apprécier le niveau d'atteinte des objectifs et résultats attendus.

Le système de suivi à mettre en place doit permettre de connaître la situation du Projet et le degré d'exécution des activités programmées. Une fois par an, on appréciera le degré d'atteinte des résultats attendus, sur base d'indicateurs pertinents.

Trimestriellement, un rapport d'avancement sera rédigé par la CCA. Ce rapport trimestriel sera soumis pour approbation au Comité Technique de suivi du projet. Il contiendra au minimum les éléments suivants :

- Informations d'ordre technique :
- Une description du fonctionnement des groupes d'apprentissage, des organisations, de la collaboration interne au sein du Projet et entre les différents partenaires impliqués dans le Projet ;
- Problèmes rencontrés et solutions.

Outre ces rapports trimestriels, un rapport annuel sera rédigé par la CCA et soumis pour approbation aux membres du Comité de pilotage. Ce rapport annuel de suivi, réalisé selon le modèle de la CTB, s'attachera à une analyse approfondie des Indicateurs Objectivement Vérifiables (IOV) du programme et de l'atteinte des résultats.

Il portera notamment sur points suivants :

- Une fiche projet ;
- Une synthèse des activités réalisées ;
- Un bilan de la planification des activités ;
- Un bilan des finances ;
- Une analyse du suivi des indicateurs ;
- Une évaluation des critères de suivi, des risques et hypothèses ;
- Des recommandations ;
- Une planification des activités et du budget pour l'année nouvelle ;
- Les conclusions et annexes.

5.7.2 Evaluation externe

Une évaluation à mi-parcours est prévue après 2 années du Projet pour évaluer l'avancement des composantes du Projet : le nombre et type de bénéficiaires qui en profitent, le niveau de sensibilisation et de formation atteint, le fonctionnement du dispositif d'approbation des propositions des associations avec appui des partenaires pour l'identification, la réalisation et le

suivi des activités. L'utilité spécifique de cette mission concerne la formulation de recommandations. Des aspects importants à traiter concernent les perspectives en matière de financement des investissements, d'accès aux structures de crédit, d'évolution des charges d'exploitation et de la charge de travail (en particulier des femmes), la gestion collective des ressources naturelles, le développement et l'amélioration des filières et l'amélioration du tissu socio-économique local. Une révision du cadre logique peut s'avérer nécessaire, tout comme une révision du budget prévisionnel arrêté pour la deuxième phase du projet.

Une évaluation finale sera réalisée afin d'évaluer dans quelle mesure l'objectif spécifique a été atteint. Un exercice d'auto-évaluation participative précèdera l'évaluation finale. Il cadre avec la démarche participative qui caractérisera le Projet.

Enfin, il est à noter que chacune des parties (Marocaine et Belge) pourra à tout moment, moyennant information préalable de l'autre partie, procéder conjointement ou séparément à un contrôle (audit) ou à une évaluation du projet.

5.8 CLOTURE DE LA PRESTATION

5.8.1 Aspects généraux

La CCA sera chargée, six mois avant la fin du projet, de préparer les opérations de clôture et de présenter le rapport final conformément aux procédures de la CTB. Elle devra également préparer un inventaire des équipements acquis en co-gestion et soumettre une proposition d'affectation des biens meubles et immeubles et du reliquat éventuel du budget du projet au Comité de Pilotage, en tenant compte de l'objectif général et l'objectif spécifique. La proposition de l'affectation du matériel acquis en régie sera soumise à l'approbation de la partie belge.

5.8.2 Clôture financière

5.8.2.1 Bilan Financier

Six mois avant la fin du projet, la CCA élaborera un bilan financier selon les procédures de la CTB. Le bilan financier présenté au Comité de Pilotage de clôture doit d'abord être vérifié par la CTB.

5.8.2.2 Soldes

Les montants gérés en régie et non utilisés à la fin du projet, ainsi que le reliquat de la contribution financière non versé sur les comptes cogérés tomberont en annulation à la fin du projet. Le solde disponible sur les comptes bancaires cogérés sera réalloué d'un commun accord.

5.8.2.3 Dépenses après Convention

Après la fin de la Convention Spécifique, il n'est plus autorisé de faire des dépenses sauf si elles sont liées à des engagements pris avant la date de fin, actés dans le PV de la dernière réunion du Comité de Pilotage.

In fine, la partie marocaine prendra toutes les dispositions qui s'imposent pour assurer une poursuite du fonctionnement de toutes les infrastructures et capacités acquises grâce au projet.

6. THEMES TRANSVERSAUX

6.1 ENVIRONNEMENT

L'écosystème des communes de Iknioun et Ait el Fersi est sensible à toute exploitation non viable de ses ressources et se caractérise actuellement par la surexploitation de sa ressource principale : l'eau. Ce constat se traduit non seulement par un contexte socio-économique de plus en plus pénible pour les habitants et induit également la sous-exploitation d'autres ressources naturelles : la terre. En effet, les superficies exploitables par les agriculteurs sont de plus en plus faibles et les parcours utilisés pour l'élevage de plus en plus dégradés. Le Projet a aussi pour objectif spécifique de susciter une dynamique de meilleure gestion des ressources naturelles et diffusant des techniques appropriées. Dès lors, la prise en compte des conditions environnementales sera une condition préalable à toute activité financée par le Projet, non seulement dans son aspect réactif, à savoir que le Projet n'engendrera pas d'effet néfaste pour l'environnement, mais surtout dans son concept proactif, à savoir que les activités financées auront un effet positif sur l'environnement.

En matière de gestion de l'eau, des techniques améliorées de mobilisation de l'eau permettront d'améliorer les taux d'infiltration et la recharge de la nappe. Des ouvrages adaptés tel que des seuils réalisés permettant de freiner les crues torrentielles et de mobiliser des quantités d'eau importante seront réalisés par le projet. Le témoignage de plusieurs agriculteurs permet de confirmer l'impact de la construction de ce type d'ouvrage sur le taux de recharge des nappes et les quantités disponibles pour l'irrigation.

En outre, il est prévu différentes étapes dans la gestion collective et l'emploi des technologies parcimonieuses d'irrigation : des contrats de nappe et une dynamique de gestion collective de l'eau sera suscitée à travers la réalisation d'ouvrage et des formations appropriées. Des expériences de recherche adaptatives permettront également de tester et diffuser de nouvelles technologies adaptées à la zone (goutte à goutte, tabias ..).

Le Projet soutiendra également des méthodes économes en eau d'irrigation par l'amélioration de la gestion associative et par l'introduction de techniques d'irrigation parcimonieuses en eau. Les associations de cultures valorisant le mieux l'eau d'irrigation seront choisies et valorisées (amandier, olivier, Il encouragera les initiatives d'agriculture biologique et favorisera les filières agricoles biologiques et intégrées, tant pour les cultures que pour l'élevage. De même, la labellisation biologique des produits, notamment la datte, sera recherchée.

Par ailleurs, il s'agira aussi d'insister sur les économies d'énergie par la promotion de pompes électriques moins coûteuses à l'utilisation et à l'entretien que les pompes motorisées au diesel. Le Projet favorisera les pompes fonctionnant avec un moteur à gaz lorsque l'électricité n'est pas disponible près de la parcelle, ou que l'installation d'une ligne électrique ne peut se justifier financièrement. En outre, le projet étudiera la faisabilité technique et la pertinence de recourir aux énergies renouvelables notamment le photovoltaïque, pour les aspects de pompage de l'eau (des expériences de recherche adaptative seront faites dans ce sens).

En terme d'élevage, l'appui à la bonne conduite du troupeau permettra de générer des matières organiques pour le compostage et améliorer la structure des sols. Des solutions alternatives au creusement de puits telles que la construction de citerne enterrée permettant de valoriser l'eau de pluie plutôt que les eaux souterraines seront favorisées par le projet. L'appui à l'apiculture se caractérisera par une meilleure conduite d'un environnement exempt de pesticides et à la protection d'une espèce en danger d'extinction : l'abeille jaune.

Il est également prévu un appui pour la régénération des parcours : action de régénération des parcours, mise en défens, plantations, construction d'abris pour revaloriser les parcours abandonnés.. La promotion de la culture des plantes médicinales et aromatiques permettra aussi

une valorisation des parcours dont les nombreuses fleurs favoriseront l'apiculture. Le Projet encouragera aussi la protection des terrains de cultures, par la plantation d'espèces adaptées sur les berges des oueds, dont les racines profondes vont maintenir les sols lors des crues. D'autre part, le Projet sera à l'écoute d'autres solutions éventuelles.

La labellisation en produit biologique valorisera davantage les produits de l'agriculture sur un marché demandeur de produits de qualité. Par ailleurs, cette approche renforce l'approche de bonne gestion des ressources naturelles avec la garantie de la non-contamination des eaux d'irrigation et souterraines, l'apport en matière organique comme fertilisant permettant aussi une meilleure rétention de l'eau auprès des racines, la valorisation de la filière de l'élevage D'Man, et les cultures de luzerne comme plante de couverture enrichissant les sols en nitrates propices à la croissance des palmiers. Du reste, il est aussi possible de trouver des insecticides biologiques.

6.2 GENRE

Le thème « Genre » est - comme le thème « Environnement »- un important thème transversal du PDAI, puisque dans sa zone d'action la femme joue un rôle particulièrement important dans la mise en valeur agricole (notamment l'élevage) et dans la gestion des ressources naturelles.

En effet, face à la dégradation croissante des conditions environnementales et économiques des oasis, le transfert du monde rural vers le monde urbain s'est accéléré et les communes urbaines, bien que peu nombreuses, mobilisent aujourd'hui la majorité de la population des communes de Iknioun et Ait El Fersi. Cela a pour conséquence une diminution très nette de la force de travail disponible pour l'agriculture et l'élevage. Depuis 20 à 30 ans, les travailleurs ont eu des opportunités d'emploi rémunératrices en dehors de la région. Le problème est qu'ils ne sont pas réellement remplacés par les enfants des propriétaires de la terre et de l'eau qui ne veulent pas travailler la terre et cherchent surtout à émigrer. Il y a donc vieillissement de la population, crise aiguë dans bien des cas pour trouver des travailleurs et corollairement baisse significative de l'entretien des zones de culture. Les femmes sont de plus en plus responsables d'un nombre croissant de tâches agricoles qui ne sont plus accomplies par les maris et les jeunes. Si pour le moment les deux communes bénéficient encore de la présence des anciennes générations attachées à leur terre, on peut douter pour les suivantes d'un tel maintien vu les circonstances environnementales et économiques. Le scénario actuel aboutit ainsi rapidement à une désertification à la fois écologique et humaine si rien n'est modifié.

Avec la dégradation du contexte agricole global, un nombre croissant de femmes a recours aux activités non agricoles pour rechercher une amélioration au revenu du ménage (tissage, couture, artisanat, broderie, jardinage...). Les femmes se regroupent pour faciliter leur entreprise et se donner un maximum de chance d'en valoriser la production. Ces associations féminines ont besoin d'infrastructures de base : site de production, site social (crèche, alphabétisation, ...), site d'exposition, site d'éducation (bibliothèque, équipement pédagogique, ...), site d'hébergement, etc.

Dans les communes de Iknioun et Ait El Fersi, les hommes et femmes sont surtout actifs dans l'agriculture et l'élevage. Le Projet considèrera les particularités du genre dans toutes les activités promues (voir la stratégie transversale « égalité homme/femme »). En effet, les hommes et les femmes n'assument pas les mêmes tâches, n'ont pas toujours les mêmes intérêts et leurs besoins d'appui externe diffèrent. Aussi le Projet aura-t-il une approche différenciée de manière à diminuer les difficultés des tâches féminines. Le Projet aidera à la dynamisation de foyers féminins, dans ses secteurs d'intervention et en fonction de la mobilisation des acteurs locaux. Il favorisera le plus possible l'implication des associations féminines dans son travail de restauration de noyaux de vie humain viables dans les oasis en voie d'abandon. Des programmes d'encadrement, de formation, de valorisation et d'innovation technique seront mis en place avec l'aide de partenaires marocains déjà actifs dans ce domaine, comme certaines ONGs ou la fondation Mohammed V.

6.3 ECONOMIE SOCIALE

La solidarité est un fondement social historique qu'il est nécessaire de maintenir, sinon de remettre en valeur pour mieux faire face aux tensions issues d'une mondialisation croissante, défavorable aux populations vivant en milieu marginalisé. En effet, les avantages comparatifs issus de la libéralisation des biens et services sont défavorables à des populations qui vivent dans un environnement écologique sensible et où toute intensification se traduit par une détérioration des conditions et du potentiel de production. Dès lors, il est souhaitable de maintenir et de valoriser des niches de marché pour la production de biens et services qui améliorent les conditions de vie des populations. L'amélioration de la cohésion sociale permettra le développement de nouvelles opportunités, sources de revenus et de bien-être.

Dans ce cadre, il est proposé d'appuyer des requêtes émanant d'associations et de coopératives agricoles. L'appui à la sensibilisation et à la formation des bénéficiaires s'effectuera auprès des personnes ressources de ces organisations. Un comité d'encadrement de chaque projet d'une association est prévu pour améliorer le Cycle du projet, à savoir l'identification de leurs propositions de manière participative et décentralisée, l'appui technique du comité d'encadrement pour la préparation du dossier de projet, la réalisation du projet et le suivi-évaluation participatif. De plus, le Projet valorisera les projets de gestion collective des ressources naturelles qui renforcent aussi la cohésion sociale, à savoir la gestion collective de l'eau (contrat de nappe, puits, système d'irrigation) et du sol .

Le Projet prévoit aussi la promotion des jeunes pour la création de micro-entreprises. Une étude identifiera des potentialités et des domaines de prédilection pour la création d'entreprises. Il existe aussi un potentiel pour valoriser les sous-produits agricoles non utilisés, notamment pour la vente des palmiers non productifs qui encombrant la palmeraie et consomment de l'eau. Seulement 30 % des palmiers en place sont productifs, et 40 % sont considérés comme trop vieux. Toutefois, certains vieux palmiers seront laissés pour apporter l'ombrage nécessaire au maintien des 3 strates de la palmeraie. Les entreprises créées devront donc avoir un comportement écologique responsable, de manière à ne pas enlever tous les palmiers non productifs. De même, des entreprises seront créées pour la valorisation des plantes aromatiques et des produits de l'agriculture et de l'élevage

6.4 DROITS DE L'ENFANT

Vu la problématique du travail des enfants dans la zone d'intervention du projet et le faible taux de scolarisation, le projet veillera à lutter contre la problématique du travail des enfants et aura une attention particulière pour encourager la scolarisation. Les enfants de transhumants qui accompagnent les troupeaux ont notamment des taux de fréquentation scolaire extrêmement faible. Le projet s'inspirera de l'expérience du CBTHA qui a mis en place un système d'école mobile favorisant l'accès des enfants de transhumants à l'école. Un budget spécifique est prévu à cet usage (voir activité 4.3).

6.5 HIV / SIDA

Le projet a des liens indirects avec la problématique HIV/SIDA, dans la mesure où la valorisation des ressources végétales et animales, ainsi qu'une amélioration de la qualité nutritionnelle des aliments contribuent à la résistance des personnes malades.

7. ANNEXES

- 7.1. Annexe 1 Cadre Logique
- 7.2. Annexe 2 TDR du personnel long terme
- 7.3. Annexe 3 TDR proposés pour la ligne de base
- 7.4. Annexe 4 Structure de l'ORMVAO
- 7.5. Annexe 5 Contribution des partenaires (ORMVAO et Bénéficiaires) au budget global

7.1 CADRE LOGIQUE

Objectif global			
« Contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations locales dans le cadre de la politique nationale de promotion du secteur agricole ⁵⁶ »			
Objectif spécifique	Indicateurs de l'objectif spécifique	Sources de vérification	Risques et hypothèses
Une dynamique de gestion durable des ressources est mise en oeuvre avec les populations locales (homme-femme) à travers une meilleure valorisation des potentialités agricoles dans les communes de Iknioun et Ait El Fersi	De nouveaux comportements favorisant une gestion durable des ressources naturelles sont observés au sein de la population Les revenus agricoles sont maintenus ou augmentés grâce aux actions du PDAI ⁵⁷	ligne de Base rapports d'activité du Projet	l'augmentation des superficies et l'intensification de la production conduisent à un alourdissement des tâches, notamment des femmes, surtout dans le cas de ménages pauvres
Résultats	Indicateurs de Résultats	Sources de vérification	Risques et hypothèses
R1. Les capacités locales et les synergies entre acteurs sont renforcées	Qualité du suivi, de l'encadrement et des méthode de vulgarisation de l'ORMVAO Nombre d'actions réalisées en partenariat par les acteurs de développement agricole Nombre de projets développés par les associations locales Connaissance des résultats du projet au niveau central et prise en compte dans la définition des nouvelles politiques et stratégie agricole	Rapports d'exécution, d'évaluation à mi-parcours et final Livres des communes PV de réunions Enquêtes	H : Disponibilité effective des personnels de l'ORMVAO affectés à la mise en oeuvre du projet R : Manque de mobilisation des partenaires pour appuyer les associations

Activités par Résultat	Moyens	Coûts en Euros Contribution belge
1.1 <i>Renforcement de l'ORMVAO dans ses fonctions d'appui à l'innovation paysanne</i>	Sessions de formation, de sensibilisation et de renforcement de capacité Des visites d'échanges au Maroc et dans la sous-région Moyens matériels (voir moyens généraux)	162.768
1.2 <i>Renforcement des compétences des autres acteurs du développement local</i>	Séances de formation pour les partenaires (communes, DPA, Eaux et Forêts, Equipement et Environnement, INDH,...) en approche participative du Cycle de Projet, en communication et gestion des conflits, en thématiques transversales...	47.778

⁵⁶ Cf description du Plan Maroc Vert, chapitre 1.1.2 et activité

⁵⁷ Vu l'état actuel des ressources naturelles (eau, couvert végétal en voie de raréfaction), le projet ne doit pas être trop ambitieux. Il ne pourra pas « inverser » la tendance à lui seul mais bien créer des réflexes et habitudes de meilleure gestion des ressources naturelles et ainsi un maintien des revenus agricoles.

		Visites d'échanges Appui d'experts de courte durée	
1.3	<i>Renforcer les capacités techniques et de gestion des bénéficiaires des résultats 2, 3 et 4 pour la bonne conduite des activités agricoles</i>	Expertise Formation des producteurs et des associations Manuels d'alphabétisation fonctionnelle Encadrement de terrain (technicien ORMVAO)	124.690
1.4	<i>Valorisation des expériences locales au niveau national</i>	Ateliers/séminaires de diffusion des résultats entre niveau central et décentralisé Moyens de communication adaptés (folder, articles, radio..)	48.000

Résultats	Indicateurs de Résultats	Sources de vérification	Risques et hypothèses
R2. Les ressources en eau sont mobilisées moyennant une bonne efficacité énergétique et financière	Nouvelles techniques de mobilisation de l'eau diffusées et utilisées par les populations Volumes d'eau économisés par des techniques moins consommatrices d'eau Surfaces irriguées, réhabilités et/ou restaurées	Enquêtes Rapports de suivi Ligne de base	H : La disponibilité en eau souterraine reste suffisante

Activités par Résultat	Moyens	Coûts en Euros Contribution belge
2.1 <i>Création d'une dynamique locale de bonne gestion des ressources en eau</i>	Encadrement Formation (voir 1.3)	7.200
2.2 <i>Construction d'ouvrages favorisant la recharge des nappes</i>	Etude technique Equipement (travaux à l'entreprise ou en régie villageoise)	541.673
2.3. <i>Aménagement ou réhabilitation de khattaras et seguias en favorisant des approches économiques</i>	Etude technique Equipement (travaux à l'entreprise ou en régie villageoise)	511.867
2.4. <i>Recherche adaptative pour des techniques de mobilisation et gestion de l'eau efficientes</i>	Etude technique Equipement (travaux à l'entreprise ou en régie villageoise) Appui pour bénéficier des subventions de l'état pour l'équipement en goutte à goutte Coûts opérationnels	204.425

Résultats	Indicateurs de Résultats	Sources de vérification	Risques et hypothèses
R3. Les filières agricoles sont améliorées et diversifiées	Nombre des agriculteurs, des associations et des jeunes locaux ayant planté et entretenu leurs parcelles selon des techniques appropriées Augmentation des productions valorisant bien l'eau	Ligne de base Enquêtes marché Enquêtes ménages	R : Progression de la dégradation du couvert et de l'accès à l'eau

	d'irrigation Extension des techniques agronomiques améliorant la valorisation de l'eau d'irrigation Qualité et quantité des produits commercialisés Nombre de micro-entreprises/coopératives/groupements créés et opérationnels		Plants en nombre insuffisant
--	--	--	------------------------------

Activités par Résultat	Moyens	Coûts en Euros Contribution belge
3.1 <i>Valider, prioriser, suivre-évaluer, capitaliser et diffuser les actions « pilotes prioritaires » à mener pour chaque filière identifiée</i>	Etudes techniques (voir 2-3-4) Suivi-évaluation par les équipes de l'ORMVAO Moyens de communication (voir moyens généraux)	0
3.2 <i>Amélioration de la filière dattière</i>	Expertise (aspects variétaux, mise en place production locale de plants et étude de faisabilité pour valorisation) Production de plants Formations locales Voyages d'étude Maroc Equipements et fournitures divers pour exploitations Equipement et fourniture divers pour valorisation et commercialisation (unité de fabrication de pâte de datte, emballage..) Subventions aux activités des femmes et des jeunes	163.619
3.3 <i>Amélioration de la filière « arbres fruitiers » (pommier, amandier et olivier)</i>	Expertise (aspects variétaux et étude de faisabilité pour valorisation) Fourniture de plants Formations locales Voyages d'étude Equipements et fournitures divers pour exploitations Equipement et fourniture divers pour valorisation et commercialisation (unité d'extraction des huiles d'amande, unité de trituration d'olive..)	149.310
3.4 <i>Promotion d'autres filières et produits du terroir</i>	Expertise (études filières, technico-économiques) Fourniture matériel végétal et diverses pour introductions pilotes Formations locales Voyages d'étude Equipements et fournitures divers pour exploitations (intrants, semences, plants et petit outillage)	33.159

	Equipement et fourniture divers pour valorisation et commercialisation (unité de distillation..)	
3.5 Recherche adaptative pour des systèmes de cultures améliorés	Expertise Equipement (travaux à l'entreprise ou en régie villageoise) Coûts opérationnels	44.195

Résultats	Indicateurs de Résultats	Sources de vérification	Risques et hypothèses
R4 La conduite des troupeaux et la gestion des parcours est améliorée	Nombre des éleveurs, des associations et des jeunes locaux gérant leur troupeau selon des techniques appropriées Indicateurs de santé et de performance zootechnique Superficies des parcours ayant fait l'objet d'actions de régénération Superficies des parcours ayant fait l'objet d'une amélioration de la gestion de l'accès du cheptel Qualité et quantité des produits commercialisés	Enquêtes Rapports de suivi Ligne de base	R : Progression de la dégradation du couvert végétal et des parcours Abandon excessif de la transhumance au profit de l'élevage semi-sédentaire

Activités par Résultat	Moyens	Coûts en Euros Contribution belge
4.1 Promotion d'une meilleure conduite de l'élevage	Formation Visites d'échange Actions facilitatrices Sélection génétique	72.345
4.2 Appui au captage et stockage de l'eau d'abreuvement	Etude technique Equipement (travaux à l'entreprise ou en régie villageoise) Coûts opérationnels	234.513
4.3 Régénération des parcours	Abris Régénération assistée Ecole mobile	26.991
4.5 Promotion de la filière apicole	Séances de sensibilisation et de formation (voir 1.3.) Achat de ruches Matériel d'exploitation	6500
4.5 Appui à la commercialisation des sous-produits de l'élevage	Encadrement Formation Etude de marché pour la valorisation et la	35.619

	commercialisation des sous-produits de l'élevage	
--	--	--

7.2 TDR DU PERSONNEL LONG TERME

7.2.1 Responsable du projet

Lieu d'affectation: Boumalne-dadès, siège de la Sous-division

Durée d'intervention: 48 mois

Description des fonctions

Nommé par le Directeur de l'ORMVAO, le responsable du projet aura pour responsabilité, vis à vis des instances gouvernementales et du bailleur de fonds du projet, la supervision générale du projet, en étroite concertation avec le co-responsable affecté au projet. A ce titre, il aura sous son autorité directe, le personnel national recruté par le projet ou directement rattaché au projet..

Conformément aux éléments descriptifs précisés dans le DTF du projet et dans le respect des directives émanant de la SMCL, il sera principalement chargé de :

- En collaboration avec le co-responsable, superviser l'ensemble des activités de l'intervention, en particulier par rapport à la cogestion de ses fonds, assurer la cohérence de la stratégie du projet et veiller au bon fonctionnement technique, administratif et financier des activités du projet;
- Définir les orientations et stratégies devant aider à l'élaboration des programmes d'actions, et devant être adoptées par la SMCL ;
- Suivre et contrôler l'exécution progressive des différentes actions programmées, en conformité avec la planification établie, ainsi que l'affectation et l'utilisation des budgets qui y ont été alloués ;
- Superviser l'organisation des missions d'appui et l'évaluation finale ainsi que les opérations administratives et financières de clôture du projet ;
- Superviser directement la gestion du personnel national du projet conformément à la législation nationale ;
- Coordonner et superviser directement toutes les relations de l'intervention avec les institutions gouvernementales, et non gouvernementales ;
- Superviser tout le processus de préparation, de signature et de suivi des devis programmes semestriels ;
- Superviser tout le processus de préparation, signature et de suivi des conventions de collaboration pouvant être décidées avec les institutions partenaires ;
- Contribuer à l'élaboration et à l'appréciation des rapports techniques et rapports d'activité qui lui sont soumis, en procurant tous les conseils utiles à leur rapide finalisation, afin de les voir répondre aux attentes des partenaires intéressés ;
- En collaboration avec le co-responsable, superviser la préparation de tous les rapports financiers et Techniques du projet à l'intention de la SMCL et participer à toutes les réunions des dits Comité.

Qualifications requises

Ingénieur issu du monde agronomique, expérimenté, connaissant bien le fonctionnement de l'Etat.

Expérience en matière de coordination, ayant de fortes bases méthodologiques, ayant de bonnes aptitudes en informatique.

Expérience en matière de Gestion de Projet (Gestion financière et Gestion des ressources humaines).

Aptitude à diriger et coordonner une équipe multidisciplinaire. assurera les responsabilités et tâches suivantes

7.2.2 Le Co-responsable – Contractuel CTB

Lieu d'affectation: Boumalne-dadès, siège de la Sous-division

Durée d'intervention: 48 mois

Description des fonctions:

Sous l'autorité administrative du Représentant Résident de la CTB à Rabat, et sous l'autorité fonctionnelle de l'ORMVAO et dans le respect des directives émanant de la SMCL, le co-responsable travaillera en collaboration étroite avec le responsable du projet et les autres membres de l'équipe affectés à la mise en œuvre du projet.

Conformément aux éléments descriptifs précisés dans le rapport de formulation du projet, il sera principalement chargé de :

- Assurer la cohérence de la stratégie du projet et veiller au bon fonctionnement technique, administratif et financier des activités en étroite collaboration avec le responsable du projet;
- Assister le responsable du projet dans toutes les prises de décision concernant la gestion de l'intervention, en particulier par rapport à la cogestion des fonds. Dans ce cadre, il sera chargé de préparer, en lien avec le responsable administratif et financier, l'ensemble des procédures d'appel d'offre, de participer à l'analyse et l'évaluation des offres, l'adjudication et l'administration des marchés. Il sera aussi chargé de rédiger tous les documents contractuels avec des opérateurs indépendants et de veiller à la bonne réalisation des prestations. Il devra enfin superviser la mise en place de méthodes de comptabilité budgétaire rigoureuses;
- Superviser la rédaction des différentes procédures à suivre et formes de documents à fournir.
- Mettre en place le système de suivi-évaluation des activités du projet et en particulier, superviser avec les différents services du projet l'élaboration de la ligne de base, des plans de travail et chronogrammes d'activités, élaborer les supports des rapports réguliers en fonction des différents services du projet et déterminer les indicateurs pertinents d'activité ;
- Apporter un appui technique direct dans toutes les activités concernant la mise en place et le fonctionnement des différentes composantes du projet ; en particulier, il consacra une partie importante de son temps de travail au développement des activités non exécutées actuellement par l'ORMVAO (encadrement des associations d'éleveurs, appui aux aspects filières, régénération des parcours, aspects de communication envers le niveau central et les bénéficiaires)

- Apporter un appui technique dans la préparation des termes de référence de toutes les études ;
- Assurer la diffusion régulière et élargie de tous les documents produits dans le cadre de l'exécution du projet aux partenaires concernés et coordonner les mesures concernant la mise en œuvre de la stratégie de communication du projet ;
- Superviser la production des rapports techniques et financiers du projet à l'intention de la SMCL et participer à toutes les réunions ;
- Participer aux actions d'évaluation périodiques des activités et produire des documents d'analyse et rapports correspondants ;
- Assurer la responsabilité de la clôture opérationnelle et financière du projet à la fin de la période d'exécution et avant la fin du contrat.

Qualifications requises

- Ingénieur Agronome, agro-économiste ou Diplôme universitaire supérieur scientifique.
- Expérience professionnelle d'au moins 10 années, dont au moins 5 années dans des projets de type participatif de terrain en milieu rural, de préférence avec une importante composante développement agricole ou GRN ;
- Forte motivation par rapport au développement local ;
- Capacités prononcées de communication active et passive (écoute), d'animation, de résolution des conflits et de gestion des équipes.
- Grande capacité de travailler dans un milieu multiculturel et multidisciplinaire.
- Expérience dans la gestion de programme de coopération dans le secteur agricole.
- Parfaite maîtrise du français et de l'arabe
- La connaissance du berbère est un atout
- Parfaite maîtrise de la rédaction de rapports, de même que l'outil informatique (Word, EXCELL, POWER POINT...)
- Sensible aux thèmes transversaux (genre/environnement)

7.2.3 Le responsable administratif et financier – Contractuel CTB

Lieu d'affectation: Boumalne-dadès, siège de la Sous-division

Durée d'intervention: 48 mois

Description des fonctions

Sous l'autorité administrative du Représentant Résident de la CTB à Rabat et du co-responsable CTB, et sous l'autorité fonctionnelle de l'ORMVAO et du responsable de la Sous-Division de Boumalne-dadès, le responsable administratif et financier travaillera en collaboration les membres de l'équipe affectés à la mise en œuvre du projet.

Conformément aux éléments descriptifs précisés dans le rapport de formulation du projet, il sera principalement chargé de :

- Tenue des comptes du projet.
- Définition des procédures de passation de marché
- Lancement des procédures de sélection des entreprises et fournisseurs
- Participation aux délibérations des procédures de passation de marché.
- Vérification de la conformité de tous les contrats et déboursements.
- Participation à l'élaboration des rapports financiers du projet.
- Appui auprès des auditeurs externes du projet

Au-delà des tâches administratives et financières, le RAF assurera un appui transversal au responsable et au co-responsable pour la conduite et le suivi des activités du projet. Il sera notamment chargé de suivre et mettre en œuvre, sous la responsabilité du responsable et du co-responsable, les aspects liés à la GRH.

Diplôme et expérience

- diplômé en gestion administrative et financière ou équivalent
- longue expérience dans la comptabilité d'un projet ou service, de préférence agricole.
- bonne connaissance des procédures de la gestion financière d'un projet de développement. La connaissance des procédures CTB est un atout. Dans le cas contraire, il devra s'initier aux procédures administratives et financières de la CTB.
- Expérience de travail en équipe, expérience préalable dans des projets de développement
- Expérience en GRH
- Capacité de formation et facilitation
- Bonne maîtrise de l'outil informatique (WORD, EXCEL),
- Bonne connaissance du français.

7.2.4 Technicien(ne)s - Contractuels CTB

Lieu d'affectation: Iknioun ou Tinghir, CMV

Durée d'intervention: 48 mois

Responsabilités

Les tâches et responsabilités suivantes relèveront de ces technicienne(s) et technicien(s):

- l'intervention directe dans la mise en œuvre de l'approche participative « de douar » et son animation, sa coordination et son suivi rapproché ;
- la responsabilité des activités de terrain ayant trait à (i) l'établissement de la ligne de base du projet (notamment : fiche de douar) et (ii) de la sélection/programmation des actions de terrain du projet ;
- le suivi de la mise en œuvre des actions de terrain du projet, tenue des fiches action et - si nécessaire – animation et/ou co-encadrement technique de ces actions, y compris le repérage et la gestion des problèmes et conflits susceptibles de surgir.

Diplôme et expérience

- Expérience professionnelle d'au moins 4 années, dont au moins 2 années dans des projets de type participatif de terrain en milieu rural, de préférence avec une importante composante développement agricole ou GRN
- Fortes capacités d'animation des acteurs locaux, de communication passive (écoute) et active, de gestion des conflits et de transmission d'informations, connaissances et savoir-faire ;
- Maîtrise opérationnelle d'un parler berbère approprié pour la zone d'action du projet, permettant une communication aisée avec les bénéficiaires agriculteurs et agricultrices auprès desquels ils interviendront au quotidien.

- 2 techniciennes auront les profils techniques suivants (il sera explicitement recruté des femmes):
 - o spécialité en élevage ou aménagement de parcours ;
 - o de préférence niveau ingénieur agronome ;
- 2 technicien(ne)s auront les profils techniques suivants :
 - o ingénieur agronome ;
 - o spécialité production végétale ou aménagement hydro-agricole.

7.2.5 Assistants techniques, longue durée

Les assistants techniques de longue durée (mais pas permanents) assureront un éventail assez large d'activités d'appui aux personnels permanents du projet. Ces activités, décrits dans le présent DTF, concernent essentiellement (i) le « formatage » des outils et des produits intermédiaires et finaux du projet, (ii) la formation « rapprochée » et (iii) le suivi interne.

Du point de vue compétences techniques sous-sectorielles, les 2 ou 3 profils à mobiliser devront ensemble être en mesure de couvrir adéquatement les 3 principales composantes du projet (sans toutefois avoir besoin de disposer d'une expertise très pointue, celle-ci étant fournie par les diverses expertises courte durée).

Les qualifications et compétences suivantes seront requises (exigences « par expert » à moduler en fonction des profils de l'ensemble des membres de cette AT) :

- niveau expert international ;
- expérience professionnelle d'au moins 20 ans, dont 10 ans dans l'appui à des activités de terrain similaires ;
- expérience pratique en matière de conception « d'outils » opérationnels divers (TdR, supports de communication, fiches informationnelles, guides pratiques, ...), de formation et de suivi-évaluation des projets;
- bonne capacités de rédaction, didactiques et d'argumentation.

7.3 TDR PROPOSES POUR LA LIGNE DE BASE

7.3.1 Objectifs

L'étude "Ligne de Base" poursuit plusieurs objectifs :

- Elle doit permettre d'obtenir une "photographie" de la situation "avant projet", afin de disposer d'un cadre de référence pour apprécier les résultats et l'impact de celui-ci. A cette fin, les acquis des différentes interventions de développement (gouvernement et société civile) seront répertoriés.
- Elle doit permettre de mieux connaître les conditions qui préexistent au Projet, de façon à confirmer le degré de réalisme des objectifs quantitatifs formulés et, si nécessaire, permettre la révision de ceux-ci dans un sens ou dans un autre.
- Elle doit revoir les indicateurs et définir les modalités de leur calcul en fonction de l'Indice de Base défini par la même occasion.
- Elle produira des données concernant les systèmes d'irrigation et les systèmes de production et leurs performances quantitatives et qualitatives.

7.3.2 Méthodologie

La "Ligne de Base" devra, d'une part, récolter un certain nombre de données exhaustives, et étudiera d'autre part, de façon plus détaillée, un groupe-témoin représentatif (du point de vue sexe,

âge, superficie, accès à l'irrigation et source d'eau mobilisée, catégorie socio-économique, système de production, etc.), ce même groupe étant enquêté au moment de l'évaluation de mi-parcours et à la fin du projet.

L'étude pourra, le cas échéant, se référer à des informations secondaires, moyennant l'existence d'une information suffisante concernant les conditions dans lesquelles ces informations ont été générées/récoltées.

Afin de catégoriser le groupe-cible en sous-groupes selon le niveau de pauvreté, il pourra être fait usage de la technique de l'analyse factorielle.

7.3.3 Caractéristiques sociologiques

- Population de chaque douar : nombre de familles ;
- Proportion de propriétaires absents, en distinguant entre les absents de longue date (à l'étranger / à l'intérieur du pays), et les producteurs présents une partie de l'année, par douar.

7.3.4 Accès à la terre et à l'eau

- Estimation de l'état d'aménagement des terres collectives, et appréciation du potentiel par douar ;
- Estimation des puits par douar et type de superficie (palmeraie, terre collective, domestique) ;
- Estimation des khattaras, leur état, la tendance et potentiel, pour la zone du Projet.

7.3.5 Les acquis

- Type de subventions et primes reçues dans la zone du Projet, et estimation de leur impact ;
- Type d'appui du gouvernement et de la société civile, et estimation de leur impact ;
- Type d'activité issue de l'argent de l'émigration.

7.3.6 Production agricole

Pour chaque douar concerné par le projet :

- Identification du nombre de périmètres irrigués, en spécifiant le type de ressource (sources pérennes, eaux saisonnières, eau de puits), la superficie desservie par les canaux d'irrigation et la superficie effectivement irriguée ; part des superficies irriguées par rapport à l'ensemble des superficies cultivées ;
- Nombre et type d'exploitations concernées par douar ;
- Nombre de producteurs hommes et femmes en associations par douar, inter douar et inter commune
- Nombre d'association de coopératives
- Identification des quantités et qualité de produits commercialisés et techniques de valorisation existantes et des zones de ventes (marchés, souks..)

7.3.7 Elevage

Pour chaque douar concerné par le projet :

- Identification du nombre d'éleveurs, en spécifiant le type d'élevage (transhumant, semi-sédentaire, sédentaire) et le type de race
- Identification du nombre d'apiculteurs, en spécifiant le nombre de ruche et la production moyenne
- Pour les éleveurs transhumants et semi-sédentaire, identifier les parcours suivis, les points d'eau utilisés et caractériser les parcours (dégradation nulle, moyenne, avancée..)

- Nombre de producteurs hommes et femmes en associations par douar, inter douar et inter commune
- Identification des quantité et qualité de produits commercialisés et techniques de valorisation existantes et des zones de ventes (marchés, souks..)

7.3.8 Systèmes de production, comptes d'exploitation et revenus

Sur la base de ce qui précède :

- Caractérisation des systèmes de production pratiqués, en distinguant différentes catégories d'exploitation, avec une perspective de genre, de l'environnement et de l'économie sociale : caractérisation des systèmes de production et rendements-type, utilisation des facteurs de production (superficie, eau, main d'œuvre, intrants, investissements), comptes d'exploitation (charges d'exploitation en proportion des marges brutes, en distinguant différentes strates/catégories d'exploitation) ; degré d'autoconsommation, besoins en trésorerie, financements extérieurs existant (crédit, émigration) ;
- Identification d'indicateurs de référence pour le suivi des Résultats et Impacts attendus du Projet.

7.3.9 Aspects organisationnels

- Recensement du nombre d'associations et de coopératives, date de création, nombre de membres et appréciation de leur degré de fonctionnalité (état du réseau, existence de conflits...), par commune ;
- Nombre d'exploitations gérées en associations (puits collectif, réseau d'irrigation collectif) ou coopérative, par douar ;
- Nombre d'associations ou coopératives utilisant des terres dans le périmètre irrigué, par douar ;
- Identification d'indicateurs de référence pour le suivi des Résultats et Impacts attendus du Projet.

7.3.10 Aspects de genre

- Proportion de temps consacré au travail agricole, selon catégorie sociale ;
- Proportion de femmes disposant d'un revenu propre ;
- Type d'appui du genre reçu par la société civile et le gouvernement ;
- Estimation du temps disponible des femmes pour d'autres activités génératrices de revenu ou de bien-être ;
- Estimation du taux et des besoins en alphabétisation des femmes et des enfants ;
- Estimation des conséquences de l'émigration sur les activités du ménage, et de la femme en particulier ;
- Estimation du taux d'occupation moyen par ménage ;
- Estimation du degré nutritionnel par ménage, et des carences alimentaires ;
- Nombre d'organisations de femmes ;
- Estimation des compétences des associations féminines, de leur potentiel et des besoins ;
- Présence des femmes dans les organisations de producteurs et autres associations ;
- Estimation des attentes par rapport au Projet et partenaires ;
- Estimation des attentes par rapport aux instances gouvernementales et communales ;
- Identification d'indicateurs de référence pour le suivi des Résultats et Impacts attendus du Projet.

7.3.11 Aspects de l'environnement

- Estimation de l'état de la biodiversité dans la zone du Projet (définition d'un indice de base) ;
- Estimation de l'état de dégradation des parcours et des modes de prélèvements des ressources ligneuses et végétales
- Estimation des connaissances en terme de gestion durable des ressources naturelles (eau, terre, parcours) et des éventuelles techniques appropriées existantes (four amélioré)
- Proportion du nombre de ménage utilisant le bois/ le gaz/ le charbon/ autres techniques pour s'alimenter et se chauffer
- Estimation de la disponibilité en matière organique pour compostage, par douar ;
- Identification d'indicateurs de référence pour le suivi des Résultats et Impacts attendus du Projet.

7.3.12 Aspects de l'économie sociale

- Estimation des interventions existantes (INDH,...) et passées, et de leur accessibilité par la population et les organisations de la société gouvernementale et civile ;
- Identification d'indicateurs de référence pour le suivi des Résultats et Impacts attendus du Projet.

7.3.13 Aspects ORMVAO

- Nombre d'agents de l'ORMVAO ayant suivi une formation pluridisciplinaire (= sur des thématiques ne relevant pas de leur spécialité) dans l'exercice de leurs fonctions ;
- Types de formations (thème, durée, lieu...) reçues par les agents de l'ORMVAO dans l'exercice de leurs fonctions ;
- Etat des lieux des infrastructures et du matériel dans la sous-division de Boumalne-Dadès, le CNV de Tinghir et de Iknioun.
- Etat des lieux de la documentation (fiche documentaire, base de donnée..) disponible au sein de l'ORMVAO pour les sujets abordés par le projet dans la zone du projet (gestion eau, agriculture, élevage)
- Mode de capitalisation et de suivi-évaluation existant au sein de l'ORMVAO

7.3.14 Aspects institutionnels

Institutions gouvernementales et communes

- Nombre de fonctionnaires ayant suivi une formation pluridisciplinaire (= sur des thématiques ne relevant pas de leur spécialité) dans l'exercice de leurs fonctions ;
- Types de formations (thème, durée, lieu...) reçues par les fonctionnaires dans l'exercice de leurs fonctions ;
- Estimation des appuis apportés à la population dans la zone du Projet.

7.3.15 Société civile

- Nombre et type d'ONGs actives ou ayant eu des activités dans la zone du Projet
- Estimation des appuis apportés à la population dans la zone du Projet
- Nombre et type de micro-entreprises dans la zone du Projet
- Pour les aspects institutionnels, identification d'indicateurs de référence pour le suivi des Résultats et Impacts attendus du Projet.

7.4 STRUCTURE DE L'ORMVAO

L'ORMVAO comprend outre le secrétariat et le bureau d'ordre :

7.4.1 Au siège de l'office

- Le service de planification et des programmes
 - o Bureau des budgets
 - o Bureau des études générales, de la planification et des statistiques
 - o Bureau de suivi et d'évaluation
 - o Bureau de l'informatique
- Le service de l'équipement
 - o Bureau d'études et de topographie
 - o Bureau des travaux d'équipement hyrdo-agricoles
 - o Bureau de l'aménagement rural et des équipements de services
 - o Bureau des marchés
- Le service de la production agricole
 - o Bureau des études agro-économiques
 - o Bureau des actions agricoles
 - o Bureau de gestion des CMV
- Le service de la gestion des réseaux d'irrigation et du drainage
 - o Bureau des ressources hydrauliques
 - o Bureau de l'exploitation et de la maintenance
 - o Bureau des techniques d'irrigation
- Le service de la vulgarisation et de l'organisation professionnelle
 - o Bureau de la vulgarisation et du crédit
 - o Bureau de l'organisation professionnelle
 - o Bureau audio-visuel
 - o Bureau de la formation et du perfectionnement
 - o Bureau des structures foncières
- Le service de l'élevage
 - o Bureau de la production animale
 - o Bureau de la santé animale
- Le service administratif et financier,
- Le service du matériel

7.4.2 A l'échelon local

7.4.2.1 Les subdivisions du développement agricole

L'ORMVAO comprend 5 sub-division territoriales chargées de l'exécution des programmes arrêtés par la Direction et les services du siège et d'assurer la coordination et l'animation des CMV placés sous son autorité

7.4.2.2 Les centres de mise en valeur agricole (CMV)

Le CMV constitue le moyen d'intervention local et est l'interlocuteur direct de l'agriculteur. Il est placé sous l'autorité d'un directeur qui rend compte de ses activités au chef de la Subdivision dont il relève.

7.4.2.3 La subdivision de Boumalne-Dadès

Elle comprend :

- CMV d'El Kelaa
- CMV de Boumalne

- CMV de M'Semrir
- CMV de Tinghir
- CMV d'Iknioun

7.5 CONTRIBUTION DES PARTENAIRES (ORMVAO ET BÉNÉFICIAIRES) AU BUDGET GLOBAL

Actions	Importance de la participation à la réalisation du projet(dh)	
	L'ORMVAO	Bénéficiaires
Programme d'aménagement hydro-agricole (y compris études)	2.000.000,00	500.000,00
Composante production végétale	600.000,00	1.300.000,00
Composante production Animale (Elevage)	280.000,00	
Programme d'action au profit de la femme rurale	300.000,00	400.000,00
Formation, Assistance Technique recherche adaptative		
Imprévus	320.000,00	
TOTAL	3.500.000,00	2.200.000,00